



TRIBUNAL DE  
COMMERCE  
DE BORDEAUX

JUGEMENT DU 6 MAI 2026  
4<sup>ème</sup> Chambre

N° PCL : 2026J00837  
Monsieur Emile ROBERT  
N° RG : 2026P00845

**DEBITEUR**

Monsieur Emile ROBERT, sis 1 Camperos, 33720  
BARSAC,

RM 33 : 433 268 489  
Enseigne : E.D.B. RENOVATION

Comparaissant en personne, assisté de Maître Mike  
HALBWACHS, Avocat à la Cour, intervenant à la  
décharge de Maître Marie-Christine RIBEIRO, Avocat à  
la Cour,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de  
l'audience du 6 mai 2026 en chambre du Conseil où  
siégeaient Max CHAFFIOL, Président de Chambre,  
Christian OFFENSTEIN, Jean-Yves DUPUY, Juges,  
assistés de Peggy MORAND, Greffier assermenté,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 6 mai 2026,

La minute du présent jugement est signée par Max  
CHAFFIOL, Président de Chambre et par Peggy  
MORAND, Greffier assermenté.

N° RG : 2026P00845

N° PC : 2026J00837

Le 10 avril 2026, Monsieur Emile ROBERT a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

Monsieur Emile ROBERT, entrepreneur individuel, identifié sous le n° 433 268 489 RM 33, a pour activité déclarée au Répertoire des Métiers: autres travaux de finition dans le secteur du bâtiment,

Monsieur Emile ROBERT exploite sous la forme individuelle, dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Il a également été proposé au débiteur la possibilité de bénéficier de la procédure de rétablissement professionnel ; ce dernier ayant indiqué ne pas souhaiter en bénéficier,

Au cours des débats en chambre du conseil, Monsieur Emile ROBERT a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

#### MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif disponible, selon les déclaration du débiteur, est nul,
- le passif, provisoirement évalué et sous toutes réserves, s'élève à 117223,00 euros, dont 109.144,00 euros échus et exigibles ; le passif n'étant constitué que de dettes professionnelles essentiellement sociales et fiscales, selon les dires du débiteur,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'élevait à 282.947,00 euros et les bénéfices à 29.536,00 euros,
- aucun salarié n'est employé ni ne l'a été dans les six derniers mois,

Monsieur Emile ROBERT a indiqué qu'il considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Sur ce,

Monsieur Emile ROBERT est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Le Tribunal constate que les pièces versées au débat ne permettent pas d'établir que Monsieur Emile ROBERT rencontre des difficultés sur son patrimoine personnel,

Ainsi, les difficultés financières visent seulement le patrimoine professionnel du débiteur ; s'agissant essentiellement de dettes sociales et fiscales,

De ce fait, la procédure de liquidation judiciaire devra viser uniquement les éléments du patrimoine professionnel de Monsieur Emile ROBERT,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce, au 31 octobre 2025, date de la première mise en recouvrement de la dette fiscale impayée ; ce que reconnaît le débiteur,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce ne sont pas atteints. Le Tribunal dira donc que la clôture de la liquidation judiciaire sera prononcée au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

### **PAR CES MOTIFS**

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société ROBERT M.

Dit qu'il n'y a pas lieu de faire application de la procédure de rétablissement professionnel,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Monsieur Emile ROBERT, entrepreneur individuel, identifié sous le n° 433 268 489 RM 33, ayant pour activité déclarée au Répertoire des Métiers: autres travaux de finition dans le secteur du bâtiment,

Dit que la présente procédure visera uniquement les éléments du patrimoine professionnel de Monsieur Emile ROBERT,

Conformément aux dispositions du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV du livre VI du code de commerce,

Après avoir recueilli les observations du débiteur, fixe provisoirement au 31 octobre 2025 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Christophe LATASTE, Juge Commissaire et Philippe GERARD, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 Rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Bernard BAUJET,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Fixe à 4 mois à compter du terme du délai imparti aux créanciers pour déclarer leurs créances, le délai pour l'établissement de la liste des créances déclarées, conformément à l'article L 624-1 et R 624-2 du Code de Commerce,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

**GREFFE  
du  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
de  
BORDEAUX**

BORDEAUX, le 10 avril 2026

26P845

Palais de la Bourse  
CS 51474  
33064 BORDEAUX CEDEX

MR EMILE ROBERT

Tél. 56.01.81.70

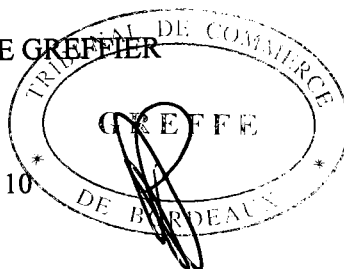
Madame,

À la suite de votre déclaration de cessation des paiements en date du 10 avril 2026, vous êtes invité à vous présenter au Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, Chambre socio-économique le :

**- Mercredi 06 Mai 2026 à 14 heures 30**

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

LE GREFFIER



RECONNAIT AVOIR RECU LA CONVOCATION LE 10  
avril 2026

A handwritten signature, possibly of the recipient, located at the bottom right of the page.



## État certifié des inscriptions

*Article R. 521-31 al.2 du code de commerce*

Du chef de : **Monsieur EMILE Robert**  
Adresse requise : **1 CAMPEROS 33720 Barsac**  
N° d'identification : **433 268 489**  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement  
A la demande de : **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

**Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.**

*Article R. 521-2, 1° du code de commerce*

Néant

**Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)**

*Article R. 521-2, 2° du code de commerce*

Néant

**Privilèges du vendeur de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

Néant

**Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole**

*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*

Néant



*Signature*

**Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce***Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau***Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques fluviales***Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies de bateaux***Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 24/04/2026 à 14:36:16

Etat du chef de : Monsieur EMILE Robert, 1 CAMPEROS 33720 Barsac

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



← 15/04/2026

**Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal***Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

**Contrats de location et clauses de réserve de propriété***Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

**Privilège du Trésor***Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

**Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires***Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

**Warrants agricoles***Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,  
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les  
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

**Opérations de crédit-bail en matière mobilière***Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

N° d'inscription du greffe : n°2021CBA03607 prise le 18/05/2021

Date de péremption : 18/05/2026

Montant garanti

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 24/04/2026 à 14:36:16

Etat du chef de : Monsieur EMILE Robert, 1 CAMPEROS 33720 Barsac

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M. M.', with a long horizontal line extending to the right.

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	EMILE-DIT-BIGAS ROBERT	<b>25 210,62 Euros</b>
Adresse :	1 CAMPEROS 33720 Barsac	
Au profit de :	BPCE LEASE, BP 70051 4 Place de la Coupole 94222 Charenton-le-Pont Cedex	
Désignation du bien :	Contrat 332740/00 BP OCCITANE; 1 CARTE GRISE; VF7VFEHZ8MZ015533 1 CTTE CITROEN JUMPY M BLUEHDI 180;	
<b>N° d'inscription du greffe : n°2021CBA06080 prise le 17/08/2021</b>		<b>Montant garanti</b>
<b>Date de péremption : 17/08/2026</b>		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	MONSIEUR ROBERT EMILE	<b>11 063,75 Euros</b>
Adresse :	1 CAMPEROS 33720 Barsac	
Au profit de :	Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR, 12 av André Malraux 92300 Levallois-Perret	
Désignation du bien :	Voiture Particulière de Marque : RENAULT, MODELE : Megane - ENER GY BUSINESS 110 C, TYPE MINES : BZ890H, PUISSANCE FISCALE : 5 CV , N° DE SERIE : VF1BZ890H54273567, N° D IMMATRICULATION : DX-091 -RY	
Date d'exigibilité :	24/01/2027	
<b>N° d'inscription du greffe : n°2026CBA01847 prise le 10/04/2026</b>		<b>Montant garanti</b>
<b>N° d'inscription national : n°33022026CB01849</b>		
<b>Date de péremption : 10/04/2031</b>		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	EMILE-DIT-BIGAS ROBERT	<b>27 084,95 Euros</b>
Adresse :	1 CAMPEROS 33720 Barsac	
Au profit de :	BPCE LEASE, 7 pro Germaine Sablon 75013 Paris 13e Arrondissement	
Désignation du bien :	Contrat 332740/00 BP OCCITANE; 1 CTTE CITROEN JUMPY M BLUEHDI 1 80 FY-478-VJ VF7VFEHZ8MZ015533 1 CARTE GRISE	
Date d'exigibilité :	13/05/2026	

**Saisies pénales de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement**

*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 24/04/2026 à 14:36:16

Etat du chef de : Monsieur EMILE Robert, 1 CAMPEROS 33720 Barsac

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



*[Signature]*

**Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022**

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)  
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

**Avertissement :**

**L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

**Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire**

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

**Protêts et certificats de non-paiement**

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

**Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)**

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 24/04/2026 à 14:36:16  
Etat du chef de : Monsieur EMILE Robert, 1 CAMPEROS 33720 Barsac  
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



*Emile Robert*

**CERTIFICAT DE DEPOT**

**DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS**

**Aujourd'hui vendredi 10 avril 2026 a comparu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, par devant Nous, Greffier dudit Tribunal,**

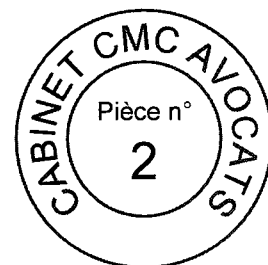
**Maitre HALBWACHS, Avocat à la cour, sur pouvoir de MR EMILE ROBERT, Entrepreneur individuel,**

**qui nous a remis pour rester déposée au rang des minutes du Greffe et conformément aux articles 631-4 et 640-4 du code de commerce, la déclaration de cessation des paiements.**

**Duquel dépôt le comparant a requis acte et a signé avec nous**

**LE DEPOSANT**





## SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 02/03/2026

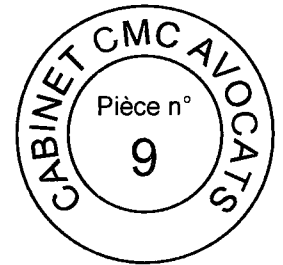
<b>Description de l'entreprise</b>	<b>Entreprise active depuis le 19/10/2000</b>
<b>Identifiant SIREN</b>	433 268 489
<b>Identifiant SIRET du siège</b>	433 268 489 00039
<b>Nom</b>	EMILE
<b>Prénoms</b>	ROBERT
<b>Catégorie juridique</b>	Entrepreneur individuel
<b>Activité Principale Exercée (APE)</b>	43.39Z - Autres travaux de finition

<b>Description de l'établissement</b>	<b>Etablissement actif depuis le 01/03/2018</b>
<b>Identifiant SIRET</b>	433 268 489 00039
<b>Adresse</b>	E.D.B. RENOVATION 1 CAMPEROS 33720 BARSAC
<b>Activité Principale Exercée (APE)</b>	43.39Z - Autres travaux de finition

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.



**POUVOIR SPECIAL<sup>1</sup>**

Je soussigné(e)

**MANDANT :**

Nom de naissance :	EMILE
Nom d'usage :	
Prénoms :	ROBERT

Agissant en qualité<sup>2</sup> de :  Dirigeant d'une société  Entrepreneur individuel (personne physique)

**Concernant l'entreprise en difficulté suivante :**

Forme et dénomination sociale OU identité, prénom et nom du débiteur :	Entreprise individuelle Robert Emile
Si EIRL, dénomination utilisée :	E.D.B. RENOVATION
Adresse du siège ou de l'établissement principal :	1 CAMPEROS, 33720 BARSAC
Numéro unique d'identification (siren) :	433 268 489

Donne pouvoir à :

**MANDATAIRE :**

Identité, nom et prénom du mandataire :	Maître Mike HALBWACHS du cabinet CMC AVOCATS
Adresse du mandataire :	70 Cours d'Alsace-Et-Lorraine 33000 BORDEAUX

**A l'effet de signer et de déposer, en mon nom et pour le compte de l'entreprise susvisée, les formalités de demande d'ouverture :**

- d'une procédure de sauvegarde (ou le cas échéant de sauvegarde accélérée)
- d'une procédure de redressement judiciaire
- d'une procédure de traitement de sortie de crise
- d'une procédure de liquidation judiciaire  avec accord de rétablissement professionnel
- sans accord de rétablissement professionnel
- d'une procédure de surendettement (entrepreneur individuel)

**En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.**

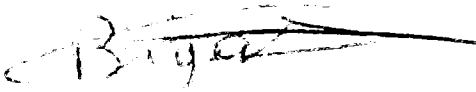
Fait à BARSAC.

le 13/03/2016


<sup>1</sup> La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Cass.Com. 19/07/1988).

<sup>2</sup> Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société » et non « entrepreneur individuel (personne physique) »

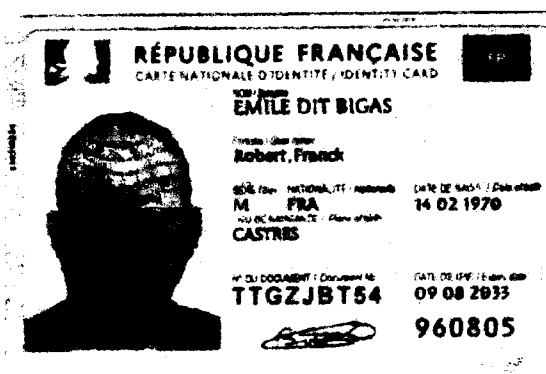
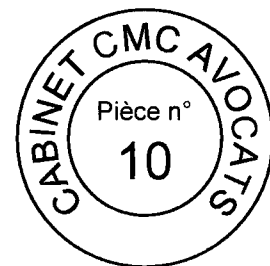
**Le mandant :**  
**(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)**

bon pour pouvoir  


**Le mandataire :**  
**(Signature précédée de la mention « bon pour acceptation du mandat »)**

bon pour  
acceptation  
du mandat  






*Certifié conforme  
à l'original*

70, cours d'Alsace et Lorraine  
33000 Bordeaux  
T. : +33 (0)5 56 48 08 88  
F. : +33 (0)5.57.30.60.78

[cabinet@cmc-avocats.com](mailto:cabinet@cmc-avocats.com)  
[www.cmc-avocats-bordeaux.fr](http://www.cmc-avocats-bordeaux.fr)

**Tribunal de commerce de Bordeaux**  
17 Place de la Bourse  
33000 Bordeaux

Bordeaux, le 07 avril 2026

N/Réf. : 26000073 – Entreprise individuelle M. Robert EMILE DIT BIGAS

**NOTE EXPLICATIVE**

CMC AVOCATS  
**Conny KNEPPER**  
**Marie-Christine RIBEIRO**  
**Julie NEDELEC**  
Avocats associés  
Successeurs de Pierre FREZOULS †

**Pauline DUPUY**  
**Louise CAZAMAJOR**  
**Mike HALBWACHS**  
**Adélie RABOUIN**  
**Marie LACOSTE**  
Avocats à la Cour

CMC P.I  
**Claire SIMONET**  
Avocat Associé

**Sébastien OLAZCUAGA**  
Avocat à la Cour

EN PARTENARIAT

**NCR AVOCATS**  
**LUXEMBOURG**  
[www.ncravocats.lu](http://www.ncravocats.lu)

Madame, Monsieur le Président,

Je prends attache avec vous en ma qualité de conseil de Monsieur Robert EMILE DIT BIGAS, entrepreneur individuel exerçant sous l'enseigne E.D.B. RENOVATION, aux fins de solliciter le prononcé d'une procédure de liquidation judiciaire, laquelle devra être strictement cantonnée à son patrimoine professionnel.

Par cette note, je souhaite vous faire part de mes observations concernant la situation actuelle de mon client et des raisons qui justifient de l'absence de toute perspective de redressement de l'entreprise.

**1. Sur la présentation de l'activité de Monsieur EMILE DIT BIGAS**

Monsieur EMILE DIT BIGAS exerce, depuis le 1er mars 2018, une activité artisanale de travaux de finition dans le secteur du bâtiment (code APE 4339Z), sous la forme d'une entreprise individuelle.

Son activité consiste principalement en la réalisation de travaux de rénovation intérieure (peinture, revêtements, finitions), auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels.

L'entreprise ne compte aucun salarié et repose exclusivement sur le travail personnel de son exploitant.

Sur le plan patrimonial :

- **Patrimoine professionnel** : composé de matériel, d'outillage et de véhicules utilitaires ;
- **Patrimoine personnel** : limité à la résidence principale du débiteur, acquise à crédit, dont les échéances sont à jour. Monsieur EMILE DIT BIGAS n'a aucune dette personnelle.

**2. Sur l'origine des difficultés économiques de l'entreprise EMILE DIT BIGAS**

Les données comptables des exercices 2021 à 2023 attestent d'une activité qui, sans être florissante, présentait un équilibre économique relatif :

- Exercice 2021-2022 : chiffre d'affaires de 342.978 € et résultat net de +10.886 €
- Exercice 2022-2023 : chiffre d'affaires de 322.149 € et résultat net de +12.768 €

Ces résultats, bien qu'excédentaires, demeuraient modestes.

Ils révélait une structure économique fragile, peu résiliente face à des aléas exogènes ou personnels.

Cette fragilité s'est trouvée brutalement exacerbée par la survenance de graves problèmes de santé, ayant affecté Monsieur EMILE DIT BIGAS entre 2021 et 2023.

Après avoir subis de nombreux problèmes respiratoires dus notamment à une fragilité de l'appareil respiratoire et un covid long ayant nécessité une intubation et une opération de réanimation ainsi que la survenance d'un infarctus en 2023, Monsieur EMILE DIT BIGAS a été déclaré en situation d'incapacité professionnelle de 75 % le 23 mai 2024.

Il a en outre été diagnostiqué un trouble de la mémoire de travail impactant ses capacités d'apprentissage en mémoire épisodique verbale.

Cette période d'indisponibilité prolongée a eu des conséquences particulièrement lourdes :

- Désorganisation des chantiers en cours,
- Perte de suivi commercial et administratif,
- Impossibilité de démarcher de nouveaux clients,
- Altération de la relation clientèle,
- Ralentissement important de l'activité.

Il en est résulté une désorganisation progressive de l'entreprise, accompagnée d'une dégradation de sa rentabilité réelle et de sa trésorerie.

Monsieur EMILE DIT BIGAS a constitué un passif social important constitué essentiellement de cotisations impayées. Plusieurs échanges avec les caisses permettaient d'espérer la mise en place de moratoires qui finalement n'ont pas été suivis d'effet.

Au titre du dernier exercice clos au 30 septembre 2024, l'entreprise présente encore, en apparence, des indicateurs d'activité grâce à l'aide de sa fille :

- Chiffre d'affaires : 282.947 €
- Résultat net : +29.535 €

CMC

AVOCATS

[contact@cmc-avocats.com](mailto:contact@cmc-avocats.com)  
[www.cmc-avocats-bordeaux.fr](http://www.cmc-avocats-bordeaux.fr)

Toutefois, ces éléments ne sauraient masquer la réalité économique sous-jacente.

L'analyse du bilan met en évidence :

- des capitaux propres négatifs à hauteur de -86.920 €,
- un endettement global de 157.693 €.

Les derniers comptes établis sont ceux arrêtés au 30 septembre 2024.

Le bilan de l'exercice suivant n'a pu être définitivement établi, en raison de difficultés financières ayant conduit à l'absence de règlement des honoraires du cabinet comptable.

Toutefois, le passif exigible à la date du dépôt de la déclaration de cessation des paiements et compte tenu de l'impossibilité manifeste d'obtenir un moratoire avec les principaux créanciers de l'entreprise, peut être établi à la somme totale de 109.444 €, ventilé comme suit :

- Deux PGE – BANQUE POPULAIRE (échéances impayées) : 441 € + 588 €
- URSSAF : 17.800 €
- CIBTP : 44.059 €
- PRO BTP : 3.757 €
- DGFIP : 33.770 €
- Crédits-baux (échéances échues) : 1.427 € + 196 €
- Expert-comptable : 2.781 €
- Fournisseurs : 3.625 €

Etant précisé que le passif à échoir n'est pas aussi important, celui-ci étant évalué à 8.279 € :

- PGE : 6.606 € + 441 €
- Crédits-baux : 1.232 €.

Il sera observé que les prêts garantis par l'État n'ont pas fait l'objet d'une déchéance du terme, mais présentent néanmoins des échéances impayées.

Le passif de l'entreprise est essentiellement constitué d'un passif social (cotisation professionnelles) et fiscal (problématique liée à la TVA collectée) ; ce qui traduit une incapacité actuelle à s'acquitter de ses charges courantes, nécessaires à la poursuite de son activité.

Monsieur EMILE DIT BIGAS ne détient que très peu d'actifs, essentiellement constitués de matériels et outillages.

Etant précisé que deux véhicules de société (MEGANE et JUMPY) ont été mis à disposition de l'entreprise sous la forme de crédit baux arrivant bientôt à maturité. Le solde de trésorerie est négatif et s'élève à -957 euros à date.

### **3. Sur le caractère irrémédiablement compromis de la situation de Monsieur EMILE DIT BIGAS**

Compte tenu de ce qui précède, il est indéniable que Monsieur EMILE DIT BIGAS est en état de cessation des paiements depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Aujourd'hui, il justifie qu'il n'est pas en état de faire face à son passif exigible avec son actif disponible :

- Il a constitué un passif social et fiscal important compte tenu de son incapacité à travailler à la suite de ses graves problèmes de santé,
- Il n'a pas réussi à négocier des moratoires afin d'apurer son passif exigible eu égard à l'impossibilité de justifier de la pérennité de son activité,
- Sa trésorerie est négative,
- Il n'est pas en mesure de réaliser de nouveaux marchés et ne peut démarcher de nouveaux clients ; de sorte qu'aucune perspective viable ne saurait être envisagée.

D'autant que le contexte économique du BTP post covid est un secteur sinistré peu favorable à Monsieur EMILE DIT BIGAS.

Dans ces conditions, toute tentative de redressement apparaîtrait illusoire et ne pourrait avoir pour effet que d'aggraver le passif existant.

Il s'en déduit que la situation de l'entreprise est définitivement et irrémédiablement compromise au sens des dispositions de l'article L.640-1 du Code de commerce.

Il est impératif de rappeler que les dettes sont exclusivement professionnelles ; aucune dette de nature personnelle à l'entrepreneur n'a été constituée.

**Il convient en conséquence de limiter expressément les effets de la procédure au seul patrimoine professionnel, afin de préserver les droits du débiteur sur ses biens personnels.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Au regard de l'ensemble des éléments évoqués, Monsieur EMILE DIT BIGAS est contraint de demander que le Tribunal :**

- **Constate l'état de cessation des paiements au 1<sup>er</sup> avril 2026,**
- **Constate que la situation économique de l'entreprise EMILE DIT BIGAS est irrémédiablement compromise,**
- **Prononcer la procédure de liquidation judiciaire, strictement limitée au patrimoine professionnel de Monsieur EMILE DIT BIGAS, faute de rentabilité et afin d'éviter de laisser croître de manière disproportionnée son passif déjà conséquent.**

CMC

AVOCATS

[contact@cmc-avocats.com](mailto:contact@cmc-avocats.com)  
[www.cmc-avocats-bordeaux.fr](http://www.cmc-avocats-bordeaux.fr)

Dès lors, je vous remercie de bien vouloir convoquer Monsieur EMILE DIT BIGAS aux fins d'étudier sa demande.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Marie-Christine RIBEIRO**

**Avocat Associé**

*M. Christine Ribeiro*

**Pièces jointes à la présente note explicative :**

1. *Déclaration de cessation des paiements (demande d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire) + fiche de situation personnelle de l'entrepreneur ;*
2. *Avis SIRENE – ENTREPRISE EMILE DIT BIGAS*
3. *Etats financiers 2021 à 2024*
4. *Etat d'endettement,*
5. *Justificatif état du passif exigible*
6. *Justificatif de l'état de santé – incapacité de travail de Monsieur EMILE DIT BIGAS*
7. *Pouvoir spécial – Me Mike HALBWACHS*
8. *Copie de carte d'identité EMILE DIT BIGAS*

CMC

AVOCATS

[contact@cmc-avocats.com](mailto:contact@cmc-avocats.com)  
[www.cmc-avocats-cordeaux.fr](http://www.cmc-avocats-cordeaux.fr)

## ENTREPRENEUR INDIVIDUEL



- Demande d'ouverture d'une procédure collective de type :**
- Sauvegarde**
  - Redressement judiciaire**
  - Liquidation judiciaire avec éventuellement  accord d'un rétablissement professionnel**
- Demande d'ouverture d'une procédure de surendettement**

### Identification de la personne physique déposant la demande

Nom de naissance EMILE DIT BIGAS

Prénoms : Robert

Né(e) le 14.02.1970 à CASTRES code postal : 81100

Pays de naissance : France

Nationalité : Française

Situation matrimoniale (*en cas de mariage, préciser le régime*) : Marié (communauté réduite aux acquêts)

Domicile (Bâtiment – Escalier – Etage – Appartement ; Numéro / Voie ; Lieu-dit ; Code postal ; Localité ; Pays) : 1 Camperos – 33720 BARSAC

Assisté(e) ou représenté(e)<sup>1</sup> par :

**La SELARL CMC AVOCATS, prise en la personne de Maître Marie Christine RIBEIRO**  
70 Cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux 33000, case 858  
[cabinet@cmc-avocats.com](mailto:cabinet@cmc-avocats.com)  
05.56.48.08.88

**Vous êtes assisté par un travailleur social :**

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

*En signant cette déclaration, j'autorise la commission à adresser une copie des courriers relatifs au traitement de mon dossier au travailleur social dont les coordonnées figurent ci-dessus.*

<sup>1</sup> La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas de l'entrepreneur individuel lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un **pouvoir spécial** qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (*Com., 19/07/1988, n°86-15389*) Elle peut être remise aussi par un héritier de l'entrepreneur individuel décédé (L631-3 al.2 et 640-3 al.2 du code de commerce)

Identification de l'entreprise en difficulté

N° SIREN : 433 268 489

Statut du  Entrepreneur individuel  EIRL<sup>2</sup>

Débiteur :

Dénomination : Entreprise individuelle EMILE ROBERT

Le débiteur concerné est-il décédé ? :  oui  non Date du décès (dans ce cas) :

Enseigne : E.D.B. RENOVATION

Immatriculation au :  RGS et/ou  Répertoire des métiers ou  Non inscrit

Adresse de l'établissement principal : 1 BIS Camperos – 33720 BARSAC

Activité principale : Autres travaux de finition

Code APE/NAF : 4339Z

Date de début d'activité : 01/03/2018

~~Date de cessation d'activité (le cas échéant) :~~

Coordonnées personnelles	Informations importantes :	
Portable : 06.62.45.10.73	Date de cessation des paiements (s'il y a lieu) <sup>3</sup> :	01.04.2026
	Nombre de salariés employés à ce jour <sup>4</sup> :	0
Fixe :	Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois) :	0
Mail : <u>edb.renovation33@gmail.com</u>	Chiffre d'affaires du dernier exercice (09/2024) :	282.947
	Date de clôture du dernier exercice :	09/2025

<sup>2</sup> EIRL = entrepreneur individuel à responsabilité limitée (seulement pour ceux ayant choisi ce statut avant le 16/02/2022). Dans ce cas, veuillez ne renseigner que les pages 1 à 6, 13 et s'il y a lieu, les deux annexes

<sup>3</sup> Il s'agit de la date à partir de laquelle l'entrepreneur individuel ne pouvait pas faire face à ses dettes professionnelles à partir de son actif professionnel. S'il est demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, il ne doit pas exister un état de cessation des paiements. Cette date n'est donc pas à renseigner

<sup>4</sup> Nombre de salariés à calculer conformément aux articles L130-1 et R130-1 du code de la sécurité sociale

**Annexe 2 – Renseignements divers**

Noms et coordonnées des partenaires de l'entreprise

Avocat(s) : CMC AVOCATS (Me RIBEIRO)

Notaire :

Expert-comptable : BDM WALTER FRANCE

Commissaire aux comptes :

Banques : BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Nom de la banque	Adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	Numéro de compte
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	50, rte de Toulouse 81100 CASTRES	05.63.71.30.60	03421129046

Assurances :

Compagnie	Nom et adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	N° et objet du contrat
GENERALI	LANGON 37 Cours Maréchal De Latre de Tassigny 33210 LANGON	M. Jean Rémi CAPES 05.56.63.18.37 langon@agence.generalif.fr	Contrat n°AU806627

Cotisations sociales du chef d'entreprise

Au regard de son statut social, le dirigeant est :  majoritaire  
 minoritaire

Nom de la caisse	Adresse	Montant des cotisations	Périodicité
CIBTP	7 avenue Jean Gonord – 31505 TOULOUSE	456	mensuelle

Créances sur clients

Nom prénom/Dénomination	Adresse	Montant des créances	Echéance
Néant			



**SITUATION DE L'ENTREPRISE**

	Date de clôture :	Chiffre d'affaires HT :	Résultat net :
Année N-1	30/09/2024	282.947	29.536
Année N-2	30/09/2023	303.967	12.768
Année N-3	30/09/2022	342.978	10.886

Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ?

oui  
 non

Si réponse « oui », date d'ouverture, indication de la juridiction et s'il y a lieu, dénomination de la société :

Avez-vous fait l'objet pour votre activité professionnelle indépendante, dans les 18 mois précédents la demande, d'un mandat ad hoc ou d'une procédure de conciliation ?

oui  
 non

Si réponse « oui », date de la décision prise, indication de la juridiction et identité du mandataire ad hoc ou conciliateur désigné :

Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise

Cf. Note explicative ci jointe

- En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation  
 En cas de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible

Cf. Note explicative ci jointe

<b>ETAT DU PASSIF (dettes) de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL)<sup>1</sup></b>		
<b>Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)</b>	<b>Échu et exigible<sup>2</sup></b>	<b>A échoir<sup>5</sup></b>
<b>Salariés :</b>		
<b>Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :</b>		
<b>PGE 1 (20.000 euros sur 72 mois auprès de BANQUE POPULAIRE) Contrat n°08825777</b>	<b>441</b>	<b>441</b>
<b>PGE 2 (17.000 euros sur 72 mois auprès de BANQUE POPULAIRE) Contrat n°08881596</b>	<b>588</b>	<b>6.606</b>
<b>Dettes fiscales et/ou sociales :</b>		
<b>URSSAF</b>	<b>17.800</b>	
<b>CIBTP</b>	<b>44.059</b>	
<b>PROBTP</b>	<b>3.757</b>	
<b>DGFIP</b>	<b>33.770</b>	
<b>Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :</b>		
<b>Crédits bails :</b>		
- Véhicule JUMPY (BANQUE POPULAIRE OCCITANE) contrat n°332740/00-616136-CB-0	<b>1.427</b>	
- Véhicule RENAULT MEGANE (BANQUE POPULAIRE OCCITANE) contrat n°101M5678070/1	<b>196</b>	<b>1232</b>
<b>Assurance décennale GENERALI (TETRIS)</b>	<b>1.000</b>	
<b>Expert-comptable (BDM WALTER France)</b>	<b>2.781</b>	
<b>Fournisseurs :</b>		
- Kazed	<b>845</b>	
- Partedis	<b>800</b>	
- Wendel	<b>1.600</b>	
- SGS	<b>380</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :</b>	<b>109.444</b>	<b>8.279</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>117.723</b>

<sup>1</sup> L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent

<sup>2</sup> Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier  
Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance

<b>ETAT DES ACTIFS de l'entreprise ou du patrimoine affecté (ERL)<sup>3</sup></b>	
<b>Description</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne exerçant l'activité) :</b>	
Néant	
<b>Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...) :</b>	
Outillage	1.440
<b>Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...) :</b>	
Néant	
<b>Dû par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation) (Détail à donner dans annexe 2) :</b>	
Pas de créance client à date	
<b>Titres et participations dans d'autres personnes morales :</b>	
<b>Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1.440</b>

*En cas de demande de rétablissement professionnel, préciser en page 7 les modalités d'évaluation des biens.*

<sup>3</sup> L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent

<b>Situation de trésorerie datant de moins d'un mois</b>			
Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
BANQUE POPULAIRE OCCITANE		0	0
Caisse :		Solde :	- 957

<b>SALARIÉS</b>	
Nom et prénom	Adresse
<i>Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1</i>	
<i>Dont contrats rompus ou démissions :</i>	
<i>Instances en cours au conseil des prud'hommes :</i>	
<i>En cas d'instances aux Prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :</i>	
- Existe-t-il un comité d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non - À défaut, des délégués du personnel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
<i>Prénom, nom et adresse des membres du comité d'entreprise ou à défaut, des délégués du personnel habilités à être entendus par le tribunal (si déjà désignés, annexer une copie du PV d'élection) – Précisez la date de fin du mandat :</i>	
L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

**Cas particuliers**

<b>Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités, membres de GIE)</b>	
<b>Nom et prénom / dénomination</b>	<b>Domicile / Siège</b>

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ?     oui     non    (Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre Ier du livre V du code de l'environnement ?     oui     non    (Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R.613-14 s. du code monétaire et financier) ?     oui     non

**Affiliations**

N° URSSAF : 727000000653196006

N° affiliation Pôle emploi :

Convention collective applicable :

N°TVA intracommunautaire : FR47433268489

Personnes s'étant portées caution de l'entrepreneur individuel ou de la société (dirigeants, associés, conjoint...)

<b>Nom des cautions</b>	<b>Bénéficiaire (banque)</b>	<b>Montant de la caution</b>
NEANT		

Documents joints à la demande (article R.631-1 et le cas échéant R.641-1 c.com.)	Oui	Non
<b>Extrait d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers de moins de 7 jours</b> (joindre un avis INSEE pour les non-inscrits)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>État actif et passif des sûretés et engagement hors bilan de moins de 7 jours</b> (état complet disponible au greffe, service privilèges et nantissements ou sur <a href="http://www.infogreffe.fr">www.infogreffe.fr</a> )	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Comptes annuels du dernier exercice</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Situation de trésorerie de moins d'un mois</b> (relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes personnels des entrepreneurs individuels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ou du représentant légal</b> (en cours de validité)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :</b>		

**Je soussigné(e) demande l'ouverture d'une procédure de :**

Redressement judiciaire

Liquidation judiciaire

Atteste sur l'honneur l'absence de mandat ad hoc ou de procédure de conciliation relatives à l'entreprise au patrimoine) en difficulté dans les 18 mois précédant la présente demande

En cas de désignation d'un mandataire ad hoc :

- Date de la désignation :
- Autorité qui y a procédé :
- Nom du mandataire ad hoc :

En cas d'ouverture d'une procédure de conciliation :

- Date de la désignation :
- Autorité qui y a procédé :
- Nom du conciliateur :

Fait à BARSAC

le 03.04.2026

(Signature précédée de la mention « Certifié sincère et véritable »)

certifié sincère et  
véritable  
Bignard

**SITUATION PERSONNELLE DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL :**

<b>SITUATION FAMILIALE ACTUELLE :</b>			
<b>Vous vivez en couple :</b>		<b>Vous vivez seul(e) :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Marié(e) depuis le : 26/12/92		<input type="checkbox"/> Célibataire	
<input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le :		<input type="checkbox"/> Séparé(e) depuis le :	
<input type="checkbox"/> Concubin(e) depuis le :		<input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le :	
Autre à préciser :		<input type="checkbox"/> Veuf(ve) depuis le :	
<b>ENFANTS et/ou AUTRE(S) PERSONNE(S) VIVANT A VOTRE DOMICILE (enfant, enfant à naître, conjoint(e), autre personne à charge) :</b>			
Lien de parenté :	Année de naissance :	Situation ou mode de garde :	Est-ce que cette personne dispose de certaines ressources ?
+512	1998	/	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>SITUATION CONCERNANT VOTRE LOGEMENT :</b>			
<input type="checkbox"/> Locataire			
<input type="checkbox"/> Faites-vous l'objet d'une mesure d'expulsion ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
<input type="checkbox"/> Propriétaire			
<input type="checkbox"/> Faites-vous l'objet d'une saisie immobilière ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
<input type="checkbox"/> Hébergé			
<input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit			
<input type="checkbox"/> Sans domicile fixe			
<input type="checkbox"/> En maison de retraite			
<input type="checkbox"/> Autres cas (mobil-homo, famille d'accueil...)			
<input type="checkbox"/> Joindre la copie du justificatif correspondant à votre situation et tout document relatif à la procédure d'expulsion ou de saisie immobilière			
<b>AIDE ou PRESTATIONS SOCIALES :</b>			
Est-ce que vous bénéficiez d'une mesure d'aide ou d'action sociale ? oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Si réponse « oui », indiquez le nom et les coordonnées du service chargé de cette mesure ?			
Le cas échéant, quel est le nom de votre caisse d'allocations familiales et votre n° allocataire ?			

**CHARGES MENSUELLES :**

<b>Charges liées au logement</b>	
Loyer	1063 € mois
Charges de copropriété	
Energie (gaz, électricité)	230€ mois
Autres (préciser) :	crédit 330€ Mois / assurances : 250€ Mois / 247 € mois
Faites-vous l'objet de poursuites <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>Impôts</b>	
Impôts sur le revenu	- 1608€ + 1325 AN / -244,41€ mois
Taxe foncière	- 2503€ AN / -208,58€ mois
Taxe d'habitation	
Autres (préciser) :	- Eau : 600€ AN / -50€ mois - Canal + 32€ mois
Faites-vous l'objet de poursuites <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

<b>Autres charges</b>	
Pension alimentaire	
Mutuelle	- 157€ mois
Frais de garde	
Frais de scolarité	
Autres (préciser) :	

**MONTANT TOTAL DES CHARGES MENSUELLES :** 2815,56€

ÉTAT DES ACTIFS PERSONNELS		
Description :	Montant ou valeur :	
<b>Immeubles (maison, appartement, terrain, mobil-home, garage, parking...) ou partie d'immeuble non affectés à l'activité professionnelle :</b>		
<b>Bien immobilier</b>	<b>Bien en indivision</b>	
Résidence principale	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Autre bien immobilier	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Terrain	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Garage – Parking	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Autres (préciser) :		≈ 800 000 €
<b>Bien mobiliers (de valeur significative, par exemple voiture, bijoux, tableau) non affectés à l'activité professionnelle :</b>		
Porsche Macan ≈ 32 000 €		
<b>Compte-courant créditeur et épargne (plan d'épargne, compte épargne, livret A, assurance-vie, compte titre...)</b> <b>Préciser l'IBAN de chacun de vos comptes bancaires et comptes de paiement :</b>		
↘		

L'état des actifs personnels doit être établi au jour de la demande ou dans les 7 jours qui précèdent

<b>Parts sociales ou actions dans des personnes morales (non cotées en bourse) ex : SCI</b>		
---	--	--

AUCUN PASSIF PERSONNEL  
n'a été constitué -

**SITUATION PROFESSIONNELLE :**

Exercez-vous une autre activité professionnelle individuelle indépendante (exemple : profession libérale, agriculteur, agent commercial...) ?  oui  non  
 Si réponse « oui », indiquez laquelle ?

---

Si vous avez cessé toute activité professionnelle individuelle indépendante, est-ce que vous êtes actuellement ?

Salarié en CDI depuis le : 01/02/25

Salarié en CDD depuis le :

Salarié intérimaire depuis le :

Dirigeant de société depuis le :  
 Quel est le nom de la société et n° INSEE :

En congé parental depuis le :

Demandeur d'emploi depuis le :

Etudiant depuis le :

Sans activité depuis le :

Autre depuis le :

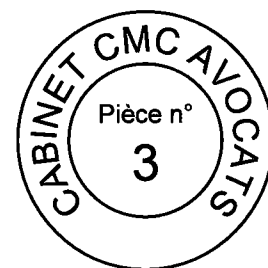
**Catégorie de ressource :**

Salaire	<input checked="" type="checkbox"/> Salaire	Montant : 2700€ mois
Pensions	<input type="checkbox"/> Retraite :	
Pensions Allocations	<input type="checkbox"/> Pension alimentaire reçue :	
	<input checked="" type="checkbox"/> Autres pensions :	Invalidité 500€ mois
	<input type="checkbox"/> Allocations chômage :	
Allocations Rentes	<input type="checkbox"/> Allocation logement / APL :	
	<input type="checkbox"/> Allocations familiales :	
	<input type="checkbox"/> Allocation spécifique de solidarité :	
	<input type="checkbox"/> Revenu de solidarité active :	
	<input type="checkbox"/> Autres allocations :	
	<input type="checkbox"/> Rente viagère :	
Rentes Autres ressources	<input type="checkbox"/> Autres rentes :	
Autres ressources Joindre les justificatifs de l'ensemble de vos ressources déclarées	<input type="checkbox"/> Indemnités journalières :	
	<input type="checkbox"/> Revenus fonciers :	
	<input checked="" type="checkbox"/> Revenus de valeurs et capitaux immobiliers :	
	Autres : <input checked="" type="checkbox"/>	local pro location 800€ Mais finit presque SARL fermée

**MONTANT TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES :**

3900€ pour le moment

<b>Créances sur des tiers :</b>	



▶ **Jean-François Béthus**  
Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Dominique Da Ros**  
Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Jean-Michel Veysieres**  
Expert Comptable - Commissaire aux comptes

**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

**SIREN : 433268489**

**EDB RENOVATION**

**1 Bis Camperos  
33720 BARSAC**

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022



4 place du marché - 47200 Marmande  
Tél. 05 53 83 45 82 - Fax. 05 53 83 68 81  
[www.bdm-walterfrance.com](http://www.bdm-walterfrance.com) - E-mail : [info@bdm-walterfrance.com](mailto:info@bdm-walterfrance.com)

**BDM EXPERTISE ET CONSEILS**  
Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables d'Aquitaine  
SARL au capital de 1 137 000 € - N° Intracommunautaire FR46502218449 - Siret 502 218 449 00028 - Code NAF 6920 Z





## ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert, pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022, et conformément aux termes de notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>147 998 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>342 978 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>10 886 euros</b>

Fait à MARMANDE  
Le 11/01/2023

**Jean François BETHUS**  
Expert-comptable



# Bilan Actif

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions brevets droits similaires		1 790	1 790		353
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	22 919	20 963	1 956	3 350
	Autres immobilisations corporelles	81 498	75 019	6 478	27 438
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ( II )		106 206	97 772	8 434	31 141
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et Acomptes versés sur commandes					
ACTIF CIRCULANT	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	122 324		122 324	46 144
	Autres créances	17 239		17 239	19 422
	Capital souscrit appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>					
Charges constatées d'avance					
TOTAL ( III )		139 564		139 564	65 566
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecart de conversion actif ( VI )				
	TOTAL ACTIF ( I à VI )	245 770	97 772	147 998	96 707

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an





# Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
Capital social ou individuel	(10 372)	14 991
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
<b>RESERVES</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	10 886	(24 761)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>514</b>	<b>(9 770)</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	46 712	39 166
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 394	24 092
Dettes fiscales et sociales	43 681	28 529
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 697	14 690
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total des dettes</b>	<b>147 484</b>	<b>106 477</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>147 998</b>	<b>96 707</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 885,70	(24 760,51)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	147 484	106 477
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	9 710	3 091
(3) Dont emprunts participatifs		





# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

			30/09/2022	30/09/2021	
	France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	342 978		342 978	267 209
	Montant net du chiffre d'affaires	342 978		342 978	267 209
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 333	8 626
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				1 019
	Autres produits			25	316
			<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>	<b>345 336</b>	<b>277 170</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			103 008	113 131
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			66 493	61 396
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 861	(1 633)
	Salaires et traitements			94 454	84 313
	Charges sociales du personnel			35 535	33 331
	Cotisations personnelles de l'exploitant			4 775	(6 373)
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			22 707	17 264
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			71	11	
		<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>	<b>332 904</b>	<b>301 441</b>	
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 432</b>	<b>(24 271)</b>	



**Compte de Résultat** 2/2

		30/09/2022	30/09/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 432</b>	<b>(24 271)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	intérêts et charges assimilées (4)	1 090	490
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>1 090</b>	<b>490</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 090)</b>	<b>(490)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>11 343</b>	<b>(24 761)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	457	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>457</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(457)</b>	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>345 336</b>	<b>277 170</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>334 450</b>	<b>301 930</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>10 886</b>	<b>(24 761)</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées





## Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **147 998 euros**
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **345 336 euros**
  - un total charges de **334 450 euros**
  
  - dégage un résultat de **10 886 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2021**
- finit le **30/09/2022**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.





**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Bilan détaillé**



## Détail de l'Actif

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>8 434,04</b>	<b>5,70</b>	<b>31 141,15</b>	<b>32,20</b>	<b>(22 707,11)</b>	<b>-72,92</b>
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>			<b>353,04</b>	<b>0,37</b>	<b>(353,04)</b>	<b>-100,0</b>
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	1 790,00	1,21	1 790,00	1,85		
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES	(1 790,00)	-1,21	(1 436,96)	-1,49	(353,04)	-24,57
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>1 955,56</b>	<b>1,32</b>	<b>3 349,95</b>	<b>3,46</b>	<b>(1 394,39)</b>	<b>-41,62</b>
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	22 918,55	15,49	22 918,55	23,70		
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	(20 962,99)	-14,16	(19 568,60)	-20,23	(1 394,39)	-7,13
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>6 478,48</b>	<b>4,38</b>	<b>27 438,16</b>	<b>28,37</b>	<b>(20 959,68)</b>	<b>-76,39</b>
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	3 498,90	2,36	3 498,90	3,62		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	73 752,72	49,83	73 752,72	76,26		
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	4 246,23	2,87	4 246,23	4,39		
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS	(3 498,90)	-2,36	(3 498,90)	-3,62		
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(67 570,42)	-45,66	(47 478,23)	-49,09	(20 092,19)	-42,32
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	(3 950,05)	-2,67	(3 082,56)	-3,19	(867,49)	-28,14
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>139 563,50</b>	<b>94,30</b>	<b>65 565,89</b>	<b>67,80</b>	<b>73 997,61</b>	<b>112,86</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>122 324,43</b>	<b>82,65</b>	<b>46 143,83</b>	<b>47,72</b>	<b>76 180,60</b>	<b>165,09</b>
041D Collectif clients débiteurs	90 038,33	60,84	38 343,83	39,65	51 694,50	134,82
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	32 286,10	21,82	7 800,00	8,07	24 486,10	313,92
<b>Autres créances</b>	<b>17 239,07</b>	<b>11,65</b>	<b>19 422,06</b>	<b>20,08</b>	<b>(2 182,99)</b>	<b>-11,24</b>
040D Collectif fournisseurs débiteurs	13 650,02	9,22	989,97	1,02	12 660,05	N/S
445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS TN			6 222,09	6,43	(6 222,09)	-100,0
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	321,00	0,22	210,00	0,22	111,00	52,86
445800 TVA A REGULARISER	1 100,45	0,74			1 100,45	
445830 ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.			12 000,00	12,41	(12 000,00)	-100,0
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	2 167,60	1,46			2 167,60	
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>147 997,54</b>	<b>100,00</b>	<b>96 707,04</b>	<b>100,00</b>	<b>51 290,50</b>	<b>53,04</b>

## Détail du Passif

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>513,82</b>	<b>0,35</b>	<b>(9 769,90)</b>	<b>-10,10</b>	<b>10 283,72</b>	<b>105,26</b>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>(10 371,88)</b>	<b>-7,01</b>	<b>14 990,61</b>	<b>15,50</b>	<b>(25 362,49)</b>	<b>-169,1</b>
108000 COMPTE DE L'EXPLOITANT	60 559,55	40,92	59 736,21	61,77	823,34	1,38
108200 RETRAITS DE L'EXPLOITANT	(70 931,43)	-47,93	(44 745,60)	-46,27	(26 185,83)	-58,52
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 885,70</b>	<b>7,36</b>	<b>(24 760,51)</b>	<b>-25,60</b>	<b>35 646,21</b>	<b>143,96</b>
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>147 483,72</b>	<b>99,65</b>	<b>106 476,94</b>	<b>110,10</b>	<b>41 006,78</b>	<b>38,51</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de c</b>	<b>46 711,83</b>	<b>31,56</b>	<b>39 165,98</b>	<b>40,50</b>	<b>7 545,85</b>	<b>19,27</b>
164100 EMPRUNTS LT ETABLISSEMENTS CRE	17 000,00	11,49			17 000,00	
164210 EMPRUNT MINI PELLE			1 359,30	1,41	(1 359,30)	-100,0
164230 EMPRUNT CAMION	2 058,13	1,39	5 953,64	6,16	(3 895,51)	-65,43
164240 EMPRUNT VEHICULE			8 762,52	9,06	(8 762,52)	-100,0
164250 EMPRUNT 20 K	17 943,84	12,12	20 000,00	20,68	(2 056,16)	-10,28
512000 BANQUE	9 709,86	6,56	3 090,52	3,20	6 619,34	214,18
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>49 393,54</b>	<b>33,37</b>	<b>24 091,63</b>	<b>24,91</b>	<b>25 301,91</b>	<b>105,02</b>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	36 387,96	24,59	24 091,63	24,91	12 296,33	51,04
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	13 005,58	8,79			13 005,58	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>43 681,43</b>	<b>29,51</b>	<b>28 529,13</b>	<b>29,50</b>	<b>15 152,30</b>	<b>53,11</b>
421000 PERS REMUNERATIONS DUES			6 317,40	6,53	(6 317,40)	-100,0
431000 URSSAF SALARIE	5 416,15	3,66	1 900,00	1,96	3 516,15	185,06
437300 PRO BTP	1 022,90	0,69	1 015,71	1,05	7,19	0,71
437400 MEDECINE DU TRAVAIL			575,17	0,59	(575,17)	-100,0
437700 CAISSE DE CONGES PAYES	6 760,70	4,57	3 184,70	3,29	3 576,00	112,29
445710 TVA COLLECTEE TN	14 294,51	9,66	7 290,02	7,54	7 004,49	96,08
445711 TVA COLLECTEE TR	10 646,48	7,19	5 416,38	5,60	5 230,10	96,56
445800 TVA A REGULARISER			915,00	0,95	(915,00)	-100,0
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	2 935,10	1,98			2 935,10	
445876 TVA S/ ACPTES 10%	1 756,75	1,19	1 756,75	1,82		
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	848,84	0,57			848,84	
44862000 SALAIRES 09/2021			48,30	0,05	(48,30)	-100,0
44863000 SALAIRES 09/2021			109,70	0,11	(109,70)	-100,0
<b>Autres dettes</b>	<b>7 696,92</b>	<b>5,20</b>	<b>14 690,20</b>	<b>15,19</b>	<b>(6 993,28)</b>	<b>-47,61</b>
041C Collectif clients créditeurs	7 696,92	5,20	14 690,20	15,19	(6 993,28)	-47,61
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>147 997,54</b>	<b>100,00</b>	<b>96 707,04</b>	<b>100,00</b>	<b>51 290,50</b>	<b>53,04</b>



**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Compte de Résultat détaillé**





# Détail du Compte de Résultat

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>345 336,08</b>	<b>100,69</b>	<b>277 169,93</b>	<b>103,73</b>	<b>68 166,15</b>	<b>24,59</b>
<b>Ventes de marchandises</b>						
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	212 791,99	62,04	168 080,46	62,90	44 711,53	26,60
706160 TRAVAUX HT 20,00%	105 557,78	30,78	46 500,72	17,40	59 057,06	127,00
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	24 628,33	7,18	52 628,00	19,70	(27 999,67)	-53,20
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 333,34</b>	<b>0,68</b>	<b>8 626,12</b>	<b>3,23</b>	<b>(6 292,78)</b>	<b>-72,95</b>
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			2 666,64	1,00	(2 666,64)	-100,0
741000 SUBVENTIONS AEJ	2 333,34	0,68	1 122,22	0,42	1 211,12	107,92
741001 SUBVENTIONS AUEA			4 666,62	1,75	(4 666,62)	-100,0
742000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			170,64	0,06	(170,64)	-100,0
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>			<b>1 018,98</b>	<b>0,38</b>	<b>(1 018,98)</b>	<b>-100,0</b>
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			321,16	0,12	(321,16)	-100,0
791616 REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES			697,82	0,26	(697,82)	-100,0
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>24,64</b>	<b>0,01</b>	<b>315,65</b>	<b>0,12</b>	<b>(291,01)</b>	<b>-92,19</b>
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	24,64	0,01	315,65	0,12	(291,01)	-92,19
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>332 903,65</b>	<b>97,06</b>	<b>301 440,52</b>	<b>112,81</b>	<b>31 463,13</b>	<b>10,44</b>
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>103 008,21</b>	<b>30,03</b>	<b>113 131,31</b>	<b>42,34</b>	<b>(10 123,10)</b>	<b>-8,95</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	103 008,21	30,03	113 131,31	42,34	(10 123,10)	-8,95
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>66 492,63</b>	<b>19,39</b>	<b>61 396,29</b>	<b>22,98</b>	<b>5 096,34</b>	<b>8,30</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	2 900,00	0,85	209,46	0,08	2 690,54	N/S
606140 CARBURANT	9 655,81	2,82	6 623,48	2,48	3 032,33	45,78
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	6 208,93	1,81	7 323,90	2,74	(1 114,97)	-15,22
606330 VETEMENTS DE TRAVAIL			447,61	0,17	(447,61)	-100,0
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	95,58	0,03	1 190,57	0,45	(1 094,99)	-91,97
611150 SOUS-TRAITANCE EXO TVA			4 380,00	1,64	(4 380,00)	-100,0
612210 LEASING SITE INTERNET	3 315,00	0,97	2 550,00	0,95	765,00	30,00
612220 CB CAMION TRAFIC			3 739,55	1,40	(3 739,55)	-100,0
612230 CREDIT BP OCCITANE	5 708,64	1,66	5 365,29	2,01	343,35	6,40
613500 LOCATIONS MOBILIERES	225,60	0,07	134,09	0,05	91,51	68,25
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	353,70	0,10	544,61	0,20	(190,91)	-35,05
615210 ENTRETIEN GENERAL			1 227,48	0,46	(1 227,48)	-100,0
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	4 398,68	1,28	3 288,90	1,23	1 109,78	33,74
615510 ENTRETIEN DU X4 BMW			968,40	0,36	(968,40)	-100,0
616100 ASSURANCES	6 856,43	2,00	6 480,03	2,43	376,40	5,81
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	247,76	0,07	152,13	0,06	95,63	62,86
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	5 010,80	1,46			5 010,80	
618500 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES			600,00	0,22	(600,00)	-100,0
622600 HONORAIRES BDM	3 325,00	0,97	3 953,00	1,48	(628,00)	-15,89
622620 HONORAIRES DIVERSES	1 166,67	0,34			1 166,67	
622640 HONORAIRES SOCIAL			993,00	0,37	(993,00)	-100,0
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	798,62	0,23	1 681,20	0,63	(882,58)	-52,50
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	155,83	0,05			155,83	
623800 POURBOIRES DONS COURANTS			295,80	0,11	(295,80)	-100,0



## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 856,22	1,71	3 126,24	1,17	2 729,98	87,32
625700 RECEPTIONS			1 381,98	0,52	(1 381,98)	-100,0
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	1 740,77	0,51	1 507,46	0,56	233,31	15,48
626100 AFFRANCHISSEMENTS			59,79	0,02	(59,79)	-100,0
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	7 832,09	2,28	1 388,82	0,52	6 443,27	463,94
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	640,50	0,19	1 783,50	0,67	(1 143,00)	-64,09
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>5 860,84</b>	<b>1,71</b>	<b>(1 633,16)</b>	<b>-0,61</b>	<b>7 494,00</b>	<b>458,87</b>
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	549,67	0,16			549,67	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE			48,30	0,02	(48,30)	-100,0
633300 PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION C	1 098,92	0,32	1 192,43	0,45	(93,51)	-7,84
633310 FORMATION CONTINUE			302,11	0,11	(302,11)	-100,0
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	110,25	0,03			110,25	
637810 CSG DEDUCTIBLE	4 102,00	1,20	(3 176,00)	-1,19	7 278,00	229,16
<b>Salaires et traitements</b>	<b>94 454,00</b>	<b>27,54</b>	<b>84 313,31</b>	<b>31,55</b>	<b>10 140,69</b>	<b>12,03</b>
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	86 699,43	25,28	83 693,66	31,32	3 005,77	3,59
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 804,57	1,98	619,65	0,23	6 184,92	998,13
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	950,00	0,28			950,00	
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>35 534,84</b>	<b>10,36</b>	<b>33 330,82</b>	<b>12,47</b>	<b>2 204,02</b>	<b>6,61</b>
645100 COTISATIONS URSSAF SALAIRES	11 131,90	3,25	8 211,22	3,07	2 920,68	35,57
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	4 987,18	1,45			4 987,18	
645300 PRO BTP	1 579,97	0,46	9 348,17	3,50	(7 768,20)	-83,10
645700 CAISSE CONGES PAYES	17 378,35	5,07	14 694,23	5,50	2 684,12	18,27
647500 COTISATIONS MEDECINE DU TRAVAI	457,44	0,13	222,20	0,08	235,24	105,87
647800 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			855,00	0,32	(855,00)	-100,0
<b>Cotisations personnelles de l'exploitant</b>	<b>4 775,26</b>	<b>1,39</b>	<b>(6 372,58)</b>	<b>-2,38</b>	<b>11 147,84</b>	<b>174,93</b>
646100 URSSAF EXPLOITANT	3 305,00	0,96	(9 274,00)	-3,47	12 579,00	135,64
646600 COTISATIONS MADELIN	1 470,26	0,43	2 901,42	1,09	(1 431,16)	-49,33
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>22 707,11</b>	<b>6,62</b>	<b>17 263,84</b>	<b>6,46</b>	<b>5 443,27</b>	<b>31,53</b>
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	22 707,11	6,62	17 263,84	6,46	5 443,27	31,53
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70,76</b>	<b>0,02</b>	<b>10,69</b>		<b>60,07</b>	<b>561,93</b>
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	70,76	0,02	10,69		60,07	561,93
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 432,43</b>	<b>3,62</b>	<b>(24 270,59)</b>	<b>-9,08</b>	<b>36 703,02</b>	<b>151,22</b>
<b>Total des produits financiers</b>						
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>489,92</b>	<b>0,18</b>	<b>599,81</b>	<b>122,43</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>489,92</b>	<b>0,18</b>	<b>599,81</b>	<b>122,43</b>
661160 INTERETS DES EMPRUNTS	225,08	0,07	474,80	0,18	(249,72)	-52,59
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS	864,65	0,25	15,12	0,01	849,53	N/S
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 089,73)</b>	<b>-0,32</b>	<b>(489,92)</b>	<b>-0,18</b>	<b>(599,81)</b>	<b>-122,4</b>
<b>Résultat courant avant im pôts</b>	<b>11 342,70</b>	<b>3,31</b>	<b>(24 760,51)</b>	<b>-9,27</b>	<b>36 103,21</b>	<b>145,81</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>457,00</b>	<b>0,13</b>			<b>457,00</b>	



## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		457,00			457,00	
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES		457,00			457,00	
<b>Résultat exceptionnel</b>		(457,00)			(457,00)	
<b>Résultat de l'exercice</b>		10 885,70		(24 760,51)	35 646,21	143,96





**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Soldes intermédiaires de gestion**



## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>342 978</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209</b>	<b>100,00</b>	<b>75 769</b>	<b>28,36</b>
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	342 978	100,00	267 209	100,00	75 769	28,36
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>342 978</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209</b>	<b>100,00</b>	<b>75 769</b>	<b>28,36</b>
- Achats stockés approvisionnement	103 008	30,03	113 131	42,34	(10 123)	-8,95
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	2 900	0,85	209	0,08	2 691	N/S
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	<b>237 070</b>	<b>69,12</b>	<b>153 868</b>	<b>57,58</b>	<b>83 201</b>	<b>54,07</b>
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>	<b>237 070</b>	<b>69,12</b>	<b>153 868</b>	<b>57,58</b>	<b>83 201</b>	<b>54,07</b>
- Achats non stockés (c)	15 960	4,65	15 586	5,83	375	2,40
- Autres charges externes (c)	47 632	13,89	44 903	16,80	2 729	6,08
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	<b>169 501</b>	<b>49,42</b>	<b>173 830</b>	<b>65,05</b>	<b>(4 329)</b>	<b>-2,49</b>
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>173 477</b>	<b>50,58</b>	<b>93 379</b>	<b>34,95</b>	<b>80 098</b>	<b>85,78</b>
+ Subventions d'exploitation	2 333	0,68	8 626	3,23	(6 293)	-72,95
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 649	0,48	1 543	0,58	106	6,85
- Autres impôts et taxes	4 212	1,23	(3 176)	-1,19	7 388	-232,63
- Salaires et traitements	94 454	27,54	84 313	31,55	10 141	12,03
- Charges sociales	40 310	11,75	26 958	10,09	13 352	49,53
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>35 186</b>	<b>10,26</b>	<b>(7 633)</b>	<b>-2,86</b>	<b>42 819</b>	<b>560,98</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	25	0,01	316	0,12	(291)	-92,19
+ Transfert de charges d'exploitation			321	0,12	(321)	-100,00
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	22 707	6,62	17 264	6,46	5 443	31,53
- Autres charges de gestion courante	71	0,02	11		60	561,93
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	<b>12 432</b>	<b>3,62</b>	<b>(24 271)</b>	<b>-9,08</b>	<b>36 703</b>	<b>151,22</b>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 090	0,32	490	0,18	600	122,43
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>11 343</b>	<b>3,31</b>	<b>(24 761)</b>	<b>-9,27</b>	<b>36 103</b>	<b>145,81</b>
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	457	0,13			457	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(457)</b>	<b>-0,13</b>			<b>(457)</b>	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 886</b>	<b>3,17</b>	<b>(24 761)</b>	<b>-9,27</b>	<b>35 646</b>	<b>143,96</b>



## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
<b>Marge commerciale</b>						
<b>Production vendue Services</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	212 791,99	62,04	168 080,46	62,90	44 711,53	26,60
706160 TRAVAUX HT 20,00%	105 557,78	30,78	46 500,72	17,40	59 057,06	127,00
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	24 628,33	7,18	52 628,00	19,70	(27 999,67)	-53,20
<b>Production de l'exercice</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
<b>Achats stockés approvisionnement</b>	<b>103 008,21</b>	<b>30,03</b>	<b>113 131,31</b>	<b>42,34</b>	<b>(10 123,10)</b>	<b>-8,95</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	103 008,21	30,03	113 131,31	42,34	(10 123,10)	-8,95
<b>Achats de sous-traitance</b>	<b>2 900,00</b>	<b>0,85</b>	<b>209,46</b>	<b>0,08</b>	<b>2 690,54</b>	<b>N/S</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	2 900,00	0,85	209,46	0,08	2 690,54	N/S
<b>Marge brute de production</b>	<b>237 069,89</b>	<b>69,12</b>	<b>153 868,41</b>	<b>57,58</b>	<b>83 201,48</b>	<b>54,07</b>
<b>Production de l'exercice + Marge commerciale</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>267 209,18</b>	<b>100,00</b>	<b>75 768,92</b>	<b>28,36</b>
<b>Achats non stockés matières et fournitures</b>	<b>15 960,32</b>	<b>4,65</b>	<b>15 585,56</b>	<b>5,83</b>	<b>374,76</b>	<b>2,40</b>
606140 CARBURANT	9 655,81	2,82	6 623,48	2,48	3 032,33	45,78
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETTIT EQUI	6 208,93	1,81	7 323,90	2,74	(1 114,97)	-15,22
606330 VETEMENTS DE TRAVAIL			447,61	0,17	(447,61)	-100,0
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	95,58	0,03	1 190,57	0,45	(1 094,99)	-91,97
<b>Autres charges externes</b>	<b>47 632,31</b>	<b>13,89</b>	<b>44 903,45</b>	<b>16,80</b>	<b>2 728,86</b>	<b>6,08</b>
611150 SOUS-TRAITANCE EXO TVA			4 380,00	1,64	(4 380,00)	-100,0
612210 LEASING SITE INTERNET	3 315,00	0,97	2 550,00	0,95	765,00	30,00
612220 CB CAMION TRAFIC			3 739,55	1,40	(3 739,55)	-100,0
612230 CREDIT BP OCCITANE	5 708,64	1,66	5 365,29	2,01	343,35	6,40
613500 LOCATIONS MOBILIERES	225,60	0,07	134,09	0,05	91,51	68,25
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	353,70	0,10	544,61	0,20	(190,91)	-35,05
615210 ENTRETIEN GENERAL			1 227,48	0,46	(1 227,48)	-100,0
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	4 398,68	1,28	3 288,90	1,23	1 109,78	33,74
615510 ENTRETIEN DU X4 BMW			968,40	0,36	(968,40)	-100,0
616100 ASSURANCES	6 856,43	2,00	6 480,03	2,43	376,40	5,81
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	247,76	0,07	152,13	0,06	95,63	62,86
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	5 010,80	1,46			5 010,80	
618500 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES			600,00	0,22	(600,00)	-100,0
622600 HONORAIRES BDM	3 325,00	0,97	3 953,00	1,48	(628,00)	-15,89
622620 HONORAIRES DIVERSES	1 166,67	0,34			1 166,67	
622640 HONORAIRES SOCIAL			993,00	0,37	(993,00)	-100,0
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	798,62	0,23	1 681,20	0,63	(882,58)	-52,50
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	155,83	0,05			155,83	
623800 POURBOIRES DONS COURANTS			295,80	0,11	(295,80)	-100,0
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 856,22	1,71	3 126,24	1,17	2 729,98	87,32
625700 RECEPTIONS			1 381,98	0,52	(1 381,98)	-100,0
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	1 740,77	0,51	1 507,46	0,56	233,31	15,48
626100 AFFRANCHISSEMENTS			59,79	0,02	(59,79)	-100,0
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	7 832,09	2,28	1 388,82	0,52	6 443,27	463,94
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	640,50	0,19	1 783,50	0,67	(1 143,00)	-64,09
791616 REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES			(697,82)	-0,26	697,82	100,00
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>173 477,26</b>	<b>50,58</b>	<b>93 379,40</b>	<b>34,95</b>	<b>80 097,86</b>	<b>85,78</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 333,34</b>	<b>0,68</b>	<b>8 626,12</b>	<b>3,23</b>	<b>(6 292,78)</b>	<b>-72,95</b>



# Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
740000			2 666,64	1,00	(2 666,64)	-100,0
741000	2 333,34	0,68	1 122,22	0,42	1 211,12	107,92
741001			4 666,62	1,75	(4 666,62)	-100,0
742000			170,64	0,06	(170,64)	-100,0
<b>Im pôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunér</b>	<b>1 648,59</b>	<b>0,48</b>	<b>1 542,84</b>	<b>0,58</b>	<b>105,75</b>	<b>6,85</b>
631200	549,67	0,16			549,67	
63120000			48,30	0,02	(48,30)	-100,0
633300	1 098,92	0,32	1 192,43	0,45	(93,51)	-7,84
633310			302,11	0,11	(302,11)	-100,0
<b>Im pôts, taxes &amp; versements assimilés autres</b>	<b>4 212,25</b>	<b>1,23</b>	<b>(3 176,00)</b>	<b>-1,19</b>	<b>7 388,25</b>	<b>232,63</b>
635110	110,25	0,03			110,25	
637810	4 102,00	1,20	(3 176,00)	-1,19	7 278,00	229,16
<b>Salaires et traitements</b>	<b>94 454,00</b>	<b>27,54</b>	<b>84 313,31</b>	<b>31,55</b>	<b>10 140,69</b>	<b>12,03</b>
641100	86 699,43	25,28	83 693,66	31,32	3 005,77	3,59
641300	6 804,57	1,98	619,65	0,23	6 184,92	998,13
641400	950,00	0,28			950,00	
<b>Charges sociales</b>	<b>40 310,10</b>	<b>11,75</b>	<b>26 958,24</b>	<b>10,09</b>	<b>13 351,86</b>	<b>49,53</b>
645100	11 131,90	3,25	8 211,22	3,07	2 920,68	35,57
645200	4 987,18	1,45			4 987,18	
645300	1 579,97	0,46	9 348,17	3,50	(7 768,20)	-83,10
645700	17 378,35	5,07	14 694,23	5,50	2 684,12	18,27
646100	3 305,00	0,96	(9 274,00)	-3,47	12 579,00	135,64
646600	1 470,26	0,43	2 901,42	1,09	(1 431,16)	-49,33
647500	457,44	0,13	222,20	0,08	235,24	105,87
647800			855,00	0,32	(855,00)	-100,0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>35 185,66</b>	<b>10,26</b>	<b>(7 632,87)</b>	<b>-2,86</b>	<b>42 818,53</b>	<b>560,98</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>24,64</b>	<b>0,01</b>	<b>315,65</b>	<b>0,12</b>	<b>(291,01)</b>	<b>-92,19</b>
758000	24,64	0,01	315,65	0,12	(291,01)	-92,19
<b>Transfert de charges</b>			<b>321,16</b>	<b>0,12</b>	<b>(321,16)</b>	<b>-100,0</b>
791000			321,16	0,12	(321,16)	-100,0
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>22 707,11</b>	<b>6,62</b>	<b>17 263,84</b>	<b>6,46</b>	<b>5 443,27</b>	<b>31,53</b>
681120	22 707,11	6,62	17 263,84	6,46	5 443,27	31,53
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70,76</b>	<b>0,02</b>	<b>10,69</b>		<b>60,07</b>	<b>561,93</b>
658000	70,76	0,02	10,69		60,07	561,93
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 432,43</b>	<b>3,62</b>	<b>(24 270,59)</b>	<b>-9,08</b>	<b>36 703,02</b>	<b>151,22</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>489,92</b>	<b>0,18</b>	<b>599,81</b>	<b>122,43</b>
661160	225,08	0,07	474,80	0,18	(249,72)	-52,59
661600	864,65	0,25	15,12	0,01	849,53	N/S
<b>Résultat courant avant im pôts</b>	<b>11 342,70</b>	<b>3,31</b>	<b>(24 760,51)</b>	<b>-9,27</b>	<b>36 103,21</b>	<b>145,81</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>457,00</b>	<b>0,13</b>			<b>457,00</b>	
671200	457,00	0,13			457,00	





Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert

## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel		(457,00)		-0,13	(457,00)	
Résultat de l'exercice		10 885,70		3,17	(24 760,51)	-9,27
					35 646,21	143,96





## Etats financiers au 30/09/2022

# ETATS FISCAUX



Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
**Bénéfices industriels et commerciaux**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"   
 et clos le **30092022** Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA  (cochez la ou les cases correspondantes)  
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage  (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

**A IDENTIFICATION**  
 Identification du destinataire  
**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**  
**EDB RENOVATION**  
**1 Bis Camperos**  
**33720 BARSAC**  
 Insp./IFU N° dossier N° Siret  
**43326848900039**  
 Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :  
 le téléphone :

**B DIVERS**  
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Autres travaux de finition**  
 Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	<b>11 343</b>	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
<b>3 Total</b>	<b>11 343</b>	
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1 - col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2 - col. 1)	<b>11 343</b>	
<b>4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %</b>	g	
<b>4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source</b> (art. 204G du CGI)	e	
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies	f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies		

**5 Plus-values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers  
 à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)  à court terme et à long terme exonérées  à long terme imposables au taux de 12,80 %   
 dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI)  dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

**6 Exonérations et Abattements**  
 Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art 44 quindecies  Zone franche d'activités art.44 quaterdecies  Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A  Autres dispositifs   
 ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies   
 Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %  sur le bénéfice professionnel  Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W)

**7 BIC non professionnels** (2031 BIS suite) a - Bénéfice  b - Déficit   
**Dont les plus-values** Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecies)  Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%   
**Dont les moins-values** Moins-values à court terme (art 39 duodecies)   
 Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

**8 Régime des sociétés de personnes**  
 Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.  
 Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Comptabilité informatisée**  
 L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

ECF  Désignation du prestataire

**CGA/OMGA**  **Viseur ou certificateur conventionné**  
 Nom, adresse, téléphone :  
 - Professionnel de l'expertise comptable : **BDM WALTER FRANCE** **4 PLACE DU MARCHÉ** **05 53 83 45 82**  
**47200 MARMANDE**  
 - Conseil :  
 - **CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné**  
 N° d'agrément

A ..... le ..... Signature et qualité du déclarant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 39 et 40 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**  
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :  
**30092022**

**E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

**F DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) .....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) .....	

(\*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

**H BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>EDB RENOVATION</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>4 3 3 2 6 8 4 8 9 0 0 0 3 9</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, <b>30/09/2022</b>						
		N-1 <b>30/09/2021</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 790	1 790	353	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 919	20 963	1 956	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	81 498	75 019	6 478	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>106 206</b>	<b>97 772</b>	<b>8 434</b>	<b>31 141</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	122 324		122 324	46 144
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 239		17 239	19 422
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG					
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>139 564</b>		<b>139 564</b>	<b>65 566</b>	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>245 770</b>	<b>97 772</b>	<b>147 998</b>	<b>96 707</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	(10 372) 14 991
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>10 886 (24 761)</b>
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>514 (9 770)</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (II)</b>		DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 712 39 166
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 394 24 092
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 681 28 529
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 697 14 690
Compte régul.	EB		
	EC	<b>147 484 106 477</b>	
	ED		
	EE	<b>147 998 96 707</b>	
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	147 484 106 477
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 710 3 091	

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>								Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	342 978	FH		FI	342 978	267 209
		FJ	342 978	FK		FL	342 978	267 209
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 333	8 626
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		1 019
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	316
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>345 336</b>	<b>277 170</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	103 008	113 131	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	66 493	61 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	5 861	(1 633)	
	Salaires et traitements *				FY	94 454	84 313	
	Charges sociales (10)				FZ	40 310	26 958	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	22 707	17 264	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	71	11	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>332 904</b>	<b>301 441</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>12 432</b>	<b>(24 271)</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 090	490	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>1 090</b>	<b>490</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(1 090)</b>	<b>(490)</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>11 343</b>	<b>(24 761)</b>

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	457
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	457
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(457)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	345 336
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	334 450
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	10 886
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	9 024
		HQ	11 655
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 019
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 3 305	A2	4 775
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 1 470 obligatoires A9 3 305 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	457		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - EXCEPT PENALITES ET AMENDES		457
<b>Totalisation</b>		<b>457</b>



\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	1 790	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	22 919	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 499	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	73 753	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 246	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ
	Avances et acomptes						LK		LL		LM
	TOTAL III						LN	104 416	LO		LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	
Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
TOTAL IV						LQ		LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	106 206	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	1 790	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	22 919	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	3 499	MN		MO
		Matériel de transport					IV		MP	73 753	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	4 246	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF
	TOTAL III						IY		NG	104 416	NH		NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	106 206	ØL		ØM	

Exercice N clos le : **31 09 2022**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TO TAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 437	PF	353	PG		PH	1 790
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>1 437</b>	RM	<b>353</b>	RN		RO	<b>1 790</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	19 569	QA	1 394	QB		QC	20 963
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 499	QE		QF		QG	3 499
	Matériel de transport	QH	47 478	QI	20 092	QJ		QK	67 570
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 083	QM	867	QN		QO	3 950
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>73 628</b>	QV	<b>22 354</b>	QW		QX	<b>95 982</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>75 065</b>	ØP	<b>22 707</b>	ØQ		ØR	<b>97 772</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			3 961	SP	3 961 SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	122 324	122 324		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 589	3 589	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	13 650	13 650		
	Charges constatées d'avance		VS				
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>139 564</b>	<b>139 564</b>	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	9 710	9 710		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	37 002	37 002		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 394	49 394			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 200	13 200			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 633	29 633		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	849	849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 697	7 697			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>147 484</b>	<b>147 484</b>		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	17 557	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	16 631	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092022</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						<b>WA 10 886</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	<b>XW 457</b>			
	Amendes et pénalités		WJ	457	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
RECENSEMENT PARTICULIER DES IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
<b>TOTAL I</b>						<b>WR 11 343</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation niale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art. 39 decies D)	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI	<b>11 343</b>	
						déficit ( II moins I )				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	<b>11 343</b>	
								XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>											Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau	ZG									
											<b>TOTAL II</b>		ZH		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	2 900		4 589							
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	226		XQ	226		134							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 492		4 946							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	58 875		51 727							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	66 493		61 396							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	110									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	5 751		(1 633)							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 861		(1 633)							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	39 372		5 486							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	25 305		26 794							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	93 504									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP													
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑦	⑧			⑩
					19%	15% ou 12,80%		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

( A )

( B )  
(Ventilation par taux)

( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TO TAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
<b>TO TAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILEDIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102021</b> et clos le : <b>30092022</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		342 978
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>342 978</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		25
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		2 333
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		<b>2 358</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		121 869
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		38 383
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		71
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>160 322</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>185 014</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>185 014</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<input type="checkbox"/> EV	<input checked="" type="checkbox"/> X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		<b>342 978</b>
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		<b>4</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		<b>HR</b>	

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1  0 <sup>(1)</sup> Néant  \*

N° de dépôt  
\_\_\_\_\_

EXERCICE CLOS LE **2022**

N° SIRET **43326848900039**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 \_\_\_\_\_

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 \_\_\_\_\_

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 \_\_\_\_\_

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 \_\_\_\_\_

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
 Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
 Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|2**

N° SIRET **4|3|3|2|6|8|4|8|9|0|0|0|3|9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

▶ **Jean-François Béthus**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Dominique Da Ros**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Jean-Michel Veysières**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

**SIREN : 433268489**

**EDB RENOVATION**

**1 Bis Camperos  
33720 BARSAC**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023**



4 place du marché - 47200 Marmande  
Tél. 05 53 83 45 82 - Fax. 05 53 83 68 81  
[www.bdm-walterfrance.com](http://www.bdm-walterfrance.com) - E-mail : [info@bdm-walterfrance.com](mailto:info@bdm-walterfrance.com)

**BDM EXPERTISE ET CONSEILS**

Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables d'Aquitaine

SARL au capital de 1 137 000 € - N° Intracommunautaire FR46502218449 - Siret 502 218 449 00028 - Code NAF 6920 Z



SCANNEZ MOI



# SOMMAIRE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

<b>Attestation de l'expert-comptable sans observation</b>	<b>1</b>
<b>Bilan Actif</b>	<b>2</b>
<b>Bilan Passif</b>	<b>3</b>
<b>Compte de Résultat 1/2</b>	<b>4</b>
<b>Compte de Résultat 2/2</b>	<b>5</b>
<b>Annexe au bilan</b>	<b>6</b>
<b>— Bilan détaillé —</b>	<b>7</b>
<b>Détail de l'Actif</b>	<b>8</b>
<b>Détail du Passif</b>	<b>9</b>
<b>— Compte de résultat détaillé —</b>	<b>10</b>
<b>Détail du Compte de Résultat</b>	<b>11</b>
<b>— Soldes intermédiaires de gestion —</b>	<b>13</b>
<b>Soldes Intermédiaires de Gestion</b>	<b>14</b>
<b>Détail des Soldes Intermédiaires</b>	<b>15</b>
<b>———— ETATS FISCAUX ————</b>	<b>17</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 - Impôt sur le revenu</b>	<b>18</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 Bis - Impôt sur le revenu</b>	<b>19</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 BisSuite - Impôt sur le revenu</b>	<b>20</b>
<b>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</b>	<b>21</b>
<b>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</b>	<b>22</b>
<b>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</b>	<b>23</b>
<b>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</b>	<b>24</b>
<b>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</b>	<b>25</b>
<b>BIC-RN 2054 - Immobilisations</b>	<b>26</b>
<b>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</b>	<b>27</b>
<b>BIC-RN 2055 - Amortissements</b>	<b>28</b>
<b>BIC-RN 2056 - Provisions</b>	<b>29</b>
<b>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</b>	<b>30</b>
<b>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</b>	<b>31</b>
<b>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</b>	<b>32</b>
<b>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</b>	<b>33</b>
<b>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</b>	<b>34</b>
<b>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</b>	<b>35</b>
<b>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</b>	<b>36</b>
<b>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</b>	<b>37</b>
<b>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</b>	<b>38</b>
<b>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</b>	<b>39</b>
<b>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</b>	<b>40</b>





# ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des Comptes Annuels de l'entreprise Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert, pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023, et conformément aux termes de notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>79 426 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>322 149 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>12 768 euros</b>

Fait à MARMANDE  
Le 18/03/2024

Signé électroniquement le 20/03/2024 par  
Jean Francois Bethus

 **BDM**  
WALTER FRANCE

**Jean François BETHUS**  
Expert-comptable



# Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (1)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
		1 790	1 790			
Concessions brevets droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains					
	Constructions					
			22 919	21 878	1 041	1 956
			81 498	81 421	77	6 478
	Installations techniques, mat. et outillage indus.					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
		90		90		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>106 297</b>	<b>105 088</b>	<b>1 208</b>	<b>8 434</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et Acomptes versés sur commandes						
ACTIF CIRCULANT	<b>CREANCES (3)</b>					
			64 171		64 171	122 324
			11 556		11 556	17 239
	Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances						
Capital souscrit appelé, non versé						
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>						
<b>DISPONIBILITES</b>						
		2 491		2 491		
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>78 218</b>	<b>78 218</b>	<b>139 564</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
			<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>184 514</b>	<b>105 088</b>	<b>79 426</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an





# Bilan Passif

	30/09/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel	(77 876)	(10 372)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
<b>RESERVES</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 768</b>	<b>10 886</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(65 108)</b>	<b>514</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 352	46 712
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 024	
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 907	49 394
Dettes fiscales et sociales	76 348	43 681
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 904	7 697
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total des dettes</b>	<b>144 534</b>	<b>147 484</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>79 426</b>	<b>147 998</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	12 767,89	10 885,70
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	133 510	147 484
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 599	9 710
(3) Dont emprunts participatifs		





# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

			30/09/2023	30/09/2022	
	France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	322 149		322 149	342 978
	Montant net du chiffre d'affaires	322 149		322 149	342 978
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 000	2 333
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 011	
	Autres produits			123	25
		<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>		<b>324 283</b>	<b>345 336</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			106 796	103 008
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			87 287	66 493
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 754	5 861
	Salaires et traitements			72 938	94 454
	Charges sociales du personnel			29 662	35 535
	Cotisations personnelles de l'exploitant			3 463	4 775
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 316	22 707
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			23	71
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>		<b>310 239</b>	<b>332 904</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 044</b>	<b>12 432</b>	





# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

	30/09/2023	30/09/2022	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 044</b>	<b>12 432</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 043	1 090
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>1 043</b>	<b>1 090</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 043)</b>	<b>(1 090)</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>13 001</b>	<b>11 343</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	233	457
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>233</b>	<b>457</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(233)</b>	<b>(457)</b>
	<b>PARTICIPATION DES SALAIRES</b>		
	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>324 283</b>	<b>345 336</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>311 515</b>	<b>334 450</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 768</b>	<b>10 886</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées





## Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **79 426 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **324 283 euros**
  - un total charges de **311 515 euros**
  - dégage un résultat de **12 768 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2022**
- finit le **30/09/2023**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.





**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Bilan détaillé**





## Détail de l'Actif

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>1 208,40</b>	<b>1,52</b>	<b>8 434,04</b>	<b>5,70</b>	<b>(7 225,64)</b>	<b>-85,67</b>
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>						
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	1 790,00	2,25	1 790,00	1,21		
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES	(1 790,00)	-2,25	(1 790,00)	-1,21		
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>1 041,00</b>	<b>1,31</b>	<b>1 955,56</b>	<b>1,32</b>	<b>(914,56)</b>	<b>-46,77</b>
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	22 918,55	28,86	22 918,55	15,49		
281540 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	(21 877,55)	-27,54	(20 962,99)	-14,16	(914,56)	-4,36
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>77,25</b>	<b>0,10</b>	<b>6 478,48</b>	<b>4,38</b>	<b>(6 401,23)</b>	<b>-98,81</b>
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	3 498,90	4,41	3 498,90	2,36		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	73 752,72	92,86	73 752,72	49,83		
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 246,23	5,35	4 246,23	2,87		
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS	(3 498,90)	-4,41	(3 498,90)	-2,36		
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(73 752,72)	-92,86	(67 570,42)	-45,66	(6 182,30)	-9,15
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	(4 168,98)	-5,25	(3 950,05)	-2,67	(218,93)	-5,54
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>90,15</b>	<b>0,11</b>			<b>90,15</b>	
271100 TITRES IMMOB ACTIONS	90,15	0,11			90,15	
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>78 217,84</b>	<b>98,48</b>	<b>139 563,50</b>	<b>94,30</b>	<b>(61 345,66)</b>	<b>-43,96</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>64 171,17</b>	<b>80,79</b>	<b>122 324,43</b>	<b>82,65</b>	<b>(58 153,26)</b>	<b>-47,54</b>
041D Collectif clients débiteurs	33 836,94	42,60	90 038,33	60,84	(56 201,39)	-62,42
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	30 334,23	38,19	32 286,10	21,82	(1 951,87)	-6,05
<b>Autres créances</b>	<b>11 555,67</b>	<b>14,55</b>	<b>17 239,07</b>	<b>11,65</b>	<b>(5 683,40)</b>	<b>-32,97</b>
040D Collectif fournisseurs débiteurs			13 650,02	9,22	(13 650,02)	-100,0
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYE	4 726,00	5,95			4 726,00	
445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS TN	4 821,67	6,07			4 821,67	
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	2 008,00	2,53	321,00	0,22	1 687,00	525,55
445800 TVA A REGULARISER			1 100,45	0,74	(1 100,45)	-100,0
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES			2 167,60	1,46	(2 167,60)	-100,0
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 491,00</b>	<b>3,14</b>			<b>2 491,00</b>	
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 491,00	3,14			2 491,00	
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>79 426,24</b>	<b>100,00</b>	<b>147 997,54</b>	<b>100,00</b>	<b>(68 571,30)</b>	<b>-46,33</b>



## Détail du Passif

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>(65 107,71)</b>	<b>-81,97</b>	<b>513,82</b>	<b>0,35</b>	<b>(65 621,53)</b>	<b>N/S</b>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>(77 875,60)</b>	<b>-98,05</b>	<b>(10 371,88)</b>	<b>-7,01</b>	<b>(67 503,72)</b>	<b>-650,8</b>
108000 <b>COMPTE DE L'EXPLOITANT</b>	<b>(6 944,17)</b>	<b>-8,74</b>	<b>60 559,55</b>	<b>40,92</b>	<b>(67 503,72)</b>	<b>-111,4</b>
108200 <b>RETRAITS DE L'EXPLOITANT</b>	<b>(70 931,43)</b>	<b>-89,30</b>	<b>(70 931,43)</b>	<b>-47,93</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 767,89</b>	<b>16,08</b>	<b>10 885,70</b>	<b>7,36</b>	<b>1 882,19</b>	<b>17,29</b>
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>144 533,95</b>	<b>181,97</b>	<b>147 483,72</b>	<b>99,65</b>	<b>(2 949,77)</b>	<b>-2,00</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de c</b>	<b>31 351,68</b>	<b>39,47</b>	<b>46 711,83</b>	<b>31,56</b>	<b>(15 360,15)</b>	<b>-32,88</b>
164100 <b>EMPRUNTS 8881596</b>	<b>14 769,07</b>	<b>18,59</b>	<b>17 000,00</b>	<b>11,49</b>	<b>(2 230,93)</b>	<b>-13,12</b>
164230 <b>EMPRUNT CAMION 8760532</b>			<b>2 058,13</b>	<b>1,39</b>	<b>(2 058,13)</b>	<b>-100,0</b>
164250 <b>EMPRUNT 20 K 8825777</b>	<b>12 983,43</b>	<b>16,35</b>	<b>17 943,84</b>	<b>12,12</b>	<b>(4 960,41)</b>	<b>-27,64</b>
512000 <b>BANQUE 29046</b>	<b>294,20</b>	<b>0,37</b>	<b>9 709,86</b>	<b>6,56</b>	<b>(9 415,66)</b>	<b>-96,97</b>
512100 <b>BPO 772391</b>	<b>3 304,98</b>	<b>4,16</b>			<b>3 304,98</b>	
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cou</b>	<b>11 023,98</b>	<b>13,88</b>			<b>11 023,98</b>	
419100 <b>CLIENTS ACPTES S/COMMANDES REC</b>	<b>11 023,98</b>	<b>13,88</b>			<b>11 023,98</b>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>21 906,82</b>	<b>27,58</b>	<b>49 393,54</b>	<b>33,37</b>	<b>(27 486,72)</b>	<b>-55,65</b>
040C <b>Collectif fournisseurs créditeurs</b>	<b>21 906,82</b>	<b>27,58</b>	<b>36 387,96</b>	<b>24,59</b>	<b>(14 481,14)</b>	<b>-39,80</b>
408100 <b>FOURN FACTURES NON PARVENUES.</b>			<b>13 005,58</b>	<b>8,79</b>	<b>(13 005,58)</b>	<b>-100,0</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>76 347,53</b>	<b>96,12</b>	<b>43 681,43</b>	<b>29,51</b>	<b>32 666,10</b>	<b>74,78</b>
421000 <b>PERS REMUNERATIONS DUES</b>	<b>5 415,78</b>	<b>6,82</b>			<b>5 415,78</b>	
431000 <b>URSSAF SALARIE</b>	<b>12 525,53</b>	<b>15,77</b>	<b>5 416,15</b>	<b>3,66</b>	<b>7 109,38</b>	<b>131,26</b>
437300 <b>PRO BTP</b>	<b>2 523,97</b>	<b>3,18</b>	<b>1 022,90</b>	<b>0,69</b>	<b>1 501,07</b>	<b>146,75</b>
437700 <b>CAISSE DE CONGES PAYES</b>	<b>14 659,78</b>	<b>18,46</b>	<b>6 760,70</b>	<b>4,57</b>	<b>7 899,08</b>	<b>116,84</b>
438000 <b>TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</b>	<b>51,41</b>	<b>0,06</b>			<b>51,41</b>	
445510 <b>ETAT TVA A DECAISSER</b>	<b>1 527,00</b>	<b>1,92</b>			<b>1 527,00</b>	
445710 <b>TVA COLLECTEE TN</b>	<b>13 904,29</b>	<b>17,51</b>	<b>14 294,51</b>	<b>9,66</b>	<b>(390,22)</b>	<b>-2,73</b>
445711 <b>TVA COLLECTEE 10%</b>	<b>19 310,22</b>	<b>24,31</b>	<b>10 646,48</b>	<b>7,19</b>	<b>8 663,74</b>	<b>81,38</b>
445870 <b>ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR</b>	<b>2 757,66</b>	<b>3,47</b>	<b>2 935,10</b>	<b>1,98</b>	<b>(177,44)</b>	<b>-6,05</b>
445876 <b>TVA S/ ACPTES 10%</b>	<b>1 756,75</b>	<b>2,21</b>	<b>1 756,75</b>	<b>1,19</b>		
448600 <b>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</b>	<b>695,75</b>	<b>0,88</b>	<b>848,84</b>	<b>0,57</b>	<b>(153,09)</b>	<b>-18,04</b>
448630 <b>ETAT FORMATION A PAYER</b>	<b>1 219,39</b>	<b>1,54</b>			<b>1 219,39</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>3 903,94</b>	<b>4,92</b>	<b>7 696,92</b>	<b>5,20</b>	<b>(3 792,98)</b>	<b>-49,28</b>
041C <b>Collectif clients créditeurs</b>	<b>3 903,94</b>	<b>4,92</b>	<b>7 696,92</b>	<b>5,20</b>	<b>(3 792,98)</b>	<b>-49,28</b>
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>79 426,24</b>	<b>100,00</b>	<b>147 997,54</b>	<b>100,00</b>	<b>(68 571,30)</b>	<b>-46,33</b>



**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Compte de Résultat détaillé**





# Détail du Compte de Résultat

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>324 282,60</b>	<b>100,66</b>	<b>345 336,08</b>	<b>100,69</b>	<b>(21 053,48)</b>	<b>-6,10</b>
<b>Ventes de marchandises</b>						
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	259 330,89	80,50	212 791,99	62,04	46 538,90	21,87
706160 TRAVAUX HT 20,00%	21 493,90	6,67	105 557,78	30,78	(84 063,88)	-79,64
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	41 324,05	12,83	24 628,33	7,18	16 695,72	67,79
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,31</b>	<b>2 333,34</b>	<b>0,68</b>	<b>(1 333,34)</b>	<b>-57,14</b>
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000,00	0,31			1 000,00	
741000 SUBVENTIONS AEJ			2 333,34	0,68	(2 333,34)	-100,0
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>	<b>1 011,21</b>	<b>0,31</b>			<b>1 011,21</b>	
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	1 011,21	0,31			1 011,21	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>122,55</b>	<b>0,04</b>	<b>24,64</b>	<b>0,01</b>	<b>97,91</b>	<b>397,36</b>
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	122,55	0,04	24,64	0,01	97,91	397,36
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>310 239,09</b>	<b>96,30</b>	<b>332 903,65</b>	<b>97,06</b>	<b>(22 664,56)</b>	<b>-6,81</b>
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>106 796,18</b>	<b>33,15</b>	<b>103 008,21</b>	<b>30,03</b>	<b>3 787,97</b>	<b>3,68</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	106 796,18	33,15	103 008,21	30,03	3 787,97	3,68
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>87 287,15</b>	<b>27,10</b>	<b>66 492,63</b>	<b>19,39</b>	<b>20 794,52</b>	<b>31,27</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	5 665,00	1,76	2 900,00	0,85	2 765,00	95,34
606140 CARBURANT	12 004,71	3,73	9 655,81	2,82	2 348,90	24,33
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	6 771,14	2,10	6 208,93	1,81	562,21	9,05
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	538,22	0,17	95,58	0,03	442,64	463,11
612210 LEASING SITE INTERNET	2 805,00	0,87	3 315,00	0,97	(510,00)	-15,38
612220 CB CAMION TRAFIC	11 615,46	3,61			11 615,46	
612230 CREDIT BP OCCITANE	4 661,28	1,45	5 708,64	1,66	(1 047,36)	-18,35
613500 LOCATIONS MOBILIERES	101,32	0,03	225,60	0,07	(124,28)	-55,09
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER			353,70	0,10	(353,70)	-100,0
615500 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	3 677,81	1,14	4 398,68	1,28	(720,87)	-16,39
616100 ASSURANCES	9 441,91	2,93	6 856,43	2,00	2 585,48	37,71
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	301,91	0,09	247,76	0,07	54,15	21,86
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	5 841,04	1,81	5 010,80	1,46	830,24	16,57
616400 ASSURANCE CB	386,78	0,12			386,78	
622600 HONORAIRES BDM	3 106,00	0,96	3 325,00	0,97	(219,00)	-6,59
622620 HONORAIRES DIVERSES	2 920,04	0,91	1 166,67	0,34	1 753,37	150,29
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	71,33	0,02			71,33	
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	3,98		798,62	0,23	(794,64)	-99,50
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	525,24	0,16	155,83	0,05	369,41	237,06
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	122,00	0,04			122,00	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 009,00	1,55	5 856,22	1,71	(847,22)	-14,47
625700 RECEPTIONS	977,98	0,30			977,98	
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	1 618,80	0,50	1 740,77	0,51	(121,97)	-7,01
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	8 974,20	2,79	7 832,09	2,28	1 142,11	14,58
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	147,00	0,05	640,50	0,19	(493,50)	-77,05



## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>2 753,76</b>	<b>0,85</b>	<b>5 860,84</b>	<b>1,71</b>	<b>(3 107,08)</b>	<b>-53,01</b>
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	505,44	0,16	549,67	0,16	(44,23)	-8,05
633300 PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION C	1 181,82	0,37	1 098,92	0,32	82,90	7,54
633310 FORMATION CONTINUE	370,00	0,11			370,00	
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	154,50	0,05	110,25	0,03	44,25	40,14
637810 CSG DEDUCTIBLE	542,00	0,17	4 102,00	1,20	(3 560,00)	-86,79
<b>Salaires et traitements</b>	<b>72 938,44</b>	<b>22,64</b>	<b>94 454,00</b>	<b>27,54</b>	<b>(21 515,56)</b>	<b>-22,78</b>
641100 SAL APOINT.COMMISSIONS DE BAS	69 997,70	21,73	86 699,43	25,28	(16 701,73)	-19,26
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 515,04	0,78	6 804,57	1,98	(4 289,53)	-63,04
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	425,70	0,13	950,00	0,28	(524,30)	-55,19
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>29 662,15</b>	<b>9,21</b>	<b>35 534,84</b>	<b>10,36</b>	<b>(5 872,69)</b>	<b>-16,53</b>
645100 COTISATIONS URSSAF SALAIRES	10 292,92	3,20	11 131,90	3,25	(838,98)	-7,54
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 872,84	1,20	4 987,18	1,45	(1 114,34)	-22,34
645300 PRO BTP	1 473,00	0,46	1 579,97	0,46	(106,97)	-6,77
645700 CAISSE CONGES PAYES	14 006,64	4,35	17 378,35	5,07	(3 371,71)	-19,40
647500 COTISATIONS MEDECINE DU TRAVAI	16,75	0,01	457,44	0,13	(440,69)	-96,34
<b>Cotisations personnelles de l'exploitant</b>	<b>3 462,98</b>	<b>1,07</b>	<b>4 775,26</b>	<b>1,39</b>	<b>(1 312,28)</b>	<b>-27,48</b>
646100 URSSAF EXPLOITANT	2 536,45	0,79	3 305,00	0,96	(768,55)	-23,25
646600 COTISATIONS MADELIN	926,53	0,29	1 470,26	0,43	(543,73)	-36,98
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>7 315,79</b>	<b>2,27</b>	<b>22 707,11</b>	<b>6,62</b>	<b>(15 391,32)</b>	<b>-67,78</b>
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	7 315,79	2,27	22 707,11	6,62	(15 391,32)	-67,78
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>22,64</b>	<b>0,01</b>	<b>70,76</b>	<b>0,02</b>	<b>(48,12)</b>	<b>-68,00</b>
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	22,64	0,01	70,76	0,02	(48,12)	-68,00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 043,51</b>	<b>4,36</b>	<b>12 432,43</b>	<b>3,62</b>	<b>1 611,08</b>	<b>12,96</b>
<b>Total des produits financiers</b>						
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>(47,11)</b>	<b>-4,32</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>(47,11)</b>	<b>-4,32</b>
661160 INTERETS DES EMPRUNTS	222,22	0,07	225,08	0,07	(2,86)	-1,27
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS	820,40	0,25	864,65	0,25	(44,25)	-5,12
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 042,62)</b>	<b>-0,32</b>	<b>(1 089,73)</b>	<b>-0,32</b>	<b>47,11</b>	<b>4,32</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>13 000,89</b>	<b>4,04</b>	<b>11 342,70</b>	<b>3,31</b>	<b>1 658,19</b>	<b>14,62</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>457,00</b>	<b>0,13</b>	<b>(224,00)</b>	<b>-49,02</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>457,00</b>	<b>0,13</b>	<b>(224,00)</b>	<b>-49,02</b>
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	233,00	0,07	457,00	0,13	(224,00)	-49,02
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(233,00)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(457,00)</b>	<b>-0,13</b>	<b>224,00</b>	<b>49,02</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 767,89</b>	<b>3,96</b>	<b>10 885,70</b>	<b>3,17</b>	<b>1 882,19</b>	<b>17,29</b>



**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Soldes intermédiaires de gestion**



## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>322 149</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829)</b>	<b>-6,07</b>
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	322 149	100,00	342 978	100,00	(20 829)	-6,07
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>322 149</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829)</b>	<b>-6,07</b>
- Achats stockés approvisionnement	106 796	33,15	103 008	30,03	3 788	3,68
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	5 665	1,76	2 900	0,85	2 765	95,34
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	<b>209 688</b>	<b>65,09</b>	<b>237 070</b>	<b>69,12</b>	<b>(27 382)</b>	<b>-11,55</b>
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>	<b>209 688</b>	<b>65,09</b>	<b>237 070</b>	<b>69,12</b>	<b>(27 382)</b>	<b>-11,55</b>
- Achats non stockés (c)	19 314	6,00	15 960	4,65	3 354	21,01
- Autres charges externes (c)	62 308	19,34	47 632	13,89	14 676	30,81
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	<b>194 083</b>	<b>60,25</b>	<b>169 501</b>	<b>49,42</b>	<b>24 582</b>	<b>14,50</b>
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>128 066</b>	<b>39,75</b>	<b>173 477</b>	<b>50,58</b>	<b>(45 412)</b>	<b>-26,18</b>
+ Subventions d'exploitation	1 000	0,31	2 333	0,68	(1 333)	-57,14
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 057	0,64	1 649	0,48	409	24,79
- Autres impôts et taxes	697	0,22	4 212	1,23	(3 516)	-83,46
- Salaires et traitements	72 938	22,64	94 454	27,54	(21 516)	-22,78
- Charges sociales	33 125	10,28	40 310	11,75	(7 185)	-17,82
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 248</b>	<b>6,29</b>	<b>35 186</b>	<b>10,26</b>	<b>(14 937)</b>	<b>-42,45</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	123	0,04	25	0,01	98	397,36
+ Transfert de charges d'exploitation	1 011	0,31			1 011	
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 316	2,27	22 707	6,62	(15 391)	-67,78
- Autres charges de gestion courante	23	0,01	71	0,02	(48)	-68,00
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	<b>14 044</b>	<b>4,36</b>	<b>12 432</b>	<b>3,62</b>	<b>1 611</b>	<b>12,96</b>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 043	0,32	1 090	0,32	(47)	-4,32
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>13 001</b>	<b>4,04</b>	<b>11 343</b>	<b>3,31</b>	<b>1 658</b>	<b>14,62</b>
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	233	0,07	457	0,13	(224)	-49,02
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(233)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(457)</b>	<b>-0,13</b>	<b>224</b>	<b>49,02</b>
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 768</b>	<b>3,96</b>	<b>10 886</b>	<b>3,17</b>	<b>1 882</b>	<b>17,29</b>



## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
<b>Marge commerciale</b>						
<b>Production vendue Services</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	259 330,89	80,50	212 791,99	62,04	46 538,90	21,87
706160 TRAVAUX HT 20,00%	21 493,90	6,67	105 557,78	30,78	(84 063,88)	-79,64
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	41 324,05	12,83	24 628,33	7,18	16 695,72	67,79
<b>Production de l'exercice</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
<b>Achats stockés approvisionnement</b>	<b>106 796,18</b>	<b>33,15</b>	<b>103 008,21</b>	<b>30,03</b>	<b>3 787,97</b>	<b>3,68</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	106 796,18	33,15	103 008,21	30,03	3 787,97	3,68
<b>Achats de sous-traitance</b>	<b>5 665,00</b>	<b>1,76</b>	<b>2 900,00</b>	<b>0,85</b>	<b>2 765,00</b>	<b>95,34</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	5 665,00	1,76	2 900,00	0,85	2 765,00	95,34
<b>Marge brute de production</b>	<b>209 687,66</b>	<b>65,09</b>	<b>237 069,89</b>	<b>69,12</b>	<b>(27 382,23)</b>	<b>-11,55</b>
<b>Production de l'exercice + Marge commerciale</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>342 978,10</b>	<b>100,00</b>	<b>(20 829,26)</b>	<b>-6,07</b>
<b>Achats non stockés matières et fournitures</b>	<b>19 314,07</b>	<b>6,00</b>	<b>15 960,32</b>	<b>4,65</b>	<b>3 353,75</b>	<b>21,01</b>
606140 CARBURANT	12 004,71	3,73	9 655,81	2,82	2 348,90	24,33
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	6 771,14	2,10	6 208,93	1,81	562,21	9,05
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	538,22	0,17	95,58	0,03	442,64	463,11
<b>Autres charges externes</b>	<b>62 308,08</b>	<b>19,34</b>	<b>47 632,31</b>	<b>13,89</b>	<b>14 675,77</b>	<b>30,81</b>
612210 LEASING SITE INTERNET	2 805,00	0,87	3 315,00	0,97	(510,00)	-15,38
612220 CB CAMION TRAFIC	11 615,46	3,61			11 615,46	
612230 CREDIT BP OCCITANE	4 661,28	1,45	5 708,64	1,66	(1 047,36)	-18,35
613500 LOCATIONS MOBILIERES	101,32	0,03	225,60	0,07	(124,28)	-55,09
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER			353,70	0,10	(353,70)	-100,0
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	3 677,81	1,14	4 398,68	1,28	(720,87)	-16,39
616100 ASSURANCES	9 441,91	2,93	6 856,43	2,00	2 585,48	37,71
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	301,91	0,09	247,76	0,07	54,15	21,86
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	5 841,04	1,81	5 010,80	1,46	830,24	16,57
616400 ASSURANCE CB	386,78	0,12			386,78	
622600 HONORAIRES BDM	3 106,00	0,96	3 325,00	0,97	(219,00)	-6,59
622620 HONORAIRES DIVERSES	2 920,04	0,91	1 166,67	0,34	1 753,37	150,29
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	71,33	0,02			71,33	
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	3,98		798,62	0,23	(794,64)	-99,50
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	525,24	0,16	155,83	0,05	369,41	237,06
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	122,00	0,04			122,00	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 009,00	1,55	5 856,22	1,71	(847,22)	-14,47
625700 RECEPTIONS	977,98	0,30			977,98	
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	1 618,80	0,50	1 740,77	0,51	(121,97)	-7,01
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	8 974,20	2,79	7 832,09	2,28	1 142,11	14,58
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	147,00	0,05	640,50	0,19	(493,50)	-77,05
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>128 065,51</b>	<b>39,75</b>	<b>173 477,26</b>	<b>50,58</b>	<b>(45 411,75)</b>	<b>-26,18</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,31</b>	<b>2 333,34</b>	<b>0,68</b>	<b>(1 333,34)</b>	<b>-57,14</b>
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000,00	0,31			1 000,00	
741000 SUBVENTIONS AEJ			2 333,34	0,68	(2 333,34)	-100,0
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunéré</b>	<b>2 057,26</b>	<b>0,64</b>	<b>1 648,59</b>	<b>0,48</b>	<b>408,67</b>	<b>24,79</b>
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	505,44	0,16	549,67	0,16	(44,23)	-8,05



## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
633300 PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION C	1 181,82	0,37	1 098,92	0,32	82,90	7,54
633310 FORMATION CONTINUE	370,00	0,11			370,00	
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés autres</b>	<b>696,50</b>	<b>0,22</b>	<b>4 212,25</b>	<b>1,23</b>	<b>(3 515,75)</b>	<b>-83,46</b>
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	154,50	0,05	110,25	0,03	44,25	40,14
637810 CSG DEDUCTIBLE	542,00	0,17	4 102,00	1,20	(3 560,00)	-86,79
<b>Salaires et traitements</b>	<b>72 938,44</b>	<b>22,64</b>	<b>94 454,00</b>	<b>27,54</b>	<b>(21 515,56)</b>	<b>-22,78</b>
641100 SAL AFFOINT.COMMISSIONS DE BAS	69 997,70	21,73	86 699,43	25,28	(16 701,73)	-19,26
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 515,04	0,78	6 804,57	1,98	(4 289,53)	-63,04
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	425,70	0,13	950,00	0,28	(524,30)	-55,19
<b>Charges sociales</b>	<b>33 125,13</b>	<b>10,28</b>	<b>40 310,10</b>	<b>11,75</b>	<b>(7 184,97)</b>	<b>-17,82</b>
645100 COTISATIONS URSSAF SALAIRES	10 292,92	3,20	11 131,90	3,25	(838,98)	-7,54
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 872,84	1,20	4 987,18	1,45	(1 114,34)	-22,34
645300 PRO BTP	1 473,00	0,46	1 579,97	0,46	(106,97)	-6,77
645700 CAISSE CONGES PAYES	14 006,64	4,35	17 378,35	5,07	(3 371,71)	-19,40
646100 URSSAF EXPLOITANT	2 536,45	0,79	3 305,00	0,96	(768,55)	-23,25
646600 COTISATIONS MADELIN	926,53	0,29	1 470,26	0,43	(543,73)	-36,98
647500 COTISATIONS MEDECINE DU TRAVAI	16,75	0,01	457,44	0,13	(440,69)	-96,34
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>20 248,18</b>	<b>6,29</b>	<b>35 185,66</b>	<b>10,26</b>	<b>(14 937,48)</b>	<b>-42,45</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>122,55</b>	<b>0,04</b>	<b>24,64</b>	<b>0,01</b>	<b>97,91</b>	<b>397,36</b>
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	122,55	0,04	24,64	0,01	97,91	397,36
<b>Transfert de charges</b>	<b>1 011,21</b>	<b>0,31</b>			<b>1 011,21</b>	
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	1 011,21	0,31			1 011,21	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>7 315,79</b>	<b>2,27</b>	<b>22 707,11</b>	<b>6,62</b>	<b>(15 391,32)</b>	<b>-67,78</b>
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	7 315,79	2,27	22 707,11	6,62	(15 391,32)	-67,78
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>22,64</b>	<b>0,01</b>	<b>70,76</b>	<b>0,02</b>	<b>(48,12)</b>	<b>-68,00</b>
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	22,64	0,01	70,76	0,02	(48,12)	-68,00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 043,51</b>	<b>4,36</b>	<b>12 432,43</b>	<b>3,62</b>	<b>1 611,08</b>	<b>12,96</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>1 089,73</b>	<b>0,32</b>	<b>(47,11)</b>	<b>-4,32</b>
661160 INTERETS DES EMPRUNTS	222,22	0,07	225,08	0,07	(2,86)	-1,27
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS	820,40	0,25	864,65	0,25	(44,25)	-5,12
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>13 000,89</b>	<b>4,04</b>	<b>11 342,70</b>	<b>3,31</b>	<b>1 658,19</b>	<b>14,62</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>457,00</b>	<b>0,13</b>	<b>(224,00)</b>	<b>-49,02</b>
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	233,00	0,07	457,00	0,13	(224,00)	-49,02
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(233,00)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(457,00)</b>	<b>-0,13</b>	<b>224,00</b>	<b>49,02</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 767,89</b>	<b>3,96</b>	<b>10 885,70</b>	<b>3,17</b>	<b>1 882,19</b>	<b>17,29</b>



## Etats financiers au 30/09/2023

# ETATS FISCAUX





Formulaire obligatoire  
(art 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
**Bénéfices industriels et commerciaux**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102022** Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"   
 et clos le **30092023** Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA  (cochez la ou les cases correspondantes)  
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage  (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

**A IDENTIFICATION**  
**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**  
**EDB RENOVATION**  
**1 Bis Camperos**  
**33720 BARSAC**

Insp./IFU N° dossier N° Siret  
**43326848900039**

**B DIVERS**  
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Autres travaux de finition**  
 Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case)

Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :  
 le téléphone :

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	<b>13 001</b>	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
	<b>13 001</b>	
<b>3 Total</b>		
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1 - col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2 - col. 1)		<b>13 001</b>

**4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %**  
**4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)**  
 - Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies  
 - Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

**5 Plus-values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers  
 à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)  à court terme et à long terme exonérés  à long terme imposables au taux de 12,80 %   
 dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI)  dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

**6 Exonérations et Abattements**  
 Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art 44 quindecies  Zone franche d'activités art.44 quaterdecies  Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A  Autres dispositifs   
 ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies   
 Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %  sur le bénéfice professionnel  Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W)

**7 BIC non professionnels** (2031 BIS suite) a - Bénéfice  b - Déficit   
 Dont les plus-values Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecies)  Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%   
 Dont les moins-values Moins-values à court terme (art 39 duodecies)   
 Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

**8 Régime des sociétés de personnes**  
 Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.  
 Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Comptabilité informatisée**  
 L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

**D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)  
 Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ECF  Désignation du prestataire

**CGA/OMGA**  Viseur ou certificateur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone :  
 - Professionnel de l'expertise comptable : **BDM WALTER FRANCE** 4 PLACE DU MARCHÉ 47200 MARMANDE 05 53 83 45 82  
 - Conseil :  
 - CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné :  
 N° d'agrément

**A BARSAC** le **15012024** Signature et qualité du déclarant **EMILE DIT BIGAS** gerant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques. À l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**30092023**

**E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

**F DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) ..... Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) ..... (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.  
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

**H BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>EDB RENOVATION</b>		33720 BARSAC						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>4 3 3 2 6 8 4 8 9 0 0 0 3 9</b>								
		Exercice N, clos le, <b>30092023</b>						
		N-1 <b>30092022</b>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 790	1 790		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 919	21 878	1 041	1 956
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	81 498	81 421	77	6 478
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE	90		90		
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>106 297</b>	<b>105 088</b>	<b>1 208</b>	<b>8 434</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BL				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	64 171		64 171	122 324
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 556		11 556	17 239
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 491		2 491		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>78 218</b>		<b>78 218</b>	<b>139 564</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>184 514</b>	<b>105 088</b>	<b>79 426</b>	<b>147 998</b>	
Renvoi : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	(77 876) (10 372)
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>12 768</b> <b>10 886</b>
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(65 108)</b> <b>514</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (II)</b>		DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 352 46 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 024
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 907 49 394
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 348 43 681
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 904 7 697
Compte régul.	EB		
<b>Produits constatés d'avance (4)</b>	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>144 534</b> <b>147 484</b>	
<b>Ecarts de conversion passif *</b>	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>79 426</b> <b>147 998</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 510 147 484
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 599 9 710	

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	322 149	FH		FI	342 978	
		FJ	322 149	FK		FL	342 978	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000 2 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 011	
	Autres produits (1) (11)					FQ	123 25	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>324 283 345 336</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	106 796 103 008	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	87 287 66 493	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 754 5 861	
	Salaires et traitements *					FY	72 938 94 454	
	Charges sociales (10)					FZ	33 125 40 310	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	7 316 22 707
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	23 71	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>310 239 332 904</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>14 044 12 432</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 043 1 090	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>1 043 1 090</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(1 043) (1 090)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>13 001 11 343</b>	

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	233 457
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	233 457
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(233) (457)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	324 283 345 336
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	311 515 334 450
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	12 768 10 886
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	19 082 9 024
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 011
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5 2 536	A2	3 463 4 775
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 927 obligatoires A9 2 536 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	233		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - EXCEPT PENALITES ET AMENDES	233	
<b>Totalisation</b>	<b>233</b>	



Désignation de l'entreprise **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

Néant  \*

\*(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			KD	1 790	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1	KM		KN	KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3	KS	22 919	KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 499	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY	73 753	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 246	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	<b>TOTAL III</b>			LN	104 416	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R	90			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U				
<b>TOTAL IV</b>			LQ		LR	90			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			ØG	106 206	ØH	90			
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3	4
				1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	22 919	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	3 499	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	73 753	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	4 246	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA		NB
Avances et acomptes			NC	ND	NE		NF		
<b>TOTAL III</b>			IY	NG	NH	104 416	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations			IØ	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	90	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>			I3	NJ	NK	90	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			14	ØK	ØL	106 297	ØM		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TO TAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 790	PF		PG		PH	1 790
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>1 790</b>	RM		RN		RO	<b>1 790</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	20 963	QA	915	QB		QC	21 878
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 499	QE		QF		QG	3 499
	Matériel de transport	QH	67 570	QI	6 182	QJ		QK	73 753
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 950	QM	219	QN		QO	4 169
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	<b>95 982</b>	QV	<b>7 316</b>	QW		QX	<b>103 298</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>97 772</b>	ØP	<b>7 316</b>	ØQ		ØR	<b>105 088</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				3 961		SP	3 961	SR	

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	64 171		64 171		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 726		4 726		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 830		6 830	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	2 491		2 491		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>78 218</b>	VU	<b>78 218</b>	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 599		3 599		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	27 753		27 753		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 907		21 907		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 416		5 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 761		29 761		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 256		39 256		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 915		1 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 904		3 904		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>133 510</b>	VZ	<b>133 510</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	524	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 773	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092023</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>WA 12 768</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW 233	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions			WN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3
								<b>TOTAL I</b>		<b>WR 13 001</b>
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV
			- imposées au taux de 0 %							WH
			- imposées au taux de 19 %							WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY
Majoration d'amortissement *										XD
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine-TR (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduits		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI 13 001		
						déficit ( II moins I )		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN		XO 0		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								<b>13 001</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>										Néant <input type="checkbox"/> *											
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB														
						- Autres réserves	ZD														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE															
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF															
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG															
										<b>TOTAL II</b>	ZH										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ																
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 665		2 900													
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	101		XQ	101		226													
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU																
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 097		4 492													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	75 423		58 875													
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>				ZJ	<b>87 287</b>		<b>66 493</b>													
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	155		110													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 599		5 751													
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>				YX	<b>2 754</b>		<b>5 861</b>													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	32 852		39 372													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	26 229		25 305													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	87 015															
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%												
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																			
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR										
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG										
										- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH										
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL											
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO											
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
 Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

( A )

( B )  
(Ventilation par taux)

( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TO TAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
<b>TO TAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102022</b> et clos le : <b>30092023</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		322 149
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		1 011
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>323 160</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		123
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		1 000
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		<b>1 123</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		131 775
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		43 125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		23
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>174 923</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>149 360</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>149 360</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<b>X</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		<b>323 160</b>
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		<b>3</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		<b>HR</b>	

**17** **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant \*

N° de dépôt  
\_\_\_\_\_

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|3|**

N° SIRET **4|3|3|2|6|8|4|8|9|0|0|0|3|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 \_\_\_\_\_

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 \_\_\_\_\_

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 \_\_\_\_\_

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 \_\_\_\_\_

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|3|**

N° SIRET **4|3|3|2|6|8|4|8|9|0|0|0|3|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

▶ **Jean-François Béthus**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Dominique Da Ros**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

▶ **Jean-Michel Veysières**

Expert Comptable - Commissaire aux comptes

**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

**SIREN : 433268489**

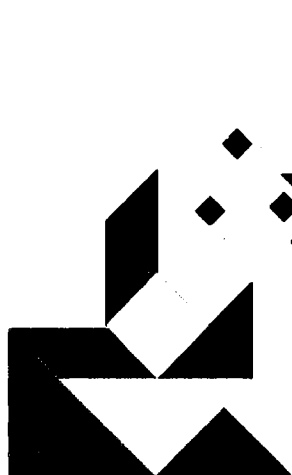
**EDB RENOVATION**

**1 Bis Camperos**

**33720 BARSAC**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024**



18 place des Quinconces - 33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 32 51 84  
[www.bdm-walterfrance.com](http://www.bdm-walterfrance.com) - E-mail : [info@bdm-walterfrance.com](mailto:info@bdm-walterfrance.com)

**BDM BORDEAUX**  
Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Nouvelle Aquitaine  
SARL au capital de 10 000 euros - N° intracommunautaire FR52912146271 - Siret 912 146 271 00024 - Code NAF 6920 Z





# SOMMAIRE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

<b>Bilan Actif</b>	<b>1</b>
<b>Bilan Passif</b>	<b>2</b>
<b>Compte de Résultat 1/2</b>	<b>3</b>
<b>Compte de Résultat 2/2</b>	<b>4</b>
<b>Annexe au bilan</b>	<b>5</b>
<b>---- Bilan détaillé ----</b>	<b>6</b>
<b>Détail de l'Actif</b>	<b>7</b>
<b>Détail du Passif</b>	<b>8</b>
<b>---- Compte de résultat détaillé ----</b>	<b>9</b>
<b>Détail du Compte de Résultat</b>	<b>10</b>
<b>---- Soldes intermédiaires de gestion ----</b>	<b>13</b>
<b>Soldes Intermédiaires de Gestion</b>	<b>14</b>
<b>Détail des Soldes Intermédiaires</b>	<b>15</b>
<b>----- ETATS FISCAUX -----</b>	<b>17</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 - Impôt sur le revenu</b>	<b>18</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 Bis - Impôt sur le revenu</b>	<b>19</b>
<b>BIC - Déclaration 2031 BisSuite - Impôt sur le revenu</b>	<b>20</b>
<b>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</b>	<b>21</b>
<b>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</b>	<b>22</b>
<b>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</b>	<b>23</b>
<b>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</b>	<b>24</b>
<b>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</b>	<b>25</b>
<b>BIC-RN 2054 - Immobilisations</b>	<b>26</b>
<b>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</b>	<b>27</b>
<b>BIC-RN 2055 - Amortissements</b>	<b>28</b>
<b>BIC-RN 2056 - Provisions</b>	<b>29</b>
<b>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</b>	<b>30</b>
<b>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</b>	<b>31</b>
<b>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</b>	<b>32</b>
<b>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</b>	<b>33</b>
<b>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</b>	<b>34</b>
<b>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</b>	<b>35</b>
<b>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</b>	<b>36</b>
<b>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</b>	<b>37</b>
<b>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</b>	<b>38</b>
<b>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</b>	<b>39</b>
<b>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</b>	<b>40</b>





# Bilan Actif

		30/09/2024			30/09/2023	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé ( I )						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions brevets droits similaires		1 790	1 790			
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat. et outillage indus.		17 733	16 293	1 440	1 041
	Autres immobilisations corporelles		41 605	41 605		77
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations évaluées selon mise en équival.						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		90		90	90	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>61 218</b>	<b>59 688</b>	<b>1 530</b>	<b>1 208</b>	
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Avances et Acomptes versés sur commandes		3 320		3 320	
	<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés		54 775		54 775	64 171	
Autres créances		7 920		7 920	11 556	
Capital souscrit appelé, non versé						
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>						
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>DISPONIBILITES</b>					
	Charges constatées d'avance		334		334	2 491
	<b>TOTAL ( III )</b>		<b>69 242</b>		<b>69 242</b>	<b>78 218</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )						
Primes de remboursement des obligations ( V )						
Ecart de conversion actif ( VI )						
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>130 460</b>	<b>59 688</b>	<b>70 772</b>	<b>79 426</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an





# Bilan Passif

	30/09/2024	30/09/2023
Capital social ou individuel	(116 456)	(77 876)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
<b>RESERVES</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>29 536</b>	<b>12 768</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(86 920)</b>	<b>(65 108)</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 922	31 352
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 574	11 024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 669	21 907
Dettes fiscales et sociales	86 861	76 348
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	666	3 904
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total des dettes</b>	<b>157 693</b>	<b>144 534</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>70 772</b>	<b>79 426</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	29 535,75	12 767,89
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	140 154	133 510
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	13 252	3 599
(3) Dont emprunts participatifs		





# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		30/09/2024	30/09/2023		
	France	Exportation			
			12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	282 947		282 947	322 149
	Montant net du chiffre d'affaires	282 947		282 947	322 149
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			4 000	1 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 973	1 011
	Autres produits			7	123
		<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>		<b>293 927</b>	<b>324 283</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			56 762	106 796
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			84 474	87 287
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 718	2 754
	Salaires et traitements			78 017	72 938
	Charges sociales du personnel			30 044	29 662
	Cotisations personnelles de l'exploitant			2 065	3 463
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			771	7 316
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			6 651	23	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>		<b>261 502</b>	<b>310 239</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 425</b>	<b>14 044</b>	





# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

	30/09/2024	30/09/2023	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 425</b>	<b>14 044</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	212	1 043
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>212</b>	<b>1 043</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(212)</b>	<b>(1 043)</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>32 213</b>	<b>13 001</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	2 525	233
	Sur opérations en capital	152	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>2 677</b>	<b>233</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(233)</b>
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>293 927</b>	<b>324 283</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>264 391</b>	<b>311 515</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>29 536</b>	<b>12 768</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées





## Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **70 772 euros**
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **293 927 euros**
  - un total charges de **264 391 euros**
  
  - dégage un résultat de **29 536 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2023**
- finit le **30/09/2024**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.





**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Bilan détaillé**



## Détail de l'Actif

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>1 530,04</b>	<b>2,16</b>	<b>1 208,40</b>	<b>1,52</b>	<b>321,64</b>	<b>26,62</b>
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>						
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	1 790,00	2,53	1 790,00	2,25		
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES	(1 790,00)	-2,53	(1 790,00)	-2,25		
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>1 439,89</b>	<b>2,03</b>	<b>1 041,00</b>	<b>1,31</b>	<b>398,89</b>	<b>38,32</b>
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	17 732,72	25,06	22 918,55	28,86	(5 185,83)	-22,63
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	(16 292,83)	-23,02	(21 877,55)	-27,54	5 584,72	25,53
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			<b>77,25</b>	<b>0,10</b>	<b>(77,25)</b>	<b>-100,0</b>
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	3 498,90	4,94	3 498,90	4,41		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	35 772,72	50,55	73 752,72	92,86	(37 980,00)	-51,50
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 333,49	3,30	4 246,23	5,35	(1 912,74)	-45,05
281810 AMORT.A.G.CONC.DIVERS	(3 498,90)	-4,94	(3 498,90)	-4,41		
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(35 772,72)	-50,55	(73 752,72)	-92,86	37 980,00	51,50
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	(2 333,49)	-3,30	(4 168,98)	-5,25	1 835,49	44,03
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>90,15</b>	<b>0,13</b>	<b>90,15</b>	<b>0,11</b>		
271100 TITRES IMMOB ACTIONS	90,15	0,13	90,15	0,11		
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>69 242,44</b>	<b>97,84</b>	<b>78 217,84</b>	<b>98,48</b>	<b>(8 975,40)</b>	<b>-11,47</b>
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>3 320,00</b>	<b>4,69</b>			<b>3 320,00</b>	
409100 FOURN.ACP TES S/COMMANDES VERSE	3 320,00	4,69			3 320,00	
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>54 774,90</b>	<b>77,40</b>	<b>64 171,17</b>	<b>80,79</b>	<b>(9 396,27)</b>	<b>-14,64</b>
041D Collectif clients débiteurs	54 294,90	76,72	33 836,94	42,60	20 457,96	60,46
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	480,00	0,68	30 334,23	38,19	(29 854,23)	-98,42
<b>Autres créances</b>	<b>7 920,49</b>	<b>11,19</b>	<b>11 555,67</b>	<b>14,55</b>	<b>(3 635,18)</b>	<b>-31,46</b>
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYE	6 718,69	9,49	4 726,00	5,95	1 992,69	42,16
445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS TN	963,80	1,36	4 821,67	6,07	(3 857,87)	-80,01
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	238,00	0,34	2 008,00	2,53	(1 770,00)	-88,15
<b>Disponibilités</b>	<b>2 893,05</b>	<b>4,09</b>			<b>2 893,05</b>	
512000 BANQUE 2904 675	2 893,05	4,09			2 893,05	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>334,00</b>	<b>0,47</b>	<b>2 491,00</b>	<b>3,14</b>	<b>(2 157,00)</b>	<b>-86,59</b>
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	334,00	0,47	2 491,00	3,14	(2 157,00)	-86,59
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>70 772,48</b>	<b>100,00</b>	<b>79 426,24</b>	<b>100,00</b>	<b>(8 653,76)</b>	<b>-10,90</b>

## Détail du Passif

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>(86 920,12)</b>	<b>122,8</b>	<b>(65 107,71)</b>	<b>-81,97</b>	<b>(21 812,41)</b>	<b>-33,50</b>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>(116 455,87)</b>	<b>164,5</b>	<b>(77 875,60)</b>	<b>-98,05</b>	<b>(38 580,27)</b>	<b>-49,54</b>
108000 <b>COMPTE DE L'EXPLOITANT</b>	<b>(45 524,44)</b>	<b>-64,33</b>	<b>(6 944,17)</b>	<b>-8,74</b>	<b>(38 580,27)</b>	<b>-555,5</b>
108200 <b>RETRAITS DE L'EXPLOITANT</b>	<b>(70 931,43)</b>	<b>100,2</b>	<b>(70 931,43)</b>	<b>-89,30</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>29 535,75</b>	<b>41,73</b>	<b>12 767,89</b>	<b>16,08</b>	<b>16 767,86</b>	<b>131,33</b>
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>157 692,60</b>	<b>222,82</b>	<b>144 533,95</b>	<b>181,97</b>	<b>13 158,65</b>	<b>9,10</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de c</b>	<b>32 922,34</b>	<b>46,52</b>	<b>31 351,68</b>	<b>39,47</b>	<b>1 570,66</b>	<b>5,01</b>
164100 <b>EMPRUNTS 8881596</b>	<b>11 683,72</b>	<b>16,51</b>	<b>14 769,07</b>	<b>18,59</b>	<b>(3 085,35)</b>	<b>-20,89</b>
164250 <b>EMPRUNT 20 K 8825777</b>	<b>7 986,68</b>	<b>11,29</b>	<b>12 983,43</b>	<b>16,35</b>	<b>(4 996,75)</b>	<b>-38,49</b>
512000 <b>BANQUE 2904 675</b>			<b>294,20</b>	<b>0,37</b>	<b>(294,20)</b>	<b>-100,0</b>
512100 <b>BPO 772391</b>	<b>13 251,94</b>	<b>18,72</b>	<b>3 304,98</b>	<b>4,16</b>	<b>9 946,96</b>	<b>300,97</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cou</b>	<b>6 574,40</b>	<b>9,29</b>	<b>11 023,98</b>	<b>13,88</b>	<b>(4 449,58)</b>	<b>-40,36</b>
419100 <b>CLIENTS ACPTES S/COMMANDES REC</b>	<b>6 574,40</b>	<b>9,29</b>	<b>11 023,98</b>	<b>13,88</b>	<b>(4 449,58)</b>	<b>-40,36</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>30 668,51</b>	<b>43,33</b>	<b>21 906,82</b>	<b>27,58</b>	<b>8 761,69</b>	<b>40,00</b>
040C <b>Collectif fournisseurs créditeurs</b>	<b>30 057,17</b>	<b>42,47</b>	<b>21 906,82</b>	<b>27,58</b>	<b>8 150,35</b>	<b>37,20</b>
408100 <b>FOURN FACTURES NON PARVENUES.</b>	<b>611,34</b>	<b>0,86</b>			<b>611,34</b>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>86 861,41</b>	<b>122,73</b>	<b>76 347,53</b>	<b>96,12</b>	<b>10 513,88</b>	<b>13,77</b>
421000 <b>PERS REMUNERATIONS DUES</b>	<b>2 645,33</b>	<b>3,74</b>	<b>5 415,78</b>	<b>6,82</b>	<b>(2 770,45)</b>	<b>-51,16</b>
431000 <b>URSSAF SALARIE</b>	<b>3 811,15</b>	<b>5,39</b>	<b>12 525,53</b>	<b>15,77</b>	<b>(8 714,38)</b>	<b>-69,57</b>
437300 <b>PRO BTP</b>	<b>8 191,98</b>	<b>11,58</b>	<b>2 523,97</b>	<b>3,18</b>	<b>5 668,01</b>	<b>224,57</b>
437700 <b>CAISSE DE CONGES PAYES</b>	<b>27 261,22</b>	<b>38,52</b>	<b>14 659,78</b>	<b>18,46</b>	<b>12 601,44</b>	<b>85,96</b>
438000 <b>TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</b>	<b>117,93</b>	<b>0,17</b>	<b>51,41</b>	<b>0,06</b>	<b>66,52</b>	<b>129,39</b>
445510 <b>ETAT TVA A DECAISSER</b>	<b>1 738,00</b>	<b>2,46</b>	<b>1 527,00</b>	<b>1,92</b>	<b>211,00</b>	<b>13,82</b>
445710 <b>TVA COLLECTEE TN</b>	<b>2 177,98</b>	<b>3,08</b>	<b>13 904,29</b>	<b>17,51</b>	<b>(11 726,31)</b>	<b>-84,34</b>
445711 <b>TVA COLLECTEE 10%</b>	<b>3 343,00</b>	<b>4,72</b>	<b>19 310,22</b>	<b>24,31</b>	<b>(15 967,22)</b>	<b>-82,69</b>
445800 <b>TVA A REGULARISER</b>	<b>33 042,92</b>	<b>46,69</b>			<b>33 042,92</b>	
445870 <b>ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR</b>	<b>80,00</b>	<b>0,11</b>	<b>2 757,66</b>	<b>3,47</b>	<b>(2 677,66)</b>	<b>-97,10</b>
445876 <b>TVA S/ ACPTES 10%</b>	<b>1 756,75</b>	<b>2,48</b>	<b>1 756,75</b>	<b>2,21</b>		
448600 <b>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</b>	<b>851,75</b>	<b>1,20</b>	<b>695,75</b>	<b>0,88</b>	<b>156,00</b>	<b>22,42</b>
448630 <b>ETAT FORMATION A PAYER</b>	<b>1 843,40</b>	<b>2,60</b>	<b>1 219,39</b>	<b>1,54</b>	<b>624,01</b>	<b>51,17</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>665,94</b>	<b>0,94</b>	<b>3 903,94</b>	<b>4,92</b>	<b>(3 238,00)</b>	<b>-82,94</b>
041C <b>Collectif clients créditeurs</b>	<b>665,94</b>	<b>0,94</b>	<b>3 903,94</b>	<b>4,92</b>	<b>(3 238,00)</b>	<b>-82,94</b>
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>70 772,48</b>	<b>100,00</b>	<b>79 426,24</b>	<b>100,00</b>	<b>(8 653,76)</b>	<b>-10,90</b>



**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

# **Compte de Résultat détaillé**





# Détail du Compte de Résultat

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>293 926,91</b>	<b>103,88</b>	<b>324 282,60</b>	<b>100,66</b>	<b>(30 355,69)</b>	<b>-9,36</b>
<b>Ventes de marchandises</b>						
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	249 760,17	88,27	259 330,89	80,50	(9 570,72)	-3,69
706160 TRAVAUX HT 20,00%	31 368,85	11,09	21 493,90	6,67	9 874,95	45,94
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	1 818,18	0,64	41 324,05	12,83	(39 505,87)	-95,60
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
<b>Subventions</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1,41</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,31</b>	<b>3 000,00</b>	<b>300,00</b>
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000,00	1,41	1 000,00	0,31	3 000,00	300,00
<b>Reprises sur amts, dépréciations et provisions</b>	<b>6 973,03</b>	<b>2,46</b>	<b>1 011,21</b>	<b>0,31</b>	<b>5 961,82</b>	<b>589,57</b>
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	6 973,03	2,46	1 011,21	0,31	5 961,82	589,57
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>6,68</b>		<b>122,55</b>	<b>0,04</b>	<b>(115,87)</b>	<b>-94,55</b>
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	6,68		122,55	0,04	(115,87)	-94,55
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>261 501,71</b>	<b>92,42</b>	<b>310 239,09</b>	<b>96,30</b>	<b>(48 737,38)</b>	<b>-15,71</b>
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>56 762,48</b>	<b>20,06</b>	<b>106 796,18</b>	<b>33,15</b>	<b>(50 033,70)</b>	<b>-46,85</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	56 762,48	20,06	106 796,18	33,15	(50 033,70)	-46,85
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>84 474,49</b>	<b>29,86</b>	<b>87 287,15</b>	<b>27,10</b>	<b>(2 812,66)</b>	<b>-3,22</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	7 467,48	2,64	5 665,00	1,76	1 802,48	31,82
606140 CARBURANT	10 601,20	3,75	12 004,71	3,73	(1 403,51)	-11,69
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	3 852,19	1,36	6 771,14	2,10	(2 918,95)	-43,11
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	4,40		538,22	0,17	(533,82)	-99,18
612210 LEASING SITE INTERNET	1 530,00	0,54	2 805,00	0,87	(1 275,00)	-45,45
612220 CB CAMION TRAFIC	7 324,16	2,59	11 615,46	3,61	(4 291,30)	-36,94
612230 CREDIT BP OCCITANE	4 661,28	1,65	4 661,28	1,45		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	42,18	0,01	101,32	0,03	(59,14)	-58,37
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	3 089,16	1,09	3 677,81	1,14	(588,65)	-16,01
615600 MAINTENANCE	190,00	0,07			190,00	
616100 ASSURANCES	9 524,34	3,37	9 441,91	2,93	82,43	0,87
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	149,13	0,05	301,91	0,09	(152,78)	-50,60
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	7 082,89	2,50	5 841,04	1,81	1 241,85	21,26
616400 ASSURANCE CB	286,68	0,10	386,78	0,12	(100,10)	-25,88
622600 HONORAIRES BDM	6 260,00	2,21	3 106,00	0,96	3 154,00	101,55
622620 HONORAIRES DIVERSES	3 557,82	1,26	2 920,04	0,91	637,78	21,84
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	488,62	0,17	71,33	0,02	417,29	585,01
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	143,74	0,05	3,98		139,76	N/S
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	520,27	0,18	525,24	0,16	(4,97)	-0,95
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	197,00	0,07	122,00	0,04	75,00	61,48
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	352,85	0,12	5 009,00	1,55	(4 656,15)	-92,96
625700 RECEPTIONS	5 281,51	1,87	977,98	0,30	4 303,53	440,04
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	2 077,04	0,73	1 618,80	0,50	458,24	28,31
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	9 325,67	3,30	8 974,20	2,79	351,47	3,92
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	464,88	0,16	147,00	0,05	317,88	216,24
<b>Im pôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>2 717,68</b>	<b>0,96</b>	<b>2 753,76</b>	<b>0,85</b>	<b>(36,08)</b>	<b>-1,31</b>





# Détail du Compte de Résultat

	01/10/2023		01/10/2022		Variations		
	30/09/2024	12 mois	30/09/2023	12 mois		%	
631200	IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	435,52	0,15	505,44	0,16	(69,92)	-13,83
633300	PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION C	1 211,64	0,43	1 181,82	0,37	29,82	2,52
633310	FORMATION CONTINUE			370,00	0,11	(370,00)	-100,0
633500	VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APP	66,52	0,02			66,52	
635110	IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	163,00	0,06	154,50	0,05	8,50	5,50
637810	CSG DEDUCTIBLE	841,00	0,30	542,00	0,17	299,00	55,17
<b>Salaires et traitements</b>		<b>78 016,77</b>	<b>27,57</b>	<b>72 938,44</b>	<b>22,64</b>	<b>5 078,33</b>	<b>6,96</b>
641100	SAL.APOINT.COMMISSIONS DE BAS	76 781,26	27,14	69 997,70	21,73	6 783,56	9,69
641300	PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS			2 515,04	0,78	(2 515,04)	-100,0
641400	PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	1 235,51	0,44	425,70	0,13	809,81	190,23
<b>Charges sociales du personnel</b>		<b>30 043,72</b>	<b>10,62</b>	<b>29 662,15</b>	<b>9,21</b>	<b>381,57</b>	<b>1,29</b>
645100	COTISATIONS URSSAF SALAIRES	9 267,65	3,28	10 292,92	3,20	(1 025,27)	-9,96
645200	PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	4 192,79	1,48	3 872,84	1,20	319,95	8,26
645300	PRO BTP	1 156,84	0,41	1 473,00	0,46	(316,16)	-21,46
645700	CAISSE CONGES PAYES	15 426,44	5,45	14 006,64	4,35	1 419,80	10,14
647500	COTISATIONS MEDECINE DU TRAVAI			16,75	0,01	(16,75)	-100,0
<b>Cotisations personnelles de l'exploitant</b>		<b>2 064,90</b>	<b>0,73</b>	<b>3 462,98</b>	<b>1,07</b>	<b>(1 398,08)</b>	<b>-40,37</b>
646100	URSSAF EXPLOITANT	1 150,00	0,41	2 536,45	0,79	(1 386,45)	-54,66
646600	COTISATIONS MADELIN	914,90	0,32	926,53	0,29	(11,63)	-1,26
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>		<b>770,64</b>	<b>0,27</b>	<b>7 315,79</b>	<b>2,27</b>	<b>(6 545,15)</b>	<b>-89,47</b>
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	770,64	0,27	7 315,79	2,27	(6 545,15)	-89,47
<b>Autres charges</b>		<b>6 651,03</b>	<b>2,35</b>	<b>22,64</b>	<b>0,01</b>	<b>6 628,39</b>	<b>N/S</b>
654100	PERTES CREANCES IRR DE L'EXERC	6 649,06	2,35			6 649,06	
658000	CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1,97		22,64	0,01	(20,67)	-91,30
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>32 425,20</b>	<b>11,46</b>	<b>14 043,51</b>	<b>4,36</b>	<b>18 381,69</b>	<b>130,89</b>
<b>Total des produits financiers</b>							
<b>Total des charges financières</b>		<b>212,20</b>	<b>0,07</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>(830,42)</b>	<b>-79,65</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>212,20</b>	<b>0,07</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>(830,42)</b>	<b>-79,65</b>
661160	INTERETS DES EMPRUNTS	205,02	0,07	222,22	0,07	(17,20)	-7,74
661600	INTERETS BANCAIRES OPERATIONS	7,18		820,40	0,25	(813,22)	-99,12
<b>Résultat financier</b>		<b>(212,20)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(1 042,62)</b>	<b>-0,32</b>	<b>830,42</b>	<b>79,65</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>32 213,00</b>	<b>11,38</b>	<b>13 000,89</b>	<b>4,04</b>	<b>19 212,11</b>	<b>147,78</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>							
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>2 677,25</b>	<b>0,95</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>2 444,25</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>2 524,77</b>	<b>0,89</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>2 291,77</b>	<b>983,59</b>
671200	EXCEPT PENALITES ET AMENDES	2 524,77	0,89	233,00	0,07	2 291,77	983,59
<b>Charges exceptionnelles sur opération en capital</b>		<b>152,48</b>	<b>0,05</b>			<b>152,48</b>	
675200	VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES	152,48	0,05			152,48	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(2 677,25)</b>	<b>-0,95</b>	<b>(233,00)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(2 444,25)</b>	<b>N/S</b>





Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert

## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
Résultat de l'exercice		29 535,75	12 767,89	3,96	16 767,86	131,33



# **Soldes intermédiaires de gestion**

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>282 947</b>	<b>100,00</b>	<b>322 149</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 202)</b>	<b>-12,17</b>
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	282 947	100,00	322 149	100,00	(39 202)	-12,17
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>282 947</b>	<b>100,00</b>	<b>322 149</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 202)</b>	<b>-12,17</b>
- Achats stockés approvisionnement	56 762	20,06	106 796	33,15	(50 034)	-46,85
- Variation des stocks et approvisionnement	7 467	2,64	5 665	1,76	1 802	31,82
- Achats de sous-traitance directe						
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	<b>218 717</b>	<b>77,30</b>	<b>209 688</b>	<b>65,09</b>	<b>9 030</b>	<b>4,31</b>
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>	<b>218 717</b>	<b>77,30</b>	<b>209 688</b>	<b>65,09</b>	<b>9 030</b>	<b>4,31</b>
- Achats non stockés (c)	14 458	5,11	19 314	6,00	(4 856)	-25,14
- Autres charges externes (c)	62 549	22,11	62 308	19,34	241	0,39
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	<b>141 237</b>	<b>49,92</b>	<b>194 083</b>	<b>60,25</b>	<b>(52 846)</b>	<b>-27,23</b>
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>141 710</b>	<b>50,08</b>	<b>128 066</b>	<b>39,75</b>	<b>13 645</b>	<b>10,65</b>
+ Subventions d'exploitation	4 000	1,41	1 000	0,31	3 000	300,00
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 714	0,61	2 057	0,64	(344)	-16,70
- Autres impôts et taxes	1 004	0,35	697	0,22	308	44,15
- Salaires et traitements	78 017	27,57	72 938	22,64	5 078	6,96
- Charges sociales	32 109	11,35	33 125	10,28	(1 017)	-3,07
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 867</b>	<b>11,62</b>	<b>20 248</b>	<b>6,29</b>	<b>12 619</b>	<b>62,32</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	7		123	0,04	(116)	-94,55
+ Transfert de charges d'exploitation	6 973	2,46	1 011	0,31	5 962	589,57
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	771	0,27	7 316	2,27	(6 545)	-89,47
- Autres charges de gestion courante	6 651	2,35	23	0,01	6 628	N/S
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	<b>32 425</b>	<b>11,46</b>	<b>14 044</b>	<b>4,36</b>	<b>18 382</b>	<b>130,89</b>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	212	0,07	1 043	0,32	(830)	-79,65
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>32 213</b>	<b>11,38</b>	<b>13 001</b>	<b>4,04</b>	<b>19 212</b>	<b>147,78</b>
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	2 677	0,95	233	0,07	2 444	N/S
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 677)</b>	<b>-0,95</b>	<b>(233)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(2 444)</b>	<b>N/S</b>
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>29 536</b>	<b>10,44</b>	<b>12 768</b>	<b>3,96</b>	<b>16 768</b>	<b>131,33</b>



## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
<b>Marge commerciale</b>						
<b>Production vendue Services</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
706130 TRAVAUX HT 10,00%	249 760,17	88,27	259 330,89	80,50	(9 570,72)	-3,69
706160 TRAVAUX HT 20,00%	31 368,85	11,09	21 493,90	6,67	9 874,95	45,94
706180 TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION TVA	1 818,18	0,64	41 324,05	12,83	(39 505,87)	-95,60
<b>Production de l'exercice</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
<b>Achats stockés approvisionnement</b>	<b>56 762,48</b>	<b>20,06</b>	<b>106 796,18</b>	<b>33,15</b>	<b>(50 033,70)</b>	<b>-46,85</b>
601150 ACHATS MATERIAUX	56 762,48	20,06	106 796,18	33,15	(50 033,70)	-46,85
<b>Achats de sous-traitance</b>	<b>7 467,48</b>	<b>2,64</b>	<b>5 665,00</b>	<b>1,76</b>	<b>1 802,48</b>	<b>31,82</b>
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	7 467,48	2,64	5 665,00	1,76	1 802,48	31,82
<b>Marge brute de production</b>	<b>218 717,24</b>	<b>77,30</b>	<b>209 687,66</b>	<b>65,09</b>	<b>9 029,58</b>	<b>4,31</b>
<b>Production de l'exercice + Marge commerciale</b>	<b>282 947,20</b>	<b>100,00</b>	<b>322 148,84</b>	<b>100,00</b>	<b>(39 201,64)</b>	<b>-12,17</b>
<b>Achats non stockés matières et fournitures</b>	<b>14 457,79</b>	<b>5,11</b>	<b>19 314,07</b>	<b>6,00</b>	<b>(4 856,28)</b>	<b>-25,14</b>
606140 CARBURANT	10 601,20	3,75	12 004,71	3,73	(1 403,51)	-11,69
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	3 852,19	1,36	6 771,14	2,10	(2 918,95)	-43,11
606400 ACHATS FOURNT.ADMINISTRATIVES	4,40		538,22	0,17	(533,82)	-99,18
<b>Autres charges externes</b>	<b>62 549,22</b>	<b>22,11</b>	<b>62 308,08</b>	<b>19,34</b>	<b>241,14</b>	<b>0,39</b>
612210 LEASING SITE INTERNET	1 530,00	0,54	2 805,00	0,87	(1 275,00)	-45,45
612220 CB CAMION TRAFIC	7 324,16	2,59	11 615,46	3,61	(4 291,30)	-36,94
612230 CREDIT BP OCCITANE	4 661,28	1,65	4 661,28	1,45		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	42,18	0,01	101,32	0,03	(59,14)	-58,37
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	3 089,16	1,09	3 677,81	1,14	(588,65)	-16,01
615600 MAINTENANCE	190,00	0,07			190,00	
616100 ASSURANCES	9 524,34	3,37	9 441,91	2,93	82,43	0,87
616104 ASSURANCES S/EMPRUNTS	149,13	0,05	301,91	0,09	(152,78)	-50,60
616300 ASSURANCES RC PROFESSIONNELLE	7 082,89	2,50	5 841,04	1,81	1 241,85	21,26
616400 ASSURANCE CB	286,68	0,10	386,78	0,12	(100,10)	-25,88
622600 HONORAIRES BDM	6 260,00	2,21	3 106,00	0,96	3 154,00	101,55
622620 HONORAIRES DIVERSES	3 557,82	1,26	2 920,04	0,91	637,78	21,84
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	488,62	0,17	71,33	0,02	417,29	585,01
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	143,74	0,05	3,98		139,76	N/S
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	520,27	0,18	525,24	0,16	(4,97)	-0,95
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	197,00	0,07	122,00	0,04	75,00	61,48
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	352,85	0,12	5 009,00	1,55	(4 656,15)	-92,96
625700 RECEPTIONS	5 281,51	1,87	977,98	0,30	4 303,53	440,04
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	2 077,04	0,73	1 618,80	0,50	458,24	28,31
627000 FRAIS DE BANQUE SANS TVA	9 325,67	3,30	8 974,20	2,79	351,47	3,92
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	464,88	0,16	147,00	0,05	317,88	216,24
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>141 710,23</b>	<b>50,08</b>	<b>128 065,51</b>	<b>39,75</b>	<b>13 644,72</b>	<b>10,65</b>
<b>Subventions</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1,41</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,31</b>	<b>3 000,00</b>	<b>300,00</b>
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000,00	1,41	1 000,00	0,31	3 000,00	300,00
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunéré</b>	<b>1 713,68</b>	<b>0,61</b>	<b>2 057,26</b>	<b>0,64</b>	<b>(343,58)</b>	<b>-16,70</b>
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	435,52	0,15	505,44	0,16	(69,92)	-13,83
633300 PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION C	1 211,64	0,43	1 181,82	0,37	29,82	2,52



## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Variations	%
633310	FORMATION CONTINUE		370,00	0,11	(370,00)	-100,0
633500	VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APP	66,52			66,52	
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés autres</b>		<b>1 004,00</b>	<b>696,50</b>	<b>0,22</b>	<b>307,50</b>	<b>44,15</b>
635110	IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	163,00	154,50	0,05	8,50	5,50
637810	CSG DEDUCTIBLE	841,00	542,00	0,17	299,00	55,17
<b>Salaires et traitements</b>		<b>78 016,77</b>	<b>72 938,44</b>	<b>22,64</b>	<b>5 078,33</b>	<b>6,96</b>
641100	SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	76 781,26	69 997,70	21,73	6 783,56	9,69
641300	PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS		2 515,04	0,78	(2 515,04)	-100,0
641400	PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	1 235,51	425,70	0,13	809,81	190,23
<b>Charges sociales</b>		<b>32 108,62</b>	<b>33 125,13</b>	<b>10,28</b>	<b>(1 016,51)</b>	<b>-3,07</b>
645100	COTISATIONS URSSAF SALARIES	9 267,65	10 292,92	3,20	(1 025,27)	-9,96
645200	PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	4 192,79	3 872,84	1,20	319,95	8,26
645300	PRO BTP	1 156,84	1 473,00	0,46	(316,16)	-21,46
645700	CAISSE CONGES PAYES	15 426,44	14 006,64	4,35	1 419,80	10,14
646100	URSSAF EXPLOITANT	1 150,00	2 536,45	0,79	(1 386,45)	-54,66
646600	COTISATIONS MADELIN	914,90	926,53	0,29	(11,63)	-1,26
647500	COTISATIONS MEDECINE DU TRAVAI		16,75	0,01	(16,75)	-100,0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>32 867,16</b>	<b>20 248,18</b>	<b>6,29</b>	<b>12 618,98</b>	<b>62,32</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>6,68</b>	<b>122,55</b>	<b>0,04</b>	<b>(115,87)</b>	<b>-94,55</b>
758000	PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	6,68	122,55	0,04	(115,87)	-94,55
<b>Transfert de charges</b>		<b>6 973,03</b>	<b>1 011,21</b>	<b>0,31</b>	<b>5 961,82</b>	<b>589,57</b>
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	6 973,03	1 011,21	0,31	5 961,82	589,57
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>770,64</b>	<b>7 315,79</b>	<b>2,27</b>	<b>(6 545,15)</b>	<b>-89,47</b>
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	770,64	7 315,79	2,27	(6 545,15)	-89,47
<b>Autres charges</b>		<b>6 651,03</b>	<b>22,64</b>	<b>0,01</b>	<b>6 628,39</b>	<b>N/S</b>
654100	PERTES CREANCS IRR DE L'EXERC	6 649,06			6 649,06	
658000	CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1,97	22,64	0,01	(20,67)	-91,30
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>32 425,20</b>	<b>14 043,51</b>	<b>4,36</b>	<b>18 381,69</b>	<b>130,89</b>
<b>Charges financières</b>		<b>212,20</b>	<b>1 042,62</b>	<b>0,32</b>	<b>(830,42)</b>	<b>-79,65</b>
661160	INTERETS DES EMPRUNTS	205,02	222,22	0,07	(17,20)	-7,74
661600	INTERETS BANCAIRES OPERATIONS	7,18	820,40	0,25	(813,22)	-99,12
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>32 213,00</b>	<b>13 000,89</b>	<b>4,04</b>	<b>19 212,11</b>	<b>147,78</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>2 677,25</b>	<b>233,00</b>	<b>0,07</b>	<b>2 444,25</b>	<b>N/S</b>
671200	EXCEPT PENALITES ET AMENDES	2 524,77	233,00	0,07	2 291,77	983,59
675200	VAL NET COMPT ELEM A CTIF CEDES	152,48			152,48	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(2 677,25)</b>	<b>(233,00)</b>	<b>-0,07</b>	<b>(2 444,25)</b>	<b>N/S</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>29 535,75</b>	<b>12 767,89</b>	<b>3,96</b>	<b>16 767,86</b>	<b>131,33</b>



## Etats financiers au 30/09/2024

# ETATS FISCAUX



Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le **01102023** Régime " simplifié d'imposition "  ou " réel normal "   
 et clos le **30092024** Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA  (cochez la ou les cases correspondantes)  
 Option pour le régime de la taxation au tonnage  (entreprises de transport maritime)

**A IDENTIFICATION**

Dénomination de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise : **EDB RENOVATION  
1 Bis Camperos  
33720 BARSAC**

Téléphone :

SIRET **43326848900039**

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Autres travaux de finition**

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)**

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	<b>32 061</b>	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés ( a - b )	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
Total c + d		

3. Total **32 061**

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) **32 061**

4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) à court terme et à long terme exonérées à long terme imposables au taux de 12,80 % dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art 44 quindecies  Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies  Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A  Autres dispositifs

ZFU - territoires ent. 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies A

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values imposables à 12,80% sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W)

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) a - Bénéfice b - Déficit

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodecimes) Moins-values à court terme (art 39 duodecimes)

- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%

Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

8. Régime des sociétés de personnes Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

**D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **BDM WALTER FRANCE 18 place des Quinconces 33000 BORDEAUX** Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA  Visieur conventionné  (Cochez la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visieur ou certificateur conventionné : Date : Lieu : BARSAC

Qualité et nom du signataire : gerant

N° d'agrément : Signature : EMILE DIT BIGAS

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :

# IMPOT SUR LE REVENU

## ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>	et date de clôture de l'exercice : <b>30092024</b>
--	---

<b>E</b>	<b>RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)</b>
----------	---

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

*(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)*

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année \_\_\_\_\_

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** et date de clôture de l'exercice : **30092024**

**F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX** Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.  
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

**G DIVERS** NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)  
  
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

<b>REMUNERATIONS</b>	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) .....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) .....	

(\*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.  
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

**I BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice		
	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>EDB RENOVATION</b>		33720 BARSAC						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>4 3 3 2 6 8 4 8 9 0 0 0 3 9</b>								
		Exercice N, clos le, <b>30092024</b>						
		N-1 <b>30092023</b>						
		Brut <b>1</b>						
		Amortissements, provisions <b>2</b>						
		Net <b>3</b>						
		Net <b>4</b>						
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 790	1 790		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	17 733	16 293	1 440	1 041
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	41 605	41 605		77
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE	90		90	90	
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>61 218</b>	<b>59 688</b>	<b>1 530</b>	<b>1 208</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	<b>CREANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 320		3 320	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	54 775		54 775	64 171
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 920		7 920	11 556
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	2 893		2 893		
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	334		334	2 491	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>69 242</b>		<b>69 242</b>	<b>78 218</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>130 460</b>	<b>59 688</b>	<b>70 772</b>	<b>79 426</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	(116 456) (77 876)
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>29 536 12 768</b>
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>(86 920) (65 108)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TO TAL (II)</b>	DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TO TAL (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 922 31 352
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 574 11 024
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 669 21 907
	Dettes fiscales et sociales	DY	86 861 76 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	666 3 904
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>157 693 144 534</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>70 772 79 426</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	140 154 133 510	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 252 3 599	

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>						Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF				
		FG	282 947	FH		FI	282 947	322 149		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	282 947	FK		FL	282 947	322 149		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	1 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 973	1 011		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	123		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>293 927</b>	<b>324 283</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	56 762	106 796	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	84 474	87 287	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 718	2 754	
	Salaires et traitements *						FY	78 017	72 938	
	Charges sociales (10)						FZ	32 109	33 125	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions						GA	771	7 316
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC		
	Autres charges (12)						GD			
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GE	6 651	23	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GF	<b>261 502</b>	<b>310 239</b>		
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>32 425</b>	<b>14 044</b>		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	212	1 043	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>212</b>	<b>1 043</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(212)</b>	<b>(1 043)</b>		
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>32 213</b>	<b>13 001</b>		

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 525
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	152
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 677
<b>4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(2 677)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	293 927
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	264 391
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	29 536
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	13 515
		HQ	19 082
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 973
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) (13) A5 1 150	A2	2 065
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 915 obligatoires A9 1 150 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 677	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<b>Totalisation</b>		



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	1 790	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	22 919	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 499	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	73 753	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 246	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL	LM		
	TOTAL III						LN	104 416	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T	
Autres participations						8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés						1P	90	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U	1V			
TOTAL IV						LQ	90	LR	LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	106 297	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LW	1 790	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	6 431	MJ	17 733	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		MM	3 499	MO
		Matériel de transport						IV	37 980	MP	35 773	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	1 913	MS	2 333	MU
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		
TOTAL III						IY	46 323	NG	59 338	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations						IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	90	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	
	TOTAL IV						I3		NJ	90	NK	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	46 323	ØK	61 218	ØL	ØM	

Exercice N clos le : **310092024**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert** Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TO TAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 790	PF		PG		PH 1 790
<b>TOTAL I</b>		RK	1 790	RM		RN		RO 1 790
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 878	QA	693	QB	6 278	QC 16 293
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 499	QE		QF		QG 3 499
	Matériel de transport	QH	73 753	QI		QJ	37 980	QK 35 773
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 169	QM	77	QN	1 913	QO 2 333
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	<b>TOTAL II</b>	QU	103 298	QV	771	QW	46 171	QX 57 898
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	105 088	ØP	771	ØQ	46 171	ØR 59 688
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO	
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>					
					Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	54 775	54 775			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 719	6 719			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 202	1 202		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	334	334			
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>63 029</b>	<b>63 029</b>	VU	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 252	13 252			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	19 670	8 706	10 964		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 669	30 669			
Personnel et comptes rattachés		8C	2 645	2 645			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 382	39 382			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	42 139	42 139			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 695	2 695			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	666	666			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>151 118</b>	<b>140 154</b>	<b>10 964</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 364	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092024</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA <b>29 536</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	YD			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	YF			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW <b>2 525</b>			
	Amendes et pénalités		WJ	2 525		XZ	YX			
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *									
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8				
	- imposées au taux de 0 %					ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme		WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
<b>TOTAL I</b>						WR <b>32 061</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD			
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine-TF (art 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation mixte (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI <b>32 061</b>		
						déficit ( II moins I )		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		XO <b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>										Néant <input type="checkbox"/> *												
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE															
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF																
					Report à nouveau	ZG																
	<b>TOTAL I</b>	ØF				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH														
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ																		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	7 467		5 665															
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété )	J8	42	XQ	42		101															
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	10 306		6 097															
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	66 658		75 423															
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	84 474		87 287														
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	163		155														
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS		9Z	2 555		2 599															
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 718		2 754															
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	31 169		32 852															
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	20 225		26 229															
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *			ØB	73 744																	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%		%													
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)					ZR												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG												
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH											
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL														
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC														
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO														
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF														
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	46 323		46 171		152
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪	
				19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6		(152)	(152)				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)  
( ventilation par taux )

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ②+③-④-⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TO TAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TO TAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102023</b> et clos le : <b>30092024</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		282 947
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		6 973
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>289 920</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		4 000
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		<b>4 007</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		78 688
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		48 992
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		6 651
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>134 330</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>159 597</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>		<b>159 597</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<b>X</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		<b>289 920</b>
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant \*

N° de dépôt  
\_\_\_\_\_

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|4|**

N° SIRET **4|3|3|2|6|8|4|8|9|0|0|0|3|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom d'usage \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

---

Titre (2)  Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom d'usage \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**18** **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|4|**

N° SIRET **4|3|3|2|6|8|4|8|9|0|0|0|3|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert**

ADRESSE ( voie ) **EDB RENOVATION 1 Bis Camperos**

CODE POSTAL **33720** VILLE **BARSAC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **P5**

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

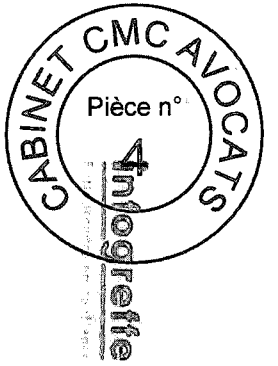
Forme juridique  Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Kois & documents

Services

Hub des formalités

Aide

RL

Les greffiers du Tribunal de Commerce

Accueil > Mes Commandes > Mon historique > Commande N°60802-SSWPC > Etat d'endettement > Débiteurs

## Débiteurs

Imprimer la fiche

Monsieur EMILE Robert - 433 268 489 NINS BORDEAUX  
1 CAMPEROS 33720 BARSAC

### POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	27/02/2026	-
Marrants agricoles	Néant	27/02/2026	-
Manisements conventionnels de parts de sociétés	Néant	27/02/2026	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	27/02/2026	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Biens nantis :	Designation du bien nanti : Contrat 332740/00 BP OCCITANE: 1 CARTE CRISE: VF7VFEHZBZM2015533 1 CTTE CITROEN JUMPY M BLUEHDI 180. Numero de l'inscription au greffe : 2021CBA03607 La présente inscription est prise contre EMILE-DIT-BIGAS ROBERT		
Inscription du 17 Août 2021 Numéro 6080			
Montant de la créance :	11 063,75 EUR		
Au profit de :	Compagnie Generale de Credit aux Particuliers - CREDIPAR 12 Av Andre Malraux 92300 Levallois-Perret		
Biens nantis :	Designation du bien nanti : Voiture Particuliere de Marque : RENAULT, MODELE : Megane - ENER GY BUSINESS 110 C, TYPE MINES : B2890H, PUISSANCE FISCALE : 5 CV , N° DE SERIE : VF1BZ890H54Z73567, N° D'IMMATRICULATION : DX-091 -RV		
Compléments :	Numero de l'inscription au greffe : 2021CBA06080 La présente inscription est prise contre MONSIEUR ROBERT EMILE Date d'exigibilité 24/01/2027		
Publicité de contrats de location	Néant	27/02/2026	
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	27/02/2026	
Gage des stocks	Néant	27/02/2026	
Warrants (hors agricoles)	Néant	27/02/2026	
Prêts et délais	Néant	27/02/2026	
Biens inaliénables	Néant	27/02/2026	

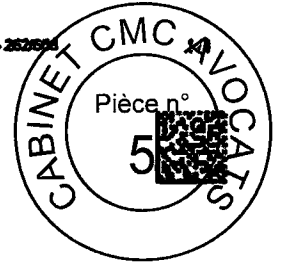
Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Monnaies	Néant	27/02/2026	
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	27/02/2026	
Parts sociales	Néant	27/02/2026	
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	27/02/2026	
Produits liquides non comestibles	Néant	27/02/2026	
Produits textiles	Néant	27/02/2026	
Produits alimentaires	Néant	27/02/2026	
Autres	Néant	27/02/2026	



F\_RELV\_CPT

255849 - 203741 - 262698

**RELEVÉ DE COMPTE**  
N° RLAHAZ



**Références à rappeler :**

Votre identifiant CIBTP : 7140854-001-05  
EMILE DIT BIGAS ROBERT  
SIRET : 43326849900039

**Pour nous contacter :**

Votre espace dédié sur Cibtp-sud-ouest.fr  
Service : Adhérents  
Email : entreprises@cibtp-sud-ouest.fr

EMILE DIT BIGAS ROBERT  
1 B CAMPEROS  
33720 BARSAC




**URGENT - RELANCE**  
Vos informations déclaratives ne nous ont pas été transmises.  
Sans régularisation dans les plus brefs délais, via le dépôt de  
votre DSN, des majorations de retard pourront être calculées.

le 24 février 2026

Éch. n°	libellé Opérations	Échéance	Débit	Credit	Débit	Credit	
<b>Solde du relevé précédent n° RLAAGWJZ en date du 02/02/2026</b>						44 059,51	
<b>Dont Evaluation Provisionnelle</b>						4 281,00	
24/02/2026	Echéance du 31/01/2026 (Evaluation Provisionnelle)	15/03/2026					
	<b>Cotisations REGLEMENTAIRES</b>						
	Congés payés		2 297	19,70		453,00	
	Prévention OPPBTP sur Salaires *		2 598	0,11		3,00	
	Prévention OPPBTP sur Intérimaires					0,00	
	<b>Total échéance Cotisations légales et réglementaires</b>					<b>456,00</b>	
<b>Nouveau solde Débité au 24/02/2026</b>						44 515,51 €	
<b>Dont Evaluation Provisionnelle :</b>						4 737,00 €	
<b> Paiements en cours ou planifiés</b>							
<b>Néant</b>			<b>Néant</b>				
<b> Règlements à prévoir</b>							
<b>Paiement à Réception</b>			44 059,51 €				
<b>Paiement au 15/03/2026</b>			456,00 €				

\* OPPBTP : Base majorée de 13,14%.

**Optez pour le prélèvement automatique**  
Le prélèvement est le meilleur moyen pour régler vos cotisations sans intervention de votre part tout en conservant le même délai de règlement.  
En effet à l'échéance, l'ordre de prélèvement sera transmis directement à votre banque.  
Pour cela rien de plus simple :  
\*Cas 1 : Vous avez déjà signé un mandat => Activez le prélèvement automatique depuis votre espace sécurisé en ligne (rubrique 'Mes comptes bancaires').  
\*Cas 2 : Vous n'avez pas encore signé un mandat => Activez le prélèvement automatique depuis votre espace sécurisé en ligne (rubrique 'Mes comptes bancaires' / 'Ajouter un compte bancaire') et procédez à sa signature électronique. N'oubliez pas de télécharger le mandat SEPA associé à votre compte bancaire et de le transmettre impérativement à votre banque pour validation.


 République Française  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

3748-D



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques  
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 SIE DE CENON CS 30007  
 AV DU Pdt VINCENT AURIOL  
 CENON  
 33152 CENON CEDEX  
 N° Service : 3300301  
 N° Codique : 033019  
 N° IFU : 251  
 Téléphone : 03 57 80 75 33  
 M@il : sie.cenon@dgfip.finances.gouv.fr  
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impôts.gouv.fr  
 rubrique « Contact »  
 références bancaires :  
 IBAN : FR7630001002154320F05002661  
 BIC : BDFEFP33

Références pour toute correspondance  
 N° Dossier : 1-502236  
 N° SIRET/SP : 43326848900039  
 N° MDP : 20251100224

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
 DE CENON  
 AV DU Pdt VINCENT AURIOL  
 33152 CENON CEDEX

SD : 005507108819405

2708-000281-0001-0



EMILE DIT BIGAS ROBERT, FRANCK  
 RENOVATION BATIMENT  
 18 CAMPEROS  
 33720 BARSAC

CENON, le 14/11/2025

### MISE EN DEMEURE DE PAYER

Bonjour,

Selon mes informations, malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de 33 770,00 € dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

La date limite de paiement et/ou le mode de paiement n'ayant pas été respectés, vous encourez l'application de majorations prévues aux articles 1730, 1731 et 1738 du Code général des impôts désignées ci-après. Si vous avez déjà réglé le montant de vos impôts, seules les majorations restent à payer.

En application de l'article L. 257 du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser votre situation à réception de cette mise en demeure de payer. À défaut, j'engagerai à votre encontre, à l'issue d'un délai de 30 jours suivant la notification de la présente mise en demeure de payer, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document tient lieu de **COMMANDEMENT DE PAYER** prévu par les articles L. 221-1 et R. 221-1 du code des procédures civiles d'exécution. À ce titre, il pourra être procédé à la saisie de vos biens meubles.

Désignation des impositions	Montant dû	Versements/réductions effectués (*)	Reste à payer (*)
N° AMR : 2025 10 05240 N° créance : 202530840 Nature : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE Période : 10-2023 A 09-2024 Date de mise en recouvrement : 31/10/2025	Droits : 33 043,00 Pénalités : 727,00	0,00 0,00	33 043,00 727,00
<b>TOTAL (*) Situation arrêtée au 14/11/2025</b>	<b>33 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 770,00</b>

Pour payer, vous pouvez utiliser l'un des modes de paiement proposés ci-dessous.

Vous disposez d'un délai de trente jours pour présenter vos observations au regard de la majoration appliquée conformément à l'article L.60D du Livre des procédures fiscales.

Si vous souhaitez contester cette mise en demeure de payer, vous devez vous adresser au Directeur départemental ou régional des Finances publiques ou au responsable du service à compétence nationale, dans les deux mois suivant sa notification.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler la somme restant due, vous pouvez contacter le service désigné en tête de ce document, qui est seul compétent pour vous répondre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public  
 JOSE LECLAIR

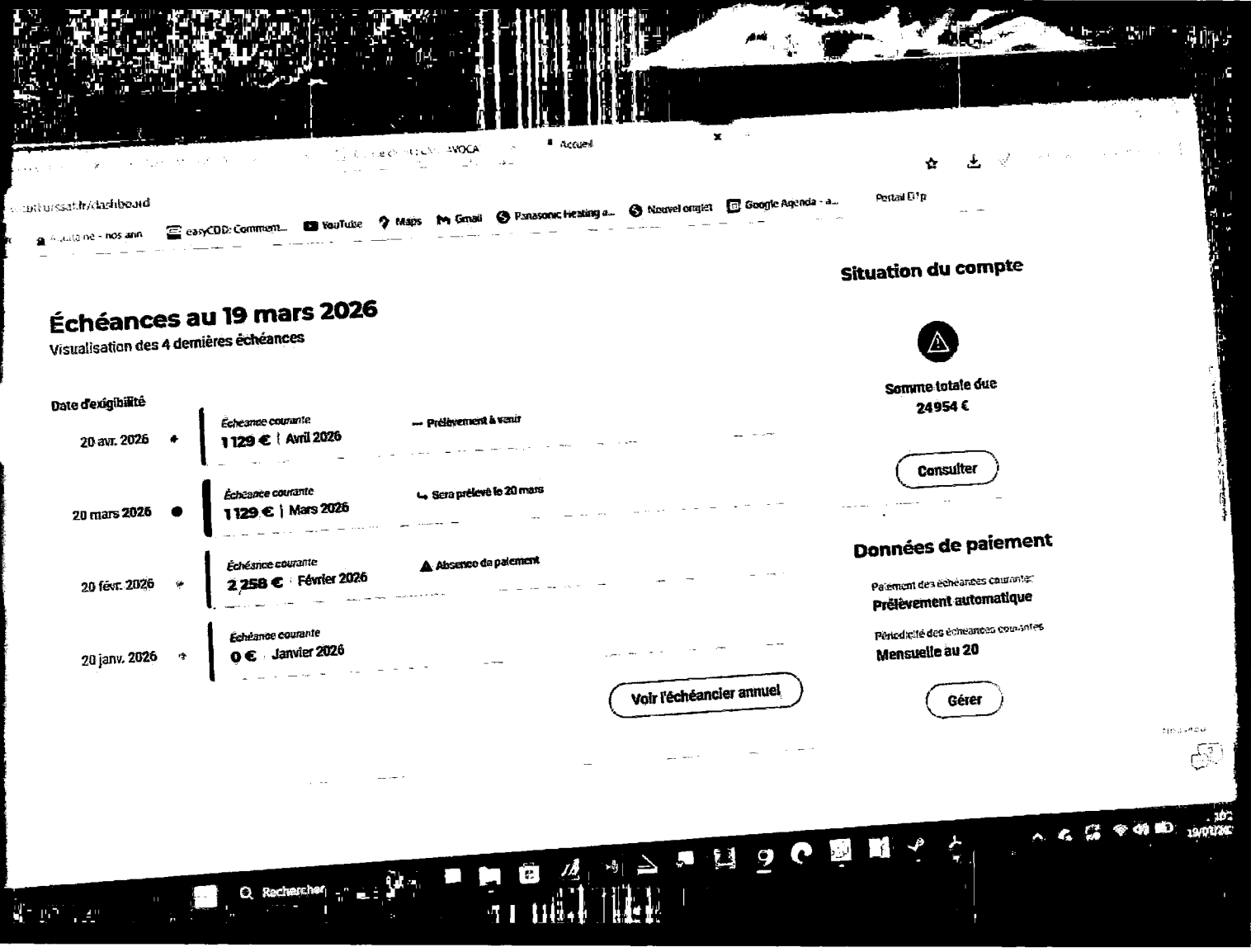
#### MODES DE PAIEMENT

- Dans votre espace professionnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) :
- rubrique « Payer ma CFE et autres impôts » ou rubrique « Payer mes impôts locaux » mun(i)e de votre lettre de relance
- Par virement :
- compte bancaire : FR7630001002154320F05002661
- références à préciser dans l'ordre de virement : 3300301/ 1-502236/ 20251100224

###

03748-D





## Échéances au 19 mars 2026

Visualisation des 4 dernières échéances

Date d'exigibilité

20 avr. 2026	+	Échéance courante <b>1129 €</b>   Avril 2026	→ Prélèvement à venir
20 mars 2026	●	Échéance courante <b>1129 €</b>   Mars 2026	↳ Sera prélevé le 20 mars
20 févr. 2026	+	Échéance courante <b>2 258 €</b>   Février 2026	▲ Absence de paiement
20 janv. 2026	+	Échéance courante <b>0 €</b>   Janvier 2026	

[Voir l'échéancier annuel](#)

### Situation du compte



Somme totale due  
**24954 €**

[Consulter](#)

### Données de paiement

Paiement des échéances courantes:  
**Prélèvement automatique**

Périodicité des échéances courantes:  
**Mensuelle au 20**

[Gérer](#)

19/03/2026

Rechercher

16°C  
19/03/2026

**contrat de Crédit-bail mobilier  
(VP/VU à Usage Professionnel)**

N° référence : 101M5678070/1



PSA Finance France - Bailleur : CFEDIPAR  
SA au capital de 138 517 008 € - 317 425 981 R.C.S. Versailles - 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy - n° Orias 07 004 921 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

**locataire** : MONSIEUR ROBERT EMILE

N° Siren : 433268489

Adresse : 1 B CAMPEROS  
33720 BARSAC

Email du Locataire ou de son représentant légal : [bigas.robert@wanadoo.fr](mailto:bigas.robert@wanadoo.fr)

Tél. portable du Locataire ou de son représentant légal : 0662451073

**le présent contrat de crédit-bail est destiné à louer le véhicule suivant :**

Marque et Type : RENAULT VP Désignation : Megane Puissance fiscale 5 cv

Date de 1<sup>ère</sup> immat : 27/11/2015 Kilométrage compteur : 46957 N° de série : VF1BZ890H54273567

**Vendeur** : SOCIETE LANDAISE DE COMMERCE AUTO  
SLC AUTO

50 RUE JULES FERRY 33212 LANGON CEDEX

N° ORIAS : 13007540 - Mandataire de banques non exclusif & Mandataire d'intermédiaire d'assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**la location est faite aux conditions suivantes :**

Prix au comptant (1) : 11015,00 E Durée de la location : 66 Mois Code barème : PCBA002 - 63v5

Option d'achat au terme de la location ou Valeur Résiduelle (2) : 20,00 % Dépôt de garantie (2) (3) : 0,00 %

Périodicité : Mensuelle

**coût de la location : loyers TTC sans assurance :**

1	loyer(s) de 2203,00 E	loyer(s) de	<b>total des loyers TTC (4)</b>	avec assurance Sécurité
65	loyer(s) de 146,28 E	loyer(s) de	sans assurance : 11711,20 E	Remplacement "SR" : 12801,52 E
	loyer(s) de	loyer(s) de	avec assurance Décès : 12379,78 E	avec Décès et "SR" : 13470,10 E
	loyer(s) de	loyer(s) de	Coût total Valeur Résiduelle	
			incluse sans assurance : 13914,20 E	

Coût par loyer des assurances facultatives (2) (4) : Décès : 0,092 % Sécurité Remplacement : 0,15 %

(1) Le prix du véhicule peut être ajusté en fonction de modifications mineures de la commande non connues au moment de l'établissement du contrat.

(2) En pourcentage du montant TTC de la facture d'achat du véhicule loué : ce montant sert de base locative pour la détermination des loyers, des options d'achat intermédiaires et de l'option d'achat au terme de la location.

(3) Le dépôt de garantie sera restitué au terme de la location ou imputé sur le prix de vente en cas d'achat ou d'interruption de la location.

(4) les cotisations aux assurances facultatives (Décès et Sécurité Remplacement) ne sont perçues que s'il y a adhésion par signature(s) séparée(s) sur la demande d'adhésion jointe au contrat. Toute variation des taxes applicables sera répercutée sur les cotisations. La cotisation à l'assurance Sécurité Remplacement ne pourra pas excéder un montant mensuel de 41 €, sauf en cas de loyers à 0 % pour lesquels la cotisation de l'assurance due sur le mois considéré sera répercutée et lissée sur les autres loyers à régler.

modalités de paiement des loyers par le locataire : par prélèvement sur compte bancaire, conformément au mandat de prélèvement SEPA donné par le Locataire.

Nota : il est rappelé que tout premier loyer supérieur à 20% ne peut être passé en charge, fiscalement déductible au titre des BIC ou de l'IS, qu'après avoir été linéarisé sur la durée de la location. Si cette règle n'est pas appliquée, le Bailleur ne saurait être responsable des conséquences fiscales éventuelles, de quelque nature que ce soit, ce que le Locataire reconnaît expressément.



FINANCE

KXLFCF6F / 29847861 / UEG: 2CEP DCE C

FRANCE

**PRESTATIONS**

Compte tenu de vos demandes d'adhésion et des critères d'éligibilité indiqués sur ces demandes, vous bénéficiez de(s) prestation(s) suivante(s):

**- ASSURANCE DECES \***

Assuré(e) : MR ROBERT EMILE DIT BIGAS

10,13 EUR

Période de couverture du 25/07/2021 au 24/01/2027

Je déclare être âgé(e) de moins de 75 ans et je confirme vouloir souscrire à l'assurance Décès qui comporte deux garanties :

- La garantie Décès qui couvre le décès de l'Assuré consécutif à une maladie diagnostiquée postérieurement à la date mentionnée sur la demande d'adhésion ou un accident survenu postérieurement à la date mentionnée sur la demande d'adhésion.
- La perte totale et irréversible d'autonomie consécutive à un accident survenu postérieurement à la date mentionnée sur la demande d'adhésion.

\* Vous reporter à la notice informative disponible sur [www.psa-finance-france.fr](http://www.psa-finance-france.fr) ou contactez-nous afin de vous la procurer.

**REFERENCES BANCAIRES**

Chacune de vos mensualités sera prélevée sur le compte de STE MONSIEUR ROBERT EMILE :

Établissement : BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Code Banque : 17807 Code Guichet : 00608 N° de compte : XXXXXX9046 Clé : XX

**LISTE DES OPTIONS D'ACHAT**

Selon votre échéancier, la location prendra fin après paiement du dernier loyer du 25/12/2026.

Vous aurez alors la possibilité d'acheter le véhicule le 25/01/2027, pour un montant hors taxes de 1.835,83 EUR.

En cas d'interruption amiable de la location avant la date prévue, le tableau ci-après vous indique le montant hors taxes de l'option d'achat que vous devriez régler après paiement de chaque loyer, sous réserve que tous les loyers précédents aient été honorés.

Votre règlement sera à majorer de la TVA en vigueur au moment de l'interruption (Taux actuel : 20 %). Cette interruption ne peut intervenir qu'à partir du 13ème mois de votre location.

Après paiement du loyer au	Option d'achat Hors Taxes	Après paiement du loyer au	Option d'achat Hors Taxes
25/07/2022	6.941,60 EUR	25/08/2022	6.864,19 EUR
25/09/2022	6.786,20 EUR	25/10/2022	6.707,64 EUR
25/11/2022	6.628,48 EUR	25/12/2022	6.548,73 EUR
25/01/2023	6.468,39 EUR	25/02/2023	6.387,44 EUR
25/03/2023	6.305,90 EUR	25/04/2023	6.223,74 EUR
25/05/2023	6.140,97 EUR	25/06/2023	6.057,58 EUR
25/07/2023	5.973,58 EUR	25/08/2023	5.888,95 EUR
25/09/2023	5.803,68 EUR	25/10/2023	5.717,78 EUR
25/11/2023	5.631,23 EUR	25/12/2023	5.544,03 EUR
25/01/2024	5.456,19 EUR	25/02/2024	5.367,69 EUR
25/03/2024	5.278,54 EUR	25/04/2024	5.188,71 EUR
25/05/2024	5.098,22 EUR	25/06/2024	5.007,05 EUR



FINANCE

KXLFCF6F / 29847861 / UEG: 2CEP DCE C

FRANCE

Après paiement du loyer au	Option d'achat Hors Taxes	Après paiement du loyer au	Option d'achat Hors Taxes
25/07/2024	4.915,20 EUR	25/08/2024	4.822,66 EUR
25/09/2024	4.729,43 EUR	25/10/2024	4.635,52 EUR
25/11/2024	4.540,89 EUR	25/12/2024	4.445,57 EUR
25/01/2025	4.349,53 EUR	25/02/2025	4.252,77 EUR
25/03/2025	4.155,30 EUR	25/04/2025	4.057,09 EUR
25/05/2025	3.958,15 EUR	25/06/2025	3.858,47 EUR
25/07/2025	3.758,05 EUR	25/08/2025	3.656,88 EUR
25/09/2025	3.554,96 EUR	25/10/2025	3.452,28 EUR
25/11/2025	3.348,83 EUR	25/12/2025	3.244,81 EUR
25/01/2026	3.139,60 EUR	25/02/2026	3.033,82 EUR
25/03/2026	2.927,24 EUR	25/04/2026	2.819,88 EUR
25/05/2026	2.711,70 EUR	25/06/2026	2.602,72 EUR
25/07/2026	2.492,93 EUR	25/08/2026	2.382,32 EUR
25/09/2026	2.270,88 EUR	25/10/2026	2.158,62 EUR
25/11/2026	2.045,51 EUR	25/12/2026	1.835,83 EUR

### CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Nous attirons tout spécialement votre attention sur la réglementation en vigueur concernant les contrôles techniques obligatoires : il vous appartient en effet, 4 ans au plus tard à compter de la date de première mise en circulation du véhicule, de faire procéder au contrôle prévu et, s'il y a lieu, aux réparations préconisées.

Pensez à faire le nécessaire, à défaut, vous risqueriez une amende ou même une immobilisation éventuelle du véhicule.



809618

I  
p /p  
91 99  
Ref: 780/2 - 07/2019 - FSM-T27-801 - L.1011.20814



Baillieur : **BANQUE POPULAIRE OCCITANE**  
 N° de dossier : 616136-CB-0  
 N° de contrat : 332740

**CONDITIONS PARTICULIERES CREDIT BAIL MOBILIER**

**Locataire**

Raison Sociale : **EMILE DIT BIGAS ROBERT** N° SIREN : 433268489  
 Adresse : 1 CAMPEROS 33720 BARSAC

**Matériel**

Équipement : Véh. Utilitaires Légers, Camionnettes  
 Désignation : **CITROEN JUMPY**  
 État : **NEUF**  
 Fournisseur : N° SIREN :  
 Adresse :

Montant HT : 25 154,83 EUR TVA : 5 030,97 EUR (20,00 %) Montant TTC : 30 185,80 EUR

**Conditions Crédit ball**

Montant total HT : 25 154,83 Valeur résiduelle : 6.0 % 1 509,29 EUR  
 Durée : 60 Mois Périodicité: Mois Terme: Avance ou à échoir

**Montant des échéances**

Nombre de loyers	Loyer HT (EUR)	Périodicité (en mois)	TVA loyer Montant (EUR)	%	Loyer TTC (EUR)	Prestations HT (EUR)	Assurances (EUR)	Total TTC (EUR)
1	2 654,83	1	530,97	20,0 %	3 185,80	0,00	9,56	3 195,36
59	387,46	1	77,49	20,0 %	464,95	0,00	9,56	474,51

**Frais/Assurances**

Frais de Dossier de 200,00 EUR HT ,Frais de greffe de 23,00 EUR HT ;  
 Assurances : ASS DC < 50 k€ accident HT de 9,56 EUR HT (Mois)

J'ai pris note des assurances proposées sur la proposition de financement et je ne souhaite pas y souscrire, à l'exception de celle mentionnée ci-dessus au paragraphe Assurances.

Conditions financières valables jusqu'au 22/04/2021.

Date : 23/03/2021

Le bailleur **BANQUE POPULAIRE OCCITANE** :  
 Signature :

Le locataire  
 Le locataire reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les conditions générales et particulières des conditions particulières  
**EDB RENOVATION**  
 106 62 45 10 73  
 SIRET : 433 268 489 00038 - APE : 4330 Z  
 Signature of the tenant

PAGE A  
 PARAPHER

**EDBR**

Ce document est à retourner à votre agence bancaire.  
 Banque Populaire Bail Matériel est une marque dédiée à l'ensemble des clients Banque Populaire.

**GROUPE BPCE**

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07822714 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou, BALMA 31130 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300



**BANQUE POPULAIRE**  
Bail Matériel

BPCE Vie  
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros - 399 430 693 RCS Paris  
Entreprise régie par la Code des assurances  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
AON FRANCE  
Intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07 001 560

Contrat n° 332740

IDENTIFICATION DU CANDIDAT A L'ASSURANCE	
Nom de naissance : M EMILE-DIT-BIGAS ROBERT.....	Né (e) le : 14/02/1970
Nom Marital : EMILE-DIT-BIGAS ROBERT.....	
Prénom (s) : .....	
Adresse : 21 PLAINE DE LA VERGNEROLLE 81110 MASSAGUEL.....	
Profession : .....	

QUESTIONNAIRE DE SANTE SIMPLIFIE CONTRAT D'ASSURANCE 1508	
Si vous pouvez répondre NON à chaque question ci-dessous, cochez la case « non » en face de chaque question dans le cadre A.	Cadre A - Cochez si la réponse est NON à chaque question
Si vous devez répondre OUI à au moins une des questions ci-dessous, vous cochez uniquement la case « OUI » dans le cadre B.	
1. Etes-vous atteint(e) de séquelles consécutives à un accident, d'une infirmité, d'une affection justifiant surveillance ou traitement médical ?	
2. Pour une autre cause que « maternité, appendicite, amygdales, chirurgie esthétique, oreilles ou dents » :	Cadre B - Cochez si la réponse est OUI
a. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été hospitalisé(e), et/ou avez-vous subi un bilan médical ayant mis en évidence une anomalie, et/ou devez-vous être hospitalisé(e) dans les douze prochains mois ?	
b. Etes-vous actuellement en arrêt de travail ou avez-vous eu un ou plusieurs arrêts de travail d'une durée supérieure à un mois au cours des 5 dernières années sur prescription médicale pour raison de santé ?	Non <input type="checkbox"/>
Devez-vous répondre OUI à au moins une des questions ci-dessus ?	Oui <input type="checkbox"/>

SI VOUS AVEZ RÉPONDU « OUI » À L'UNE DES QUESTIONS, L'INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL ET L'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE NE SONT COUVERTS QUE SI ELLES SONT CONSÉCUTIVES À UN ACCIDENT AU SENS DE LA NOTICE D'INFORMATION.

Je déclare avoir lu et compris les questions ci-dessus et y avoir répondu avec exactitude.  
Ce Questionnaire de Santé Simplifié est indispensable pour permettre l'appréciation du risque que l'Assureur entend prendre en charge.  
Les informations médicales que vous communiquez sont couvertes par le secret professionnel.

J'accepte la communication de ces informations au Médecin Conseil de l'Assureur.

Je reconnais être informé(e) que toute réticence ou fausse déclaration entraînera l'application des sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances et notamment la nullité du contrat en cas de fausse déclaration intentionnelle.

Fait à : BALMA le 23/03/2021

Signature du candidat à l'assurance

Ce document est à retourner à votre agence bancaire.  
Banque Populaire Bail Matériel est une marque dédiée à l'ensemble des clients Banque Populaire

**GRUPE BPCE**

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07022714 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou, BALMA 31130 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 580 801 300



**NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE N° 1508**

**1 - OBJET DU CONTRAT**

Le Souscripteur a conclu un contrat pour garantir contre les risques de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Incapacité de Temporaire Totale (ITT) et d'Invalidité Permanente Totale (IPT).  
Le contrat groupe n°1508 est souscrit par BPCE LEASE, agissant tant pour son compte que pour celui des Etablissements du Groupe BPCE, que pour celui de ses filiales et sous-filiales ainsi que, le cas échéant, de co-locataires - ayant son siège social au 4, place de la Coupole 94220 Charenton le Pont et assuré auprès de BPCE Vie - 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris, dénommée l'Assureur.  
BPCE Vie est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place Budapest CS 92459 - 75436 Paris CEDEX9.  
Il est précisé que tous les documents transmis à l'Assureur doivent être rédigés en français.

**2 - DEFINITIONS**

**Accident :** toute action soudaine et violente, indépendante de la volonté de l'Assuré atteignant ce dernier dans son intégrité physique par le fait d'un événement subit qui lui est extérieur, à l'exclusion des conséquences directes d'une intervention chirurgicale. Il est également précisé que les accidents cardio-vasculaires et les accidents cardio-vasculaires cérébraux ne sont pas considérés comme des accidents.

**Assuré :** personne physique ayant signé la Demande Individuelle d'Adhésion pour lequel les garanties de la présente notice d'Information ont pris effet.

**Bailleur/Loueur :** Les Etablissements du Groupe BPCE ayant signé un contrat de financement ainsi que BPCE LEASE.

**Candidat à l'assurance :** est ainsi dénommé toute personne physique qui a rempli et signé la Demande Individuelle d'Adhésion et n'ayant pas encore été accepté dans l'assurance par l'Assureur.

**Délai d'attente :** période pendant laquelle les garanties ne s'appliquent pas. Le délai d'attente court à compter de la date de conclusion de l'adhésion. Tout événement survenant pendant le délai d'attente, ainsi que ses suites et ses conséquences ne sont pas garantis, et ce pendant toute la durée de l'adhésion.

**Locataire :** toute personne physique ou morale ayant contracté un contrat de crédit-bail, de location financière, de location avec option d'achat (LOA) auprès du Bailleur.

**PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) :** est considéré en état de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie l'Assuré qui, par suite de maladie ou d'accident survenu postérieurement à l'entrée dans l'Assurance, réunit les conditions suivantes :

- être reconnu par le Médecin conseil de l'Assureur, dans l'incapacité totale et définitive de se livrer au moindre travail lui procurant gain ou profit ni à la moindre occupation ;
- être dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie (se nourrir, s'habiller, se laver et se déplacer).

**3 - PERSONNES ASSURABLES**

- Est admissible toute personne physique qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir la qualité de locataire, de co-locataire ou caution d'un contrat de crédit-bail ou de location auprès du Bailleur.

Si le Locataire est une personne morale, est assurable la personne physique qui est le représentant légal de la personne morale ou toute personne désignée par cette dernière et qui joue un rôle déterminant dans sa bonne marche et sa stabilité.

- être résident fiscalement en France. Toutefois, les non-résidents domiciliés en Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni peuvent adhérer et être assurés pour les seules garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

- ne pas avoir dépassé son 65ème anniversaire à la date de signature de la Demande Individuelle d'Adhésion.

L'assurance repose sur la tête de l'Assuré pour une quotité obligatoirement de 100 % du montant du financement. Le Candidat à l'assurance peut opter pour une garantie calculée sur un montant de financement HT, le règlement des prestations suivra les mêmes dispositions.

Lorsque le financement fait l'objet d'un premier loyer majoré supérieur ou égal à 10% de la valeur initiale du bien matériel, le montant à assurer est égal à la différence entre la valeur initiale HT (ou TTC) et le premier loyer majoré HT (ou TTC).

**4 - OPERATIONS ASSURABLES**

Le contrat s'applique aux financements accordés à des clients professionnels pour les opérations de crédit-bail mobilier, de location financière, de location avec option d'achat, d'une durée comprise entre 36 mois et 60 mois, consentis par le Bailleur/Loueur.

**5 - ADHESION A L'ASSURANCE**

Le Candidat à l'assurance est tenu de :  
remplir et signer la Demande Individuelle d'Adhésion prévue à cet effet.

justifier de son état de santé en se soumettant aux formalités fixées par l'Assureur.

Si lors de l'adhésion au contrat d'assurance, le Candidat à l'assurance est âgé de moins de 65 ans et :

- est en mesure de répondre NON aux questions du Questionnaire de santé Simplifié : il est alors couvert pour les risques Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Incapacité Temporaire Totale (ITT) et Invalidité Permanente Totale (IPT).

- n'est pas en mesure de répondre NON à toutes les questions du questionnaire de santé Simplifié : il est alors couvert pour les risques Décès toutes causes (avec application d'un Délai d'attente sauf en cas d'Accident), Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes. L'Incapacité Temporaire Totale (ITT) et l'Invalidité Permanente Totale sont garantis que si elles sont consécutives à un Accident tel que défini à l'article « DEFINITIONS ».

La durée de validité de la Demande Individuelle d'Adhésion est fixée à six mois à compter de sa date de signature.

Si l'assureur ne l'a pas reçu dans ce délai, l'intéressé devra remplir une nouvelle demande.

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

Ce document est à retourner à votre agence bancaire.  
Banque Populaire Bail Matériel est une marque dédiée à l'ensemble des clients Banque Populaire.

Si une évolution de santé du Candidat à l'assurance survient durant le délai de 6 mois et avant la date de conclusion de l'adhésion, et modifie les réponses apportées sur le questionnaire de santé signé lors de la demande d'adhésion, le Candidat à l'assurance est tenu de renouveler les formalités d'adhésion.

#### Déclaration et limitation des capitaux à assurer

##### Déclaration

Sur la demande d'adhésion signée par la personne à assurer, le Bailleur indique les caractéristiques de l'opération ainsi que le montant du capital à garantir sur la tête de cette personne.

##### Limitation

Le montant maximum du capital pouvant être assuré sur la tête du Candidat à l'assurance est fixé à 50 000 euros par opération de financement. L'encours maximal des financements garantis est fixé à 120 000 euros, quels que soient le nombre et le montant total des opérations assurables consentis par le Bailleur/Loueur. L'encours est égal au capital garanti par l'Assureur sur la tête de l'Assuré au jour de l'adhésion au titre de l'ensemble de ses opérations assurées par le contrat 1508.

#### 6 - DATE DE CONCLUSION ET DUREE D'ADHESION

##### 6.1 Date de conclusion de l'adhésion

L'adhésion est conclue, sous réserve de la signature du contrat de financement entre le Locataire et le Bailleur/Loueur), à la date de signature de la Demande Individuelle d'Adhésion.

##### 6.2 Durée de l'adhésion

Elle est conclue pour la durée du contrat de financement, sous réserve des cas de cessation de l'adhésion visés à l'article 10. Par ailleurs, l'Assuré dispose d'une faculté annuelle de résiliation, sous réserve d'adresser une lettre recommandée à l'Assureur par l'Intermédiaire du Bailleur/Loueur au moins 2 mois avant la date d'échéance. La date d'échéance annuelle de l'adhésion correspond à la date anniversaire de la signature du contrat de financement.

#### 7 - BENEFICIAIRE DE L'ASSURANCE

Les prestations sont versées par l'Assureur au Bailleur/Loueur, réputé bénéficiaire acceptant.

#### 8 - PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Les garanties du contrat prennent effet, sous réserve de l'encaissement des cotisations à la plus tardive des deux dates :  
- à la date de conclusion de l'adhésion,  
- à la date de mise enoyer de l'opération de financement et lorsqu'il en existe un, à l'issue du délai d'attente.  
L'adhésion définitive à l'Assurance est constatée par la remise d'un certificat d'adhésion à l'Assurance. La personne admise à l'Assurance prend alors la qualité d'Assuré.

#### 9 - MAINTIEN DANS L'ASSURANCE

Sauf en cas de réticences, d'omission ou de déclaration fautive ou inexacte faite de mauvaise foi, l'Assuré, une fois admis, ne peut être exclu de l'Assurance contre son gré, tant qu'il fait partie du groupe des Assurés. Il est bien entendu que si l'Assuré cessait de payer ses cotisations, l'Assureur l'exclurait du groupe des Assurés selon les modalités prévues par le Code des assurances.

En cas de résiliation du contrat d'assurance collective par l'une ou l'autre des parties, les garanties sont maintenues aux Assurés jusqu'au terme des opérations sous réserve que le paiement, pour leur compte, des cotisations dues soit effectué par le Bailleur (le Loueur) à l'Assureur.

#### 10 - CESSATION DE L'ADHESION ET DES GARANTIES

L'adhésion et les garanties prennent fin :

en cas de non paiement des cotisations de l'Assurance, au terme du contrat de financement, à la date de la levée d'option anticipée, à la date de résiliation de l'adhésion au contrat conformément à l'article « DUREE DE L'ADHESION », au plus tard lorsque la limite d'âge prévue pour chaque garantie est atteinte, soit :  
- au 65ème anniversaire pour la garantie PTIA ITT et IPT  
- au 70ème anniversaire pour la garantie Décès.

Dans le cas où le contrat de financement se prolongerait au-delà de ces limites, l'Assuré ne bénéficierait plus des garanties correspondantes.

#### 11 - GARANTIE DECES

##### Capital en cas de décès

En cas de décès, l'Assureur verse une prestation égale au montant des loyers en principal, hors taxe ou taxe comprise suivant les cas dus à la date du décès jusqu'au terme du contrat de financement, augmenté de la valeur résiduelle ou de l'option d'achat prévue contractuellement, dans la limite de 7% du prix d'achat HT du bien mobilier faisant l'objet du contrat de financement.

**Délai d'attente :** si le Locataire n'est pas en mesure de répondre NON au questionnaire de santé Simplifié, le décès qui survient au cours des 180 premiers jours suivant la date de conclusion de l'adhésion n'est pas couvert, sauf s'il résulte d'un Accident, tel que défini à l'article « DEFINITIONS ».

##### Lorsque l'Assuré décède :

- avant la date du premier déblocage des fonds, le montant des sommes dues par l'Assureur est limité au montant des seules dépenses engagées par l'Assuré jusqu'à la date de son décès. A cet effet, le Bailleur/Loueur fournit à l'Assureur les justificatifs de ces dépenses.
- après la date du premier déblocage des fonds, le montant des sommes dues par l'Assureur est égal au montant initial du financement augmenté des agios courus jusqu'à la date du décès.

En cas de décès faisant suite à un arrêt de travail indemnisé par l'Assureur, des sommes à régler sont déduites, le cas échéant, celles versées ou à verser au titre des garanties Incapacité de Travail Totale, pour la période comprise entre la date de l'échéance précédant le décès et la date de celui-ci.

#### 12 - GARANTIE PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE

S'il est établi qu'un Assuré est atteint avant son 65ème anniversaire de Perte Totale et Irreversible d'Autonomie, l'Assureur verse par anticipation le montant du capital prévu en cas de Décès, dans les conditions suivantes :

- L'Assureur soumet l'intéressé à une expertise médicale. Est considéré en état de Perte Totale et Irreversible d'Autonomie l'Assuré qui, par suite de maladie ou d'accident survenu postérieurement à la date de prise d'effet des garanties, ne peut plus définitivement se livrer à aucune activité lui procurant gain ou profit et doit avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie (se laver, se déshabiller, se nourrir, s'habiller). L'Assuré est réputé atteint de Perte totale et Irreversible d'Autonomie au jour fixé par le médecin expert désigné par l'Assureur.
- L'Assuré ayant une activité salariée sera automatiquement considéré en état de Perte Totale et Irreversible d'Autonomie, dès lors qu'il sera classé par la Sécurité sociale parmi les invalides de 3ème catégorie. L'Assuré est réputé atteint de Perte Totale et Irreversible d'Autonomie à la date d'effet fixée sur la notification adressée par la Sécurité Sociale.

Les cotisations cessent d'être dues à compter du jour où le capital est réglé : l'Assuré cesse alors de bénéficier des garanties de la présente notice.

#### 13 - GARANTIE INCAPACITE DE TRAVAIL TOTALE

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

### Définition de la garantie

Lorsque par suite d'accident ou de maladie, un Assuré est en incapacité de Travail Totale lorsqu'à l'expiration d'une période d'interruption continue d'activité de 90 jours, appelée délai de franchise, et avant son 65ème anniversaire, il se trouve dans l'impossibilité absolue médicalement constatée :

- Pour un Assuré exerçant une activité professionnelle ou en recherche d'emploi au jour du sinistre, d'exercer SON activité professionnelle à temps plein ou à temps partiel.

- Pour un Assuré n'exerçant pas d'activité professionnelle au jour du sinistre, ou chômeur dispensé de recherche d'emploi, d'exercer ses activités privées non professionnelles à temps plein ou à temps partiel.

### Délai de franchise

Le droit aux prestations prend effet à compter du 91ème jour d'arrêt de travail total et ininterrompu et au plus tôt à la date du premier déblocage de fonds. Ce délai de franchise débute le premier jour de l'arrêt de travail.

### Rechute

Toute reprise du travail d'une durée inférieure ou égale à quatre-vingt-dix jours donne lieu à une simple suspension du service des prestations (sans application du délai de franchise), si l'Assuré est de nouveau en incapacité de travail pour le même accident ou la même maladie.

### Montant des prestations

Tant que l'arrêt de travail est ininterrompu et médicalement reconnu par l'Assureur, celui-ci prend en charge les loyers selon les modalités ci-dessous.

En cas d'ITT et pendant toute la durée de celle-ci, l'Assureur règle : Si l'assuré exerce une activité professionnelle au jour du sinistre : 100% du montant des loyers, hors taxe ou taxe comprise suivant les cas (cotisation d'Assurance et agios compris) au prorata du nombre de jours d'incapacité justifié par l'Assuré.

Si l'Assuré est sans activité professionnelle au jour du sinistre : 50% du montant des loyers, hors taxe ou taxe comprise suivant les cas (cotisation d'Assurance et agios compris), au prorata du nombre de jours d'incapacité justifié par l'Assuré.

Lorsque l'arrêt de travail se prolonge au-delà du dernier loyer, l'Assureur verse en supplément le montant de la valeur résiduelle ou de l'option d'achat prévue contractuellement, dans la limite de 7% de la valeur d'achat HT du bien mobilier faisant l'objet du contrat de financement.

### Cessation des prestations

En complément des causes de cessation des garanties citées à l'article 10 (sauf en cas de non-paiement des cotisations), les prestations cessent :

- lorsque l'Assuré n'est plus reconnu en ITT tel que défini à l'article 13,
- le jour de la reprise d'une quelconque activité professionnelle, même à temps partiel,
- au plus tard au 1095ème jour d'indemnisation.

### 14 - GARANTIE INVALIDITE PERMANENTE TOTALE

A la date de consolidation de l'état de santé de l'Assuré, le Médecin-Conseil de l'Assureur évaluera son état de santé.

Le taux de cette invalidité appelé N est déterminé selon le barème ci-après, en fonction du taux d'invalidité professionnelle (TIP) et du taux d'invalidité fonctionnelle (TIF) fixés par le médecin de l'Assureur.

Un Assuré est considéré en état d'invalidité Permanente Totale, par suite d'accident ou de maladie, s'il est atteint d'une perte de capacité définitive d'au moins 66% déterminée en fonction de ses taux d'invalidité permanente fonctionnelle et professionnelle conformément au tableau ci-dessous. Si l'invalidité Permanente fait suite à une prise en charge au titre de l'incapacité de Travail Totale, le délai de franchise n'est pas appliqué.

TIP	TIF									
	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
10	-	-	-	29,24	33,02	36,66	40,09	43,27	46,12	
20	-	-	31,75	34,94	37,60	40,10	42,40	44,41	46,14	
30	-	30,00	32,34	34,17	35,62	37,28	38,69	39,94	41,04	
40	25,30	33,02	40,00	45,42	52,42	58,09	63,59	68,93	73,69	
50	27,14	33,02	43,09	50,00	56,48	62,57	68,40	73,99	79,37	
60	28,88	37,50	45,79	53,13	60,00	66,49	72,63	78,42	83,79	
70	30,37	36,79	48,20	55,83	63,10	70,00	76,32	82,79	88,79	
80	31,75	41,80	50,40	58,48	66,04	73,10	80,00	86,54	92,93	
90	33,02	43,27	52,42	60,22	68,69	76,12	83,20	89,72	96,65	
100	34,20	44,81	54,28	63,00	71,14	78,84	86,18	92,22	100,00	

### Cessation des prestations :

En complément des causes de cessation des garanties citées à l'article 10 (sauf en cas de non-paiement des cotisations), les prestations cessent :

- le jour de la reprise d'une activité professionnelle, même à temps partiel,
- dès que le taux d'invalidité constaté par le médecin-conseil de l'Assureur est inférieur à 66%.

### 15 - TERRITORIALITE DU CONTRAT

Le risque de Décès est couvert dans le monde entier sous réserve que la preuve du décès soit fournie au moyen d'un certificat établi par la représentation française (consulat ou ambassade) dans le pays concerné.

Les risques de Perte Totale et Irreversible d'Autonomie, Incapacité de Travail Totale et Invalidité Permanente Totale sont également couverts dans le monde entier, sous réserve que la preuve en soit fournie au moyen de documents établis par l'autorité médicale locale visés par le médecin attaché à la représentation française du lieu avec contrôle de l'Assureur dans les conditions prévues à l'article 17 « Contrôle médical - Arbitrage ».

A défaut, les garanties seraient maintenues, mais le droit aux prestations serait suspendu jusqu'au retour en France métropolitaine, dans les DOM-COM, dans un pays de l'Union européenne, ou dans un pays limitrophe de la France métropolitaine. Les documents spécifiques ne sont pas exigés pour tous les séjours dans les pays de l'Union Européenne ou limitrophes de la France métropolitaine.

### 16 - CONTROLE MEDICAL - ARBITRAGE

#### Contrôle

Pour ne pas perdre son droit au service des prestations, l'Assuré doit fournir toutes pièces justificatives et se prêter à toute expertise ou à tout examen que l'Assureur estime nécessaire.

Dans tous les cas et à tout moment, les médecins et experts désignés par l'Assureur ont libre accès auprès de l'Assuré afin de pouvoir constater son état.

Pour les Assurés résidant hors du territoire français, les prestations Perte Totale et Irreversible d'Autonomie ne sont versées que si l'état de santé de l'Assuré est médicalement constaté en France (France Métropolitaine, Corse et DOM-COM), les frais de déplacement engagés par l'Assuré pour s'y rendre restent à sa charge. Pour les Assurés couverts en Incapacité de Travail Totale et en Invalidité Permanente Totale et dont le sinistre est survenu hors du territoire français, le versement des prestations est soumis aux mêmes conditions.

#### Arbitrage

En cas de désaccord entre le médecin de l'Assureur et celui de l'Assuré, les deux parties peuvent choisir un 3ème médecin pour les départager. Dans ce cas, les parties conviennent d'accepter les conclusions de cette expertise et de supporter pour moitié les honoraires du 3ème médecin. Tant que la procédure d'arbitrage est en cours, le paiement des prestations est suspendu.

### 17 - RISQUES EXCLUS

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

**Sont exclus de toutes les garanties**

- les conséquences d'une guerre civile ou étrangère, d'une insurrection, d'une émeute ou d'un mouvement populaire sauf si la personne n'y prend pas une part active. Pour les risques survenant hors des états de l'Union Européenne, l'exclusion ne s'applique que dans les pays où la France est impliquée dans une action militaire ou de police, et si l'Assuré prend une part active à l'événement.
- les conséquences d'un attentat ou d'une tentative d'attentat, sauf si la personne garantie n'y prend pas une part active,
- les risques aériens : compétitions, acrobaties, démonstrations aériennes, raids, tentatives de records, vols sur prototypes, vols d'essais, sauts effectués avec des parachutes non homologués et activité de navigant militaire.

Par ailleurs, les risques en cas d'accident de la navigation aérienne ne sont couverts que dans le cas où :

- > l'aéronef utilisé est agréé pour effectuer du transport public et muni d'un certificat de navigabilité en cours de validité,
- > les membres de l'équipage sont titulaires de brevets, licences et qualifications en cours de validité exigés pour les fonctions qu'ils occupent à bord, compte tenu de la nature du vol et pourvus des autorisations spéciales lorsqu'elles sont nécessaires,
- les conséquences de la participation de l'Assuré à toutes compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou d'embarcations à moteur,
- la pratique du parapente et du saut à l'élastique.

Exclusion spécifique à la garantie Décès :

Le suicide de l'Assuré lors de la première année d'assurance.

Exclusion spécifique à la garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie :

- les conséquences de l'usage de stupéfiants absorbés en l'absence de toute prescription médicale
- les conséquences résultant de la consommation par l'Assuré, de boissons alcoolisées constatée par une alcoémie égale ou supérieure au taux réglementaire prévu en matière d'accident de la circulation, en vigueur à la date du sinistre.
- les conséquences de maladie ou d'accident qui sont le fait volontaire de la personne garantie, de mutilations volontaires ou d'une tentative de suicide.

Exclusions spécifiques aux garanties Incapacité de Travail Totale et Invalidité Permanente Totale

- les blessures ou lésions provenant de courses, matches ou paris, sauf lorsqu'il s'agit de sports - autres que sports comportant l'utilisation de véhicules ou d'embarcations à moteur - que pratique l'Assuré ou de compétitions sportives auxquelles il prend part, dans les deux cas en tant qu'amateur,
- les sinistres résultant directement ou indirectement de la désintégration du noyau de l'atome,
- les conséquences de maladie ou d'accident qui sont le fait volontaire de la personne garantie, de mutilations volontaires ou d'une tentative de suicide.

**18 - DECLARATION ET REGLEMENT DES SINISTRES**

La gestion du contrat est effectuée par Aon France, Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560 - SAS au capital de 46 027 140 euros - 414 572 248 RCS Paris dont le siège social est au 31-35, rue de la Fédération - 75717 Paris Cedex 15. Les déclarations et les pièces à fournir sont à adresser à Aon France, 28 allée de Bellevue 16918 Angoulême cedex 9.

**Décès**

Tout événement susceptible d'ouvrir droit au versement du capital doit être déclaré immédiatement à l'Assureur par l'intermédiaire du Bailleur/Loueur.

Les sommes dues sont réglées par l'Assureur après réception de toutes les pièces justificatives

**Pièces à fournir**

- un bulletin de décès original,
  - une attestation médicale indiquant si le décès est dû ou non à une cause naturelle ou accidentelle (imprimé fourni par l'Assureur).
- Ces documents devront être libellés ou traduits en français et certifiés par un membre de la représentation légale française dans le pays d'origine.

**Perte Totale et Irréversible d'Autonomie :**

Il revient à l'Assuré ou à ses ayants droit de fournir à l'Assureur, dans les jours qui suivent la survenance de la PTIA toute information de nature à permettre de constater et vérifier un droit à prestations et notamment les éléments suivants :

- une attestation médicale d'incapacité / invalidité (imprimé fourni par l'Assureur), complétée et signée par l'Assuré et son médecin,
  - un certificat médical attestant que l'Assuré est dans l'impossibilité totale et définitive de se livrer à toute occupation et à toute activité pouvant lui procurer gain et profit et précisant la date à laquelle l'état de PTIA a revêtu la forme totale et irréversible et la nature de la maladie ou de l'accident dont il résulte. Ce document peut être remis sous enveloppe portant la mention « confidentiel-secret médical », à l'attention du Médecin-Conseil de l'Assureur
  - une copie du titre de pension de la Sécurité sociale mentionnant la nécessité de l'assistance d'une tierce personne.
- Si l'Assuré est assuré social, joindre aux justificatifs ci-dessus, une copie de la notification d'attribution d'une pension d'invalidité 3ème catégorie de la Sécurité sociale mentionnant la nécessité de l'assistance d'une tierce personne. Ce document est nécessaire à l'étude du dossier mais n'engage pas l'Assureur sur l'appréciation de la réalisation du sinistre.

En cas de PTIA accidentelle (d'après certificat médical ou déclaration) les ayants droits devront en apporter la preuve par tout moyen.

**Incapacité de Travail Totale et Invalidité Permanente Totale**

**Déclaration**  
Les déclarations sont à adresser à l'Assureur par l'intermédiaire du Bailleur/Loueur.

Le sinistre doit être déclaré pendant l'arrêt de travail médicalement justifié et dans les 6 mois qui suivent le 1er jour d'incapacité. Les pièces justificatives de prolongation d'arrêt de travail doivent être adressées, à la suite, dans un délai maximum de 90 jours. Après ces délais, l'incapacité de travail sera prise en charge à compter du jour de la réception de la déclaration si le dépassement du délai de déclaration a porté préjudice à l'Assureur conformément à l'article L113-2 4° du code des assurances.

**Pièces à fournir**

- Une attestation médicale remplie par le médecin-traitant de l'Assuré et lui-même, sur l'imprimé de l'Assureur.
- Et si l'Assuré est salarié, assujéti au régime général de la sécurité sociale ou à des régimes similaires :
- les bordereaux de paiement des prestations versées par l'organisme de régime social,
  - la notification d'attribution de la pension d'invalidité ou rente d'accident du travail de l'Assuré par la Sécurité sociale ou tout autre organisme assimilé,
  - les justificatifs de paiement de pension d'invalidité ou rente d'accident du travail,
  - les justificatifs d'allocation et pensions de préretraite et retraite.

Si l'assuré est fonctionnaire ou assimilé :

- une attestation employeur justifiant l'arrêt de travail.

Si l'assuré est Travailleur Non Salaré :

- un extrait Kbis ou certificat de non radiation de la chambre de commerce ou de métier,

- un ou des certificats médicaux (validés 3 mois) précisant que l'Assuré est bien en arrêt au sens du contrat,

- les décomptes de prestations en espèces émanant du régime social

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

des indépendants ou régime similaire si l'assuré y est affilié.  
Pour les personnes sans activité professionnelle:  
- un ou des certificats médicaux (validité 3 mois) précisant que l'Assuré est bien en ITT au sens du contrat, couvrant au minimum l'intégralité de la franchise.

L'Assureur se réserve le droit de demander à l'Assuré tout autre document qu'il jugera utile pour l'étude de sa demande.

**Règlement des prestations**  
Les prestations sont réglées par l'Assureur au Bailleur/Loueur, après réception des pièces justificatives.

#### 19 - PRESCRIPTION

Conformément aux articles L.114-1 et L.114-2 du Code des assurances, toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites dans le délai de deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :  
- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;

- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.  
Quand l'action de l'assuré contre l'assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'assuré ou a été indemnisé par ce dernier. La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'assuré décédé. Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'assuré.

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre.

L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'assureur à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à l'assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Les causes ordinaires d'interruption de la prescription sont :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- La demande en justice, même en référé, y compris lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ; - Une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

#### 20 - COTISATIONS

Les cotisations sont prélevées dans le montant des loyers. Lorsque le financement fait l'objet d'un premier loyer majoré supérieur ou égal à 10% de la valeur initiale du bien matériel, l'assiette de cotisation est égale à la différence entre la valeur initiale HT (ou TTC) et le premier loyer majoré HT (ou TTC).

La cotisation comprend la taxe en vigueur sur les conventions d'Assurance. Toute modification de la taxe est immédiatement répercutée sur le montant de la cotisation. La cotisation peut être calculée sur un montant de financement HT ou TTC en fonction du choix initial retenu par la personne assurée. Le règlement des prestations suit les mêmes dispositions.

Dès lors qu'aucune prestation ne peut être servie au titre de l'Assurance Incapacité de Travail Totale et Invalidité Permanente Totale la part de cotisation relative à cette garantie est entièrement affectée à l'Assurance décès.

Conformément à l'article L141-3 du Code des assurances, l'Assureur peut exclure du contrat un Assuré qui cesse de payer ses cotisations. Cette exclusion ne peut intervenir qu'au terme d'un délai de quarante jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure adressée au plus tôt dix jours après la date d'exigibilité des cotisations.

#### 21 - RETICENCE OU FAUSSE DECLARATION

**Fausse déclaration intentionnelle**  
Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L.132-26, le contrat d'Assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les cotisations payées demeurent acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les cotisations échues à titre de dommages et intérêts.

**Fausse déclaration non intentionnelle**  
Conformément à l'article L.113-9 du Code des assurances, l'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.  
Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.  
Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion de la somme des primes payées par rapport à la somme des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

#### 22 - INFORMATION DES ASSURES

##### 22.1 Les demandes relatives au contrat

Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec votre interlocuteur habituel. Si, à ce stade, vous pensez que votre demande n'est pas satisfaite, vous pouvez formuler votre demande d'information ou votre réclamation auprès de :

**BPCE Vie**  
Service informations - réclamations  
59 avenue Pierre Mendès France - CS 11440 - 75709 PARIS Cédex 13.

Si, malgré les efforts de l'Assureur pour le satisfaire, l'Assuré reste mécontent de la décision, il pourra demander un avis au Médiateur de l'Assurance, personnalité indépendante extérieure au Groupe BPCE. Sa demande devra être adressée à la Médiation de l'Assurance - TSA 50110-75441 Paris cedex 09.  
La charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <http://mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

Le recours au Médiateur ne peut être fait parallèlement à la saisine des tribunaux.

Cependant, ce recours ne porte pas atteinte à une éventuelle procédure contentieuse ultérieure. Le délai de prescription de l'action en justice est suspendu à compter de la saisine du Médiateur et pendant le délai de traitement de la réclamation par le Médiateur.

##### 22.2 Les demandes relatives au contrat

Les demandes de l'Assuré ou du postulant relatives au traitement de ses données personnelles doivent respecter les modalités prévues à l'article 23 (« Traitement des données personnelles ») de la présente notice.

#### 23 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

### 23.1 Réglementation applicable

La collecte et le traitement par l'Assureur, en qualité de responsable du traitement, des données personnelles de l'Assuré ou du Postulant (les « Données personnelles ») dans le cadre de sa demande d'adhésion au contrat sont régis par :

- la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés ;
- le Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

### 23.2 Finalités des traitements réalisés par l'Assureur

Toutes les Données personnelles de l'Assuré, y compris les données médicales ou de santé, demandées dans le cadre de sa demande d'adhésion (et ce, y compris dans le cadre de son questionnaire de santé) sont nécessaires au traitement de sa demande. A défaut, l'Assureur ne peut procéder à son étude et, par conséquent, donner de suite favorable à celle-ci.

Ses Données personnelles ainsi collectées sont utilisées par l'Assureur uniquement pour les finalités suivantes :

- la passation, la gestion et l'exécution de son adhésion  
⇒ pour les finalités visées ci-dessus, l'Assureur a besoin de recueillir et de traiter ses Données personnelles pour accepter sa Demande d'adhésion et/ou permettre le bon fonctionnement de son adhésion.
- la lutte contre la fraude  
⇒ la finalité visée ci-dessus se fonde sur l'intérêt légitime de l'Assureur, garant du respect de la mutualité des assurés. Par conséquent, ses Données personnelles peuvent être recueillies et utilisées pour lutter contre la fraude.
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme  
⇒ la finalité visée ci-dessus se fonde sur le respect des obligations légales et réglementaires de l'Assureur. Par conséquent, ses Données personnelles sont recueillies et utilisées à des fins de sécurité financière.
- le ciblage des clients  
⇒ la finalité visée ci-dessus se fonde sur l'intérêt légitime de l'Assureur et le respect de la réglementation applicable. En effet, l'Assureur doit concevoir des produits et des services adaptés à ses clients mais aussi répondre à l'ensemble des exigences réglementaires liées à la connaissance du client.
- La prise de décision automatisée concernant l'acceptation de sa demande d'adhésion
- pour les finalités visées ci-dessus, l'Assureur a besoin de recueillir, de traiter ses Données personnelles afin de mesurer de manière objective le risque, et d'établir des conditions tarifaires les plus adaptées.

### 23.3 Destinataire des données personnelles de l'Assuré

Dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus, les destinataires des Données personnelles de l'Assuré sont :

- les personnels habilités de l'Assureur ou du Groupe BPCE ;
- les personnels habilités des délégués de gestion ou sous-traitants liés contractuellement à l'Assureur pour l'exécution de tâches se rapportant directement aux finalités décrites précédemment
- les personnels habilités des partenaires ou des réassureurs de l'Assureur, ainsi que toute personne habilitée et intéressée au Contrat intervenant aux seules fins d'exécution de ses obligations contractuelles ou réglementaires au titre de sa demande d'adhésion

### 23.4 Transfert des Données personnelles de l'Assuré vers des pays en dehors de l'Union européenne

Ses Données personnelles peuvent faire l'objet d'un hébergement dans un pays hors de l'Union européenne dans le respect des conditions imposées par la législation européenne et nationale, toutes les précisions sont accessibles sur le site institutionnel de l'Assureur (domaine vie) à l'adresse Internet suivante :

<https://www.vos.donnees.assurances.natixis.com>.

### 23.5 Conservation des Données personnelles de l'Assuré

L'Assureur conserve ses Données personnelles selon les durées précisées ci-dessous :

- **SI l'Assuré a adhéré au Contrat :**
  - pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'adhésion au contrat
  - puis à l'issue de cette durée d'exécution, pendant une durée de 30 ans (seul si l'adhésion considérée ne couvre qu'une garantie accident, dans cette hypothèse, les données sont conservées 10 ans après le terme de l'adhésion) ;
- **si la demande d'adhésion de l'Assuré n'a pas été acceptée par l'Assureur :** pendant un délai de 5 ans.

### 23.6 Les droits de l'Assuré

L'Assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait de son consentement au traitement de ses Données personnelles ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de s'y opposer. Il peut également demander la portabilité de ses Données personnelles lorsque ces dernières ont été nécessaires à l'étude de sa demande d'adhésion ou à l'exécution de son adhésion.

Toute demande relative à l'exercice de ses droits visés ci-dessus doit être adressée au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées sont les suivantes : DPO BPCE Vie, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris ou [dro.dpcv@natixis.com](mailto:dro.dpcv@natixis.com)

En cas de désaccord persistant concernant ses Données personnelles, à a le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris, 01 53 73 22 22

### 24 - CONTROLE DE L'ASSUREUR

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est :

**L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION**  
Direction du contrôle des pratiques commerciales  
75438 PARIS CEDEX 09

BPCE Vie, Société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances (Article R. 310-5 du Code des Assurances) - Siège social : 30, Avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

PAGE A  
PARAPHER

EPBR

Contrat N0301-MARS 2019



## DEMANDE INDIVIDUELLE D'ADHÉSION AU CONTRAT N° 1508

**DECES - PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE  
INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE - INVALIDITE PERMANENTE TOTALE**

**BPCE Vie**  
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros - 399 430 693 RCS Paris  
Entreprise régie par la Code des assurances  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
**AON FRANCE**  
Intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07 001 540

Contact AON CBM-BP31

### ■ Renseignements concernant le candidat à l'assurance

<input checked="" type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	
Nom :		EMILE-DIT-BIGAS ROBERT	Prénom :
Nom Marital :		EMILE-DIT-BIGAS ROBERT	Date de naissance: (JJ/MM/AAAA): 14/02/1970
Profession :			
Adresse personnelle N° :		21 PLAINE DE LA VERGNEROLLE 81110 MASSAGUEL	
Qualité :		<input checked="" type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Cautlon <input type="checkbox"/> Autre

### ■ Opérations à assurer et assurées

<input checked="" type="checkbox"/> Crédit-Bail mobilier	<input type="checkbox"/> Location financière	<input type="checkbox"/> LOA Bateaux
Montant de l'investissement HT : 25 154,83 EUR	Montant à assurer : 22 500,00 EUR	
Taux de prime en %(*) 0.51 %	Montant de la prime : 9.56 EUR	Durée de l'opération (en mois) : 60
N° de dossier : 616136-CB-0	Mois	
Etes-vous assuré(e) auprès de BPCE Vie par le contrat 1508 pour un autre contrat de financement (crédit-bail mobilier ou location?) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui : Montant de rencours garanti : _____ (*) Périodicité identique à celle des loyers, prévue au contrat		

Attention : Le montant maximum pouvant être assuré sur une même tête ne peut excéder 50 000 € par opération de financement et 120 000 € au titre de l'ensemble des opérations assurables.  
Le financement est obligatoirement assuré à 100 %.

Je soussigné (e) déclare :

- demander à adhérer au contrat d'assurance n° 1508 pour l'opération financière indiquée ci-dessus et certifier, à la date de demande d'adhésion, être âgé(e) de moins de 65 ans
- Avoir reçu, ce jour, un exemplaire sur 3 pages de la notice d'information du contrat d'assurance collective n° 1508 et en avoir pris connaissance, notamment de l'objet du contrat, des conditions et exclusions des garanties et des limitations d'indemnisation, et en accepter tous les termes
- Etre informé(e) que les renseignements indiqués sur cette demande sont obligatoires pour la gestion de ma demande d'adhésion au contrat d'assurance souscrit auprès de l'assureur, responsable du traitement,
- Autoriser expressément la collecte des renseignements me concernant aux seules fins de traitement de mon dossier,
- Autoriser l'assureur responsable du traitement de mon dossier à communiquer mes réponses ainsi que les données me concernant qu'il pourrait recueillir ultérieurement à l'occasion de la gestion de mon dossier, à ses mandataires, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous-traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion de mon dossier,
- Désigner le Bailleur comme bénéficiaire irrévocable à concurrence des sommes lui restant dues pour l'ensemble des garanties,
- Certifier exacts les renseignements indiqués sur cette demande comme sur le questionnaire de santé qui serviront de base à l'appréciation du risque par l'assureur et être informé(e) des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues à l'article L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances dont un extrait est reproduit dans la notice d'information,
- Avoir reçu toutes les informations requises dans le cadre de la directive 2016/97 du Parlement Européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurance, sur un format papier ou sur un support durable. Ces informations sont disponibles sur le site : [www.dta.assurances.natixis.com](http://www.dta.assurances.natixis.com)

PAGE A  
PARAPHER

EXEMPLAIRE ASSURE

EDBR

Ce document est à retourner à votre agence bancaire.

**GROUPE BPCE**

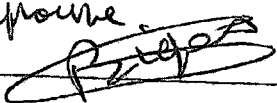
Banque Populaire Bail Matériel est une marque dédiée à l'ensemble des clients Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou, BALMA 31130 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 589 801 300

Fait à :

Le . 23/03/2021

Signature du candidat à l'assurance précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé » :

lu et approuvé  


Jé reconnais que mes données à caractère personnel sont utilisées par BPCE Vie conformément à l'article "traitement des données personnelles" de la notice d'information de mon contrat, ainsi qu'à la Politique de protection des données à caractère personnel figurant sur le site Internet de l'Assureur accessible via le lien suivant : <https://www.vos.donnees.assurances.natixis.com>.



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

Le 23/03/2021

EMILE DIT BIGAS ROBERT  
1 CAMPEROS  
33720 BARSAC  
France

N° de dossier : 616136-CB-0  
N° de contrat : 332740

Risque pour lequel la couverture d'assurance est recherchée :  
Assurance Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale et Invalidité  
Permanente

## AVIS DE CONSEIL RELATIF A UN PRODUIT D'ASSURANCE

(Art. L 521-2 et R 521-2 du code des Assurances)

### Informations sur l'Intermédiaire :

Nous BANQUE POPULAIRE OCCITANE, immatriculé sur le Registre ORIAS sous le numéro 07022714; immatriculation vérifiable sur le site Internet : <http://www.orias.fr> déclarons agir en qualité de mandataire d'intermédiaire de BPCE LEASE - personne morale inscrite à l'ORIAS en qualité de Mandataire d'assurance sous le n°07029339.

### Relations avec les Compagnies d'assurance :

BANQUE POPULAIRE OCCITANE n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.  
Il informe le souscripteur ou l'adhérent éventuel qu'il peut lui être communiqué, à sa demande, le nom des entreprises avec lesquelles il travaille, conformément aux dispositions de l'article L 521-2 II 1) B du Code des Assurances.

### Rémunération

BANQUE POPULAIRE OCCITANE et BPCE LEASE appartiennent au Groupe BPCE. Conformément à la réglementation, BANQUE POPULAIRE OCCITANE et BPCE LEASE prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

En relation avec le contrat, BANQUE POPULAIRE OCCITANE et BPCE LEASE touchent des commissions, c'est-à-dire des rémunérations incluses dans la prime d'assurance, versées par les Producteurs; et/ou tout autre type de rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le contrat d'assurance. Conformément à la réglementation, le Client est informé de l'ensemble des coûts et charges afférents au produit dans les documents contractuels et/ou précontractuels qui lui sont remis ou mis à sa disposition.

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

 GROUPE BPCE

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou, BALMA 31130 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300

1/4

litcd4p.2c

**Adhérent éventuel**

Nom Prénom	M EMILE-DIT-BIGAS ROBERT
Adresse	21 PLAINE DE LA VERGNEROLLE 81110 MASSAGUEL
Montant du financement	25 154.83 EUR
Type de financement	<input checked="" type="checkbox"/> CBM <input type="checkbox"/> LOA (Location avec Option d'Achat) <input type="checkbox"/> LOCATION FINANCIERE

**Vos besoins en matière d'assurance :**

Vous recherchez une offre d'assurance qui permettrait une prise en charge par l'assureur de tout ou partie des encours ou loyers restant dû dans le cadre de votre financement en cas de Décès/Perte Totale et Irreversible d'Autonomie/ Arrêt de travail.

**Eventail des Garanties proposées**

**Décès Perte Totale et Irreversible d'Autonomie / Incapacité Temporaire Totale et Invalidité Permanente**

La garantie Décès intervient en cas de décès de la personne assurée. Au terme de notre contrat, la garantie cesse au 70ème anniversaire.

Une Perte Totale et irréversible d'Autonomie, suite à une maladie ou à un accident, est une impossibilité totale et définitive de se livrer à un travail ou à une activité procurant gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie. Au terme de notre contrat, la garantie cesse au 65ème anniversaire.

L'Incapacité de Travail Totale et l'Invalidité Permanente constituent une interruption complète de l'activité professionnelle (salarisée ou non salarée) prescrite médicalement suite à une maladie ou un accident. Au terme de notre contrat, la garantie cesse au 65ème anniversaire.

Les garanties sont détaillées dans la notice d'information du contrat d'assurance proposé qui a seule valeur contractuelle.

(à cocher) Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat, du Document d'information normalisé sur le produit d'assurance, sur un format papier ou sur support durable, l'usage de ce dernier étant autorisé par mes soins. J'ai noté que le Document d'information normalisé est disponible sur le site [www.dda.assurances.natixis.com](http://www.dda.assurances.natixis.com).

**Notre Conseil:**

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées concernant vos besoins dans le cadre de votre contrat de financement, nous vous préconisons la souscription du contrat d'assurance groupe n° 1508 souscrit auprès de BPCE VIE qui constitue une solution adaptée :

Choix du client (Ne cocher qu'une seule case) :

Vous avez bien pris note de notre conseil et vous souhaitez le suivre et adhérer au contrat d'assurance groupe n° 1508.

Vous avez bien pris note de notre conseil, néanmoins, vous ne souhaitez pas le suivre et adhérer au contrat d'assurance groupe n° 1508.

Vous reconnaissez être informé que votre choix n'engagera en conséquence que votre responsabilité

PAGE A  
PARAPHER

EDBR

### Remarques Importantes

Aussi précis que soient les informations et les conseils qui vont ont été données, il est important que vous lisiez attentivement la notice d'information remise par votre conseiller de clientèle. Cette notice constitue le document juridique contractuel exprimant les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur.

Conformément à l'article L. 113-8 du code des Assurances, toute fausse déclaration ou toute réticence intentionnelle tendant à atténuer l'importance du risque entraîne la nullité de l'assurance.

Nous attirons votre attention sur les paragraphes de la notice consacrés aux risques exclus, à l'objet et au fonctionnement de la garantie.

### Données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du contrat d'assurance, BANQUE POPULAIRE OCCITANE mandataire d'intermédiaire d'assurance et son mandant BPCE LEASE ont recueilli certaines informations concernant des personnes physiques. Les informations expliquant pourquoi et comment la BANQUE POPULAIRE OCCITANE et son mandant entendent utiliser ces données, la durée pendant laquelle elles seront conservées ainsi que les droits dont les personnes physiques concernées disposent sur ces données, sont disponibles dans la notice d'information sur les sites internet respectifs de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE et du mandant.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'effacement et de limitation. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter les Délégués à la protection des données de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE et de son mandant aux adresses indiquées dans leurs notices d'information respectives. La BANQUE POPULAIRE OCCITANE et son mandant feront le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, vous considérez que leur réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

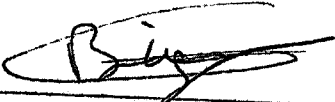
### Recours - réclamation et contrôle :

Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- Votre conseiller habituel à la BANQUE POPULAIRE OCCITANE, dont les coordonnées figurent sur votre extrait de compte
- Le service Client de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Banque Populaire Occitane Service Relation Client Avenue Maryse Bastié - BP 19 46022 Cahors Cedex, France
- Le médiateur de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Monsieur le Médiateur - Banque Populaire Occitane CS70140 31133 Balma cedex
- L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX9

Fait en double exemplaire à ..... le 23/03/2021

Signature de l'adhérent éventuel



Signature du conseiller

PAGE A  
PARAPHER

E O B R



<b>MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA</b> Référence Unique de Mandat : 011370616136CB0001
Numéro de proposition / de contrat : 616136-CB-0 - 332740
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR15ZZZ169587

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) BANQUE POPULAIRE OCCITANE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de BANQUE POPULAIRE OCCITANE.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.  
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

<b>Désignation du titulaire du compte à débiter</b>	
Nom/Dénomination sociale :	EMILE DIT BIGAS
Adresse :	1 CAMPEROS 33720 BARSAC France
<b>Désignation du créancier</b>	
Nom / Dénomination sociale :	BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Adresse :	33-43 AVENUE GEORGES POMPIDOU 31130 BALMA France
<b>Désignation du compte à débiter</b>	
Identification Internationale (IBAN) :	FR7617807006080342112904675
Identification Internationale de la banque (BIC) :	CCBPRPPTLS
Type de paiement :	Paiement récurrent / répétitif

**Notification préalable du débiteur avant tout prélèvement**

Le débiteur accepte expressément, par la signature des présentes, de recevoir toute notification de BANQUE POPULAIRE OCCITANE préalable à la présentation d'un prélèvement SEPA au moins 5 jours ouvrés avant la date d'échéance du premier prélèvement, ramené à 2 jours ouvrés pour tout prélèvement récurrent.

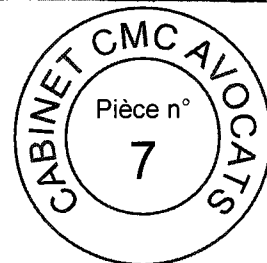
Le présent document est à retourner signé à BANQUE POPULAIRE OCCITANE, accompagné obligatoirement d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN BIC.

Fait à : Le : 23/03/2021 Nom et qualité du signataire : <i>EMILE DIT BIGAS</i> <i>chef d'entreprise</i>	Signature 
--	---------------

Ce document est à retourner à votre agence bancaire.  
Banque Populaire Baï Matériel est une marque dédiée à l'ensemble des clients Banque Populaire.



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**



00j6h00a2aum - BP -  
1/3 - 602/28287 - 2745 - 056289180 - DD - 95055



**Votre agence :**  
BP OCCITANE  
50 ROUTE DE TOULOUSE  
81100 CASTRES  
05.63.71.30.60

**M EMILE DIT BIGAS ROBERT  
1 B CAMPEROS  
33720 BARSAC**

AG CASTRES MELOU, le 23/02/2021

**REFERENCES A RAPPELER**

**M EMILE DIT BIGAS ROBERT  
PRET N° 08825777  
COMPTE N° 03421129046**

Cher(e) Client(e),

À la suite de notre courrier du 04/01/2021, vous nous avez fait part de votre souhait d'exercer l'option d'amortissement de votre prêt garanti par l'Etat (PGE) sur une période de 5 an(s) à la fin de la Période Initiale qui prendra fin le 18/04/2021.

Vous trouverez ci-joint votre nouveau tableau d'amortissement prenant en compte vos demandes. Le TEG de la période d'amortissement s'établit à 1,412 % l'an, soit un taux de période de 0,118 %, la durée de la période étant mensuelle.

Vous en souhaitant une bonne réception, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Client(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**GAELE COSSOUL**  
Votre conseillère

0007 0001

20210229M214117SR004 KP12K714M00001017M00000001/00000003M00002292M0M



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 912-2 et suivants du Code de Commerce et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. Immatriculée en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714, ayant son siège social à BALMA (31120), 33-43 avenue Georges Pompidou, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 680 907 300.

**DESRIPTIF DU PRET ACCORDE**

EMPRUNTEUR : 03421128046  
DOSSIER N° : 08825777  
MONTANT DU PRET : 20000,00 EUROS  
CATEGORIE DU PRET : PRET GARANTI PAR LETAI 315 2X  
TAUX INTERET : 0,73  
PERIODICITE : MENSUELLE  
DUREE TOTALE : 72 Mois  
DATE DE REALISATION : 18/04/2020  
ASSURANCE : 0.640000

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

AGENCE DE AG CASTRES MELOU  
EDITE LE 23/02/2021  
M EMILE DIT BIGAS ROBERT  
1 B CAMPEROS  
33720 BARSAC

N° TERME	DATE ECHÉANCE	MONTANT INTERETS (*)	MONTANT ASSURANCES (*)	MONTANT ACCESSOIRES	CAPITAL AMORTI	MONTANT ECHÉANCE	CAPITAL RESTANT DU	ELEMENTS CAPITALISES	SOMMES TOTALES RESTANT DUES
1	18/03/2021	0,00	10,67	0,00	0,00	10,67	20 000,00	4,17	20 045,87
2	18/04/2021	0,00	10,67	0,00	0,00	29,90	20 000,00	4,17	20 050,04
3	18/05/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
4	18/06/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
5	18/07/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
6	18/08/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
7	18/09/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
8	18/10/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
9	18/11/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
10	18/12/2021	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
	TOTAL 2021	97,80	106,70	56,24	0,00	260,54	20 000,00	8,34	20 050,04
11	18/01/2022	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
12	18/02/2022	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
13	18/03/2022	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
14	18/04/2022	12,20	10,67	7,03	0,00	29,90	20 000,00	0,00	20 050,04
15	18/05/2022	13,23	10,67	7,03	410,73	441,66	19 589,27	-1,03	19 638,28
16	18/06/2022	12,98	10,67	7,03	410,98	441,66	19 178,29	-1,03	19 226,27
17	18/07/2022	12,73	10,67	7,03	411,23	441,66	18 767,06	-1,03	18 814,01
18	18/08/2022	12,48	10,67	7,03	411,48	441,66	18 355,58	-1,03	18 401,50
19	18/09/2022	12,22	10,67	7,03	411,74	441,66	17 943,84	-1,03	17 988,73
20	18/10/2022	11,97	10,67	7,03	411,99	441,66	17 531,85	-1,03	17 575,71
21	18/11/2022	11,72	10,67	7,03	412,24	441,66	17 119,61	-1,03	17 162,44
22	18/12/2022	11,47	10,67	7,03	412,49	441,66	16 707,12	-1,03	16 748,92
	TOTAL 2022	147,80	128,04	84,36	3 292,88	3 652,88	16 707,12	-8,24	16 748,92
23	18/01/2023	11,22	10,67	7,03	412,74	441,66	16 294,38	-1,03	16 335,15
24	18/02/2023	10,97	10,67	7,03	412,99	441,66	15 881,39	-1,03	15 921,13

(\*) prestation bancaire et financière non soumise à la TVA française

0007 0001

20210224\*214117\*6PR046 \*P124734\*00001017\*00000002/00000003\*0002253\*0\*

**DESRIPTIF DU PRET ACCORDE**

EMPRUNTEUR : 03421128048  
 DOSSIER N° : 08825777  
 MONTANT DU PRET : 2000,00 EUROS  
 CATEGORIE DU PRET : PRET GARANTI PAR L'ETAT 315 2X  
 TAUX INTERET : 0,73  
 PERIODICITE : MENSUELLE  
 DUREE TOTALE : 72 Mois  
 DATE DE REALISATION : 18/04/2020  
 ASSURANCE : 0,640000

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

AGENCE DE AG CASTRES MELOU  
 EDITE LE 22/02/2021

M EMILE DIT BIGAS ROBERT

1 B CAMPEROS  
 33720 BARSAC

N°	TERME	DATE	ECHÉANCE	MONTANT INTERETS (*)	MONTANT ASSURANCES (*)	MONTANT ACCESSOIRES	CAPITAL AMORTI	MONTANT ÉCHÉANCE	CAPITAL RESTANT DU	ÉLÉMENTS CAPITALISÉS	SOMMES TOTALES RESTANT DUES
25		18/04/2020		10,72	10,67	7,03	413,24	441,66	15 468,15	-1,03	15 506,86
26		18/05/2020		10,46	10,67	7,03	413,50	441,66	15 054,65	-1,03	15 092,33
27		18/06/2020		10,22	10,67	7,03	413,74	441,66	14 640,91	-1,04	14 677,55
28		18/07/2020		9,97	10,67	7,03	413,99	441,66	14 226,92	-1,04	14 262,52
29		18/08/2020		9,72	10,67	7,03	414,24	441,66	13 812,68	-1,04	13 847,24
30		18/09/2020		9,46	10,67	7,03	414,50	441,66	13 398,18	-1,04	13 431,70
31		18/10/2020		9,21	10,67	7,03	414,75	441,66	12 983,43	-1,04	13 015,91
32		18/11/2020		8,96	10,67	7,03	415,00	441,66	12 568,43	-1,04	12 599,87
33		18/12/2020		8,70	10,67	7,03	415,26	441,66	12 153,17	-1,04	12 183,57
34		18/01/2021		8,45	10,67	7,03	415,51	441,66	11 737,68	-1,04	11 767,02
		TOTAL 2020		118,08	128,04	84,36	4 989,48	5 298,92	11 737,68	-12,44	11 767,02
35		18/04/2021		8,20	10,67	7,03	415,76	441,66	11 321,90	-1,04	11 350,22
36		18/05/2021		7,94	10,67	7,03	416,02	441,66	10 905,88	-1,04	10 933,16
37		18/06/2021		7,69	10,67	7,03	416,27	441,66	10 489,61	-1,04	10 515,85
38		18/07/2021		7,44	10,67	7,03	416,52	441,66	10 073,09	-1,04	10 098,29
39		18/08/2021		7,18	10,67	7,03	416,78	441,66	9 656,31	-1,04	9 680,47
40		18/09/2021		6,93	10,67	7,03	417,03	441,66	9 239,26	-1,04	9 262,40
41		18/10/2021		6,67	10,67	7,03	417,29	441,66	8 821,98	-1,04	8 844,07
42		18/11/2021		6,43	10,67	7,03	417,53	441,66	8 404,46	-1,05	8 425,49
43		18/12/2021		6,18	10,67	7,03	417,78	441,66	7 986,68	-1,05	8 006,66
44		18/01/2022		5,92	10,67	7,03	418,04	441,66	7 568,64	-1,05	7 587,57
45		18/02/2022		5,67	10,67	7,03	418,29	441,66	7 150,35	-1,05	7 168,23
46		18/03/2022		5,41	10,67	7,03	418,55	441,66	6 731,80	-1,05	6 748,63
		TOTAL 2021		81,66	128,04	84,36	5 005,86	5 298,92	6 731,80	-12,53	6 748,63
47		18/04/2022		5,16	10,67	7,03	418,80	441,66	6 313,00	-1,05	6 328,78
48		18/05/2022		4,90	10,67	7,03	419,06	441,66	5 893,94	-1,05	5 908,67

(\*) prestation bancaire et financière non soumise à la TVA française



# BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Société Anonyme Capitalisée de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.972 et suivants du Code de Commerce et Financier et l'annuaire des banques Populaires et des établissements de Crédit ; Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714, ayant son siège social à BALMA (31150), 33-43 avenue Georges Pompidou, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 889 891 500.

DESCRPTIF DU PRET ACCORDE	
EMPRUNTEUR	: 03421129046
DOSSIER N°	: 08825777
MONTANT DU PRET	: 20000,00 EUROS
CATEGORIE DU PRET	: PRET GARANTI PAR L'ETAT 316 2X
TAUX INTERET	: 0,73
PERIODE	: MENSUELLE
DUREE TOTALE	: 72 Mois
DATE DE REALISATION	: 18/04/2020
ASSURANCE	: 0.640000

TABLEAU D'AMORTISSEMENT	
AGENCE DE AG CASTRES MELOU	
EDITE LE 23/02/2021	
M EMILE DIT BIGAS ROBERT	
1 B CAMPEROS	
33720 BARSAC	

N°	DATE	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	CAPITAL	MONTANT	CAPITAL	ELEMENTS	SOMMES
TERME	ECHÉANCE	INTERETS (*)	ASSURANCES (*)	ACCESSOIRES	AMORTI	ECHÉANCE	RESTANT DU	CAPITALISÉS	RESTANT DUES	
49	18/03/2025	4,64	10,67	7,03	419,32	441,66	5 474,62	-1,05	5 488,30	
50	18/04/2025	4,39	10,67	7,03	419,57	441,66	5 055,05	-1,05	5 067,68	
51	18/05/2025	4,13	10,67	7,03	419,83	441,66	4 635,22	-1,05	4 646,80	
52	18/06/2025	3,88	10,67	7,03	420,08	441,66	4 215,14	-1,05	4 225,67	
53	18/07/2025	3,62	10,67	7,03	420,34	441,66	3 794,80	-1,05	3 804,28	
54	18/08/2025	3,36	10,67	7,03	420,60	441,66	3 374,20	-1,05	3 382,63	
55	18/09/2025	3,11	10,67	7,03	420,85	441,66	2 953,35	-1,05	2 960,73	
56	18/10/2025	2,85	10,67	7,03	421,11	441,66	2 532,24	-1,05	2 538,57	
57	18/11/2025	2,59	10,67	7,03	421,37	441,66	2 110,87	-1,05	2 116,15	
58	18/12/2025	2,34	10,67	7,03	421,62	441,66	1 689,25	-1,05	1 693,48	
	TOTAL 2025	44,87	128,04	84,36	5 042,55	5 299,92	1 689,25	-12,60	1 693,48	
59	18/01/2026	2,09	10,67	7,03	421,87	441,66	1 267,38	-1,06	1 270,55	
60	18/02/2026	1,83	10,67	7,03	422,13	441,66	845,25	-1,06	847,36	
61	18/03/2026	1,57	10,67	7,03	422,39	441,66	422,86	-1,05	423,92	
62	18/04/2026	1,10	10,67	7,03	422,66	441,66	0,00	-1,06	0,00	
	TOTAL 2026	6,59	42,68	28,12	1 889,25	1 766,64	0,00	-4,23	0,00	
	TOTAL EN EUROS	496,48	691,54	421,80	20 000,00	21 579,82	0,00	-41,70	0,00	

(\*) prestation bancaire et financière non soumise à la TVA française

8007 0001

20210224\*216117\*6P\*044 \*P12\*714\*00001017\*00000005/0000003\*00002294\*0\*

Pour faciliter l'enregistrement de votre décision, il convient de nous la faire parvenir, soit

- En vous connectant sur votre espace bancaire en ligne Cyberplus
- Soit
- En complétant et en nous retournant le document en pièce jointe par courrier à l'adresse indiquée
- Soit
- En complétant et en nous retournant l'Annexe 2 du contrat de Prêt d'origine par le moyen de votre choix.

Dès l'enregistrement de vos choix, ils deviennent irrévocables.

Sans réponse de votre part avant le 18/02/2021, l'intégralité des sommes dues (capital et intérêts) au titre du Prêt sera prélevée à la Date d'échéance de la Période initiale, soit le 18/04/2021.

Les autres conditions et modalités du Prêt demeurent inchangées, elles conservent leur plein effet, sans novation.

Votre conseiller est bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos éventuelles questions et vous accompagner au mieux dans cette période.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller

EDBR

2/2



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

N°Client : 3412904

Agence : AG CASTRES MELOU  
50 ROUTE DE TOULOUSE  
81100 CASTRES

M. EMILE DIT BIGAS ROBERT  
1 B. CAMPEROS  
33720 BARSAC

Le 4 janvier 2021.

Références contrat PGE : 09325777 - Montant emprunté : 20 000,00 Eur

Objet : conditions applicables à l'exercice de l'option d'amortissement du prêt garanti par l'Etat (PGE).

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de notre établissement et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée.

Pour rappel, conformément aux termes de ce contrat, ce Prêt est composé d'une période initiale d'un an dite "la Période Initiale" et d'une période optionnelle d'amortissement d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans dite "la Période d'Amortissement".

Votre PGE va bientôt arriver au terme de sa première période d'un an et vous devez choisir entre

- Choix 1, rembourser totalement votre PGE au terme de la Période Initiale
- ou
- Choix 2, amortir votre PGE sur une durée entre 1 et 5 ans

Si vous décidez d'opter pour le choix 2 (amortissement entre 1 et 5 ans), deux modalités d'amortissement du capital vous sont proposées : soit un amortissement dès la première année, soit un amortissement du capital à partir de la deuxième année. Quel que soit votre choix, les intérêts, les frais de garantie et le cas échéant la prime d'assurance sont perçus dès la mise en amortissement de votre prêt.

Afin de vous aider, vous trouverez ci-jointes les tarifications applicables à chacun des choix possibles.

*E. D. B. R.*

1/2

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, immatriculée au registre du commerce et des sociétés au Tribunal de Commerce de SALON (131130) 13-47 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 930 801 530.



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

Les frais de garantie restent dus dans leur intégralité en cas d'exigibilité anticipée du prêt ou de décès de l'Emprunteur ou de la personne assurée désignée par l'adhérent personne morale.

Par ailleurs, l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prévoit à présent que "Pour le seul exercice des missions qui lui sont confiées en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 susvisée, BPI France Financement SA, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, reçoit les informations nécessaires sur les emprunteurs de la part des établissements prêteurs ou des intermédiaires en financement participatif pour le compte des prêteurs".

En conséquence, nous pourrions être amenés à transmettre à BPI France Financement SA, qui pourra les transmettre à l'Etat de la République Française, des informations couvertes par le secret professionnel recueillies dans le cadre de l'instruction de la demande de Prêt, dans le respect de la réglementation applicable. Cette évolution constitue également une évolution des informations relatives aux protections des données à caractère personnel contenues dans votre contrat de Prêt.

Enfin, nous complétons l'article "Exigibilité anticipée" de la disposition suivante :

En cas d'exigibilité du crédit consécutive à la résiliation du contrat dans les cas prévus aux conditions générales du contrat de Prêt, l'Emprunteur devra verser au Prêteur une indemnité égale à 5% de l'ensemble des sommes dues au jour du prononcé de l'exigibilité anticipée.

De plus, au cas où pour arriver au recouvrement forcé de sa créance, le Prêteur serait obligé de procéder à un ordre, d'introduire une instance ou d'engager une procédure quelconque, il aura droit à une indemnité forfaitaire supplémentaire de 3% sur le montant de sa créance, avec un minimum de 2 000 € indépendamment des frais taxés ou taxables à la charge de l'Emprunteur.

Les autres conditions et modalités du Prêt demeurent inchangées, lesquelles conservent leur plein effet, sans novation.

EDBR

BANQUE POPULAIRE OCCITANE Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social à Montpellier 81000 et succursale du Code Monétaire et Financier ensembles des centres de services aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit - intermédiaires en assurance (société CRIVE snc à Montpellier) ayant son siège social à BALMA (31100)  
33-49 avenue Georges Pompidou - Montpellier au Régime du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS MONTPELLIER 890 301 000



**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

Etablissement 078  
Emprunteur M EMILE DIT BIGAS ROBERT  
Référence Contrat PGE 08825777

**07808825777**

07808825777

**EN CAS DE REPONSE PAR COURRIER, DOCUMENT A NOUS RETOURNER**

**DEMANDE D'EXERCICE DE L'OPTION D'AMORTISSEMENT DU PRET A L'ISSUE DE LA PERIODE INITIALE**

Conformément aux dispositions du contrat de Prêt susvisé et des évolutions apportées aux Conditions Générales, l'Emprunteur déclare les accepter sans réserve.

Après avoir pris connaissance des conditions financières applicables à la Période d'Amortissement, l'Emprunteur demande à procéder à la mise en place de la Période d'Amortissement du Prêt garanti par l'Etat " PGE " selon les modalités suivantes :

- Caractéristiques de la période d'amortissement

**Modalité 1 : Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement**

Durée choisie de période d'amortissement	Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% /an	0,200% /an	0,400% /an	0,800% /an	1,080% /an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	54,24 €	104,16 €	172,44 €	255,24 €	350,40 €
Montant de l'échéance mensuelle (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)	1 877,17 €	2 41,50 €	565,18 €	490,64 €	349,25 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	20 128,04 €	20 198,00 €	20 348,40 €	20 670,70 €	20 958,60 €
TEG	0,699% /an	0,697% /an	0,955% /an	1,502% /an	1,752% /an
Taux de période (par mois)	0,058%	0,058%	0,080%	0,125%	0,146%

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.

1/3

EDBR

Modalité 2 : Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement

Durée choisie de période d'amortissement	Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement				
	1 an*	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% l'an	0,200% l'an	0,400% l'an	0,880% l'an	1,080% l'an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	99,96 €	154,08 €	231,48 €	324,96 €	422,40 €
Montant de l'échéance mensuelle pendant les 11 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)	11,67 €				
Montant de l'échéance au terme du 12ème mois *	20 651,71 €				
Montant de l'échéance mensuelle sur les 12 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)		9,76 €	13,11 €	21,47 €	25,09 €
Montant de l'échéance mensuelle à partir de la 2ème année (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)		1 679,07 €	945,33 €	571,30 €	434,02 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	20 190,08 €	20 265,98 €	20 445,24 €	20 624,44 €	21 134,04 €
TEG	0,698% l'an	0,698% l'an	0,963% l'an	1,510% l'an	1,760% l'an
Taux de période par mois	0,058%	0,058%	0,080%	0,126%	0,147%

\* Remboursement total des sommes dues au bout d'un an

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.

EDBR

26010  
26000€


**CONDITIONS APPLICABLES A LA PERIODE D'AMORTISSEMENT A L'ISSUE DE LA PERIODE INITIALE**

1. Conditions financières applicables à la Période d'Amortissement en fonction de la durée d'amortissement choisie par l'Emprunteur

Choix 2 : Si vous souhaitez amortir votre PGE sur une durée entre 1 et 5 ans

**Modalité 1 : Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement**

Durée choisie de période d'amortissement	Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% / an	0,200% / an	0,400% / an	0,800% / an	1,000% / an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	54,24 €	104,16 €	172,44 €	250,24 €	350,40 €
Montant de l'échéance mensuelle (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)	1 677,17 €	841,50 €	665,18 €	430,64 €	349,26 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	20 128,04 €	20 196,00 €	20 348,48 €	20 670,72 €	20 955,60 €
TEG	0,699% / an	0,697% / an	0,955% / an	1,502% / an	1,752% / an
Taux de période (par mois)	0,058%	0,058%	0,080%	0,125%	0,145%

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.

**Modalité 2 : Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement**

Durée choisie de période d'amortissement	1 an	Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement			
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% / an	0,200% / an	0,400% / an	0,800% / an	1,000% / an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	99,96 €	194,00 €	231,40 €	324,96 €	422,40 €
Montant de l'échéance mensuelle pendant les 11 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)	11,67 €				
Montant de l'échéance au terme du 12ème mois *	20 061,71 €				
Montant de l'échéance mensuelle sur les 12 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)		9,76 €	13,11 €	21,47 €	25,69 €
Montant de l'échéance mensuelle à partir de la 2ème année (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)		1 679,07 €	845,33 €	571,30 €	434,02 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	20 190,68 €	20 385,98 €	20 445,24 €	20 824,44 €	21 134,04 €
TEG	0,699% / an	0,699% / an	0,963% / an	1,510% / an	1,760% / an
Taux de période (par mois)	0,058%	0,058%	0,080%	0,126%	0,147%

\* Remboursement total des sommes dues au bout d'un an

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.

1/3

BANQUE POPULAIRE OCCITANE Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 812-0 et suivants du Code Monétaire et Financier, l'ensemble des locaux relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, immatriculée en assurance Incofin au CRAB sous le n°107002714, ayant son siège social à BALMA (31130), 23-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés sous le numéro RCS POULOUÏSE 890 607 300

## 2. Assurance emprunteur

L'Emprunteur a adhéré à l'assurance "décès invalidité et/ou incapacité de travail" lors de la conclusion du Prêt pour la Période Initiale. En choisissant la mise en place de la Période d'Amortissement, l'Emprunteur accepte la prorogation de son adhésion, dans les termes et limites de la notice d'information qui lui a été remise par le Prêteur lors de son adhésion au contrat d'assurance de groupe, moyennant le paiement des primes, d'un montant annuel identique à celui mentionné au contrat de Prêt. Dans le cadre de cette prorogation, l'Emprunteur demeure assuré au plus tard jusqu'à la fin de la Période d'Amortissement de son Prêt. Ces modifications s'appliquent automatiquement à l'avis de conseil initialement délivré.

Dans l'hypothèse où l'Emprunteur ne souhaiterait pas de cette prorogation automatique, il s'engage à adresser un courrier auprès de son conseiller en lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de ce courrier, dont le contenu sera le suivant :

"Concernant le prêt PGE n°08925777, je soussigné(e) M. Mme ..... (nom, prénom, adresse), déclare renoncer à proroger mon adhésion au contrat d'assurance de groupe que j'ai signée le / / à ..... (date et lieu d'adhésion), au-delà de la première année d'assurance. Le ..... (date et signature) ."

## 3. Remboursement partiel du capital à l'issue de la Période Initiale

À l'issue de la Période Initiale, l'Emprunteur a également la faculté de rembourser une partie seulement des sommes dues. Ce paiement s'imputera d'abord sur le capital par dérogation à l'article 1343-1 du code civil.

## 4. Conditions générales

L'Emprunteur est informé que l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 a été modifié à plusieurs reprises depuis sa première publication au Journal Officiel et que certains points ont été précisés par l'État dans la foire aux questions intitulée "FAQ - Prêt garanti par l'État - Quelles démarches pour en bénéficier ?" ou le cas échéant "FAQ - Prêt garanti par l'État - Quelles démarches pour en bénéficier dans la zone Pacifique ?", disponible sur le site [tresor.economie.gouv.fr](http://tresor.economie.gouv.fr).

Ces dispositions modifiées ou précisées nous conduisent aujourd'hui à opérer une distinction entre le taux d'intérêt d'une part et les frais de garantie d'autre part représentant la couverture globale du coût du risque au même prix que la garantie de l'État sur la Période d'Amortissement. Le remboursement de votre Prêt sera donc effectué selon le tableau d'amortissement qui vous sera adressé selon les modalités que vous avez choisies au travers du formulaire "Demande d'exercice de l'option d'amortissement à l'issue de la Période Initiale".

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la Période Initiale, l'Emprunteur choisit la modalité d'un amortissement dès la première année sur la durée choisie, les échéances comprendront l'amortissement en capital, le paiement des intérêts, les frais de garanties, les primes d'assurance le cas échéant et sont payables à terme échu mensuellement.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la Période Initiale, l'Emprunteur choisit la modalité d'un amortissement à compter de la deuxième année sur la durée restante de la Période d'Amortissement, les échéances comprendront, durant la première année, le paiement des intérêts, les frais de garantie et les primes d'assurance le cas échéant (en cas d'adhésion au contrat d'assurance de groupe souscrit auprès du Prêteur) et à partir de la deuxième année jusqu'au terme du prêt l'amortissement en capital, les intérêts, les frais de garantie, les primes d'assurance le cas échéant.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la Période Initiale, l'Emprunteur choisit l'option d'un remboursement total des sommes dues au bout d'un an, les 11 premières échéances comprendront le paiement des intérêts, les frais de garantie et les primes d'assurance le cas échéant (en cas d'adhésion au contrat d'assurance de groupe souscrit auprès du Prêteur), la 12ème échéance comprendra les sommes dues au titre de la Période Initiale, les intérêts, les frais de garantie et les primes d'assurance (en cas d'adhésion au contrat d'assurance de groupe souscrit auprès du Prêteur).

EDBR

2/3

BANQUE POPULAIRE OCCITANE Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit, immatriculée en assurance sous le CRIAS sous le n°107022714, siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 893 801 300.





**BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE**

la réussite est en vous

DADN 2156 IDX0 3412904 IDX1 0 FADN

M Ei - M Emile Dit Bigas Robert  
1 bis, camperos  
33720 BARSAC

Castres, le 4 mars 2026

Agence : Castres Mélou

Objet : échéances impayées Prêt Garanti par l'Etat

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur,

Malgré nos relances, vous n'avez pas régularisé votre situation en nos livres, à savoir :

- échéances impayées :

Numéro de Prêt	Echéances impayées	Intérêts de retard pour mémoire
08825777	883,32 €	

Intérêts à partir de ce jour jusqu'à la date de règlement pour mémoire

Nous vous mettons en demeure à réception de la présente de régler outre intérêts, frais et accessoires jusqu'à règlement complet, sous quinzaine, la somme de : 883,32 €.

Faute de règlement en totalité dans le délai imparti, vo(s)tre prêt(s) deviendra(ont) intégralement exigible(s).

Il conviendra alors d'ajouter à ce montant le capital restant dû :

Numéro de prêt	Capital restant dû
08825777	847,36 €
<b>Total</b>	<b>847,36 €</b>

Outre tous intérêts, frais et accessoires

Les assurances décès, invalidité, qui auraient pu être souscrites seront de ce fait résiliées.

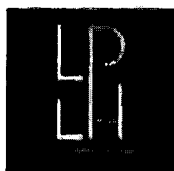
Nous remettons votre dossier à notre service contentieux pour recouvrement de notre créance par voie judiciaire, tous frais à votre charge.

Ce transfert entraînera la clôture immédiate de votre compte, sans autre avis de notre part.

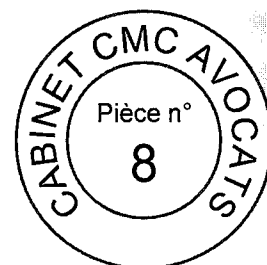
Ainsi, conformément à l'Article L 131.71, du code Monétaire et Financier et aux conditions générales du contrat carte bancaire, nous vous demandons de nous restituer immédiatement les moyens de paiement éventuellement mis à votre disposition (chéquier, cartes bancaires).

Nous attirons votre attention sur le risque de sanctions pénales auquel vous vous exposeriez si, malgré notre demande, vous continuez à faire usage de votre chéquier.





**LA PIGNADA - LE HILLOT**  
Lège Cap-Ferret-Pessac  
Etablissements de Soins de Suite et de Réadaptation  
Respiratoire et Cardiovasculaire



Secrétariat médical La Pignada  
☎ 05 56 03 82 00

Secrétariat médical Le Hillot  
☎ 05 57 78 10 89

☎ 05.56.03.82.82

✉ [admission@lp-lh.fr](mailto:admission@lp-lh.fr)

Site internet : <https://lp-lh.fr>

■ **Docteur Charlotte GERIN**  
Médecin en Médecine Physique  
& de Réadaptation  
DESC Médecine du sport  
DU Traumatologie du sport

■ **Docteur Anne GUILLEMAN**  
Médecin généraliste  
DES Médecine Générale

■ **Docteur Laura KRAPP**  
Cardiologue  
Cardiologie - Maladies vasculaires  
DU Echocardiographie

■ **Docteur Juliette MATHIAUX**  
Pneumologue  
DESC Cancérologie  
DU Tabacologie

■ **Docteur Anne NANOT**  
Pharmacienne  
DU Hygiène Hospitalière

■ **Docteur Sophie POINT**  
Pneumologue  
DES Pneumologie

■ **Docteur Marie-Paule TEYSSIER**  
Médecin généraliste  
Capacité Gériatrie  
DU Education Thérapeutique du Patient

**Docteur ROCHE Didier**  
Ch De La Réole  
37 Chemin De Ronde  
33190 LA REOLE

Lège Cap-Ferret, le 9 février 2022

**Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert (né EMILE DIT BIGAS)**  
**Né(e) le 14/02/1970**  
**Séjour du 20 janvier 2022 au 10 février 2022**

**Doubles adressés :**

adresseur : Dr DUCOURET Amandine unité de médecine polyvalente au CH Sud  
Gironde

Médecin traitant : Dr AUDOUIT CARRIER Myriam 15 Place Président Doumer 33720  
BARSAC

**Motif d'hospitalisation :**

Réadaptation respiratoire dans les suites d'un COVID sévère avec 26 jours d'IOT et  
neuromyopathie de réanimation sévère

**Antécédents :**

colique néphrétique  
appendicectomie  
strabisme divergent oeil gauche  
surdité oreille droite (accident plongée avec tympanoplastie)  
bilan cardio 2020 avec ETT et epreuve d'effort normal  
tabagisme sevré depuis 20 ans estimé à 25PA  
2 verres de vins/]

**Facteurs de risque :** 0

**Allergies :** pas de connue

**Mode de vie :**

vit avec son épouse maison à Barsac  
2 enfants(29 et 23 ans) et 2 petits enfants (5 ans)  
artisan de rénovation

### Histoire de la maladie :

fin octobre : toux + fièvre

07/11/21 : PCR COVID +

hospit du 07 au 11/11/21 à Langon : ttt par DEXAMETHASONE + ROCEPHINE + LOVENOX préventif

TDM thoracique injecté initial retrouve une atteinte 25-50% parenchyme, pas d'EP adénomégales médiastino-hilaires  
dégradation 11/11/21 : transfert en réa (séjour réa CHU Bordeaux (11/11 au 25/12) marqué par :

oxygénorequérance ayant nécessité : IOT 16/11/21 au 22/12/21 (36j) + DV

sevrage respiratoire difficile avec revells agité

- neuromyopathie de réa sévère

- pneumopathie infectieuse à pneumocoque récidivante traitée par 7 jours de CEFTRIAXONE puis 7 jours de TAZOCILLINE puis MEROPENEME rétrocedé par CEFOTAXIME /LEVOFLOXACINE

- ethmoidite droite

séjour médecine CH La réole du 25/12 au 13/01/22 :

- IU à Enterocoque faecalis traité par 14j AMOXICILLINE

- bonne récupération fonction motrice (entrée : alité 24h/24, marche qq metres avec un déambulateur à la sortie)

- pathologie coiffe rotateur prédominant à droite :

ETT 12/01/22 Dr SGHAIER : VG normal. FEVD 61% pas de VVP. pas d'HTAP.

Radio+ echo des deux epaules 11/01/22 : conflit sous acromial décompensé avec nette bursopathie deltoïdienne bilatérale prédominant à droite et tendinose superficielle des supra epineux. pas de fissure ni rupture tendineuse. pas d'épanchement ni synovite gléno humérale.

bio 18/01/22 : Hb 14 leuco 5470 plqt 278000 urée 0,28 DFG 117 iono ok CRP<4

PCR COVID 18/01/22 : négatif

### Traitement de préadmission :

FORTIMEL JUCY nutriment orange (Voie : orale): 1 matin // 1 après-midi

PROTIFAR pdre oral de protéines 1 midi // 1 soir

ZOPICLONE ARROW LAB 3,75 mg cp pellic = zopiclone (Voie : orale) Contexte : si besoin

+ 1 comprimé / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 2 comprimé / 24h

OXYGENE MEDICAL CHARGE 1 PRESENCE = oxygène (Voie : inhalée) Contexte : si besoin QSP SaO2: 90-92%

+ 1 litre/min. / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 4 litre/min. / 24h

ALGINATE DE SODIUM/BICARBONATE DE SODIUM ARROW 500 mg/267 mg pour 10 ml susp buv en sachet (sach 10 ml) = sodium alginate; bicarbonate de sodium (Voie : orale) Contexte : si besoin + 1 sachet / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 3 sachet / 24h

ESOMEPRAZOLE ARROW 20 mg gél gastrorésis = ésomeprazole magnésium dihydrate (Voie : orale): 1 midi

TRANSIPEG 5,9 g pdre p sol buv en sachet = macrogol 3350 (Voie : orale): 1 matin // 1 midi // 1 soir

DOLIPRANE 1000 mg cp = paracétamol (Voie : orale): 1 matin // 1 midi // 1 soir

SERESTA 10 mg cp = oxazépam (Voie : orale): 1 nuit

### ajout à l'entrée :

IBUPROFENE ARROW 400 mg cp pellic = ibuprofène (Voie : orale)

1 matin // 1 midi // 1 soir jusqu'au 25/01/22

IBUPROFENE ARROW 400 mg cp pellic = ibuprofène (Voie : orale)

à partir du 26/01/22 Contexte : si douleurs EVA supérieure à 5/10

+ 1 comprimé / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 3 comprimé / 24h

### auparavant à domicile :

esomeprazole à la demande, maalox à la demande

## Examen clinique à l'admission :

### Présentation générale

Etat général : AEG avec perte de 12 kg (poids habituel 80 kg)

Trouble sommeil contexte hospitalisation

Etat cognitif : ok

Etat psychologique : anxiété contexte passage réa

Douleurs : douleur épaules (D>G)

Examen respiratoire : SaO<sub>2</sub>=99% aa, pas de dyspnée de repos, sensation brûlure thoracique à l'effort avec syndrome hyperventilation évocateur, auscultation libre

Examen cardio-vasculaire : tachycardie régulière, pas d'OMI, pas de signe de TVP

Examen abdominal : pas de mycose buccale, pas de trouble déglutition, constipation, pas de signe fonctionnel urinaire, abdo souple dépressible indolore

Examen neurologique- ortho : faiblesse musculaire généralisé.

Membres inf : 4/5 global, pas d'attitude vicieuse, pas de blocage articulaire

Membres sup : pathologie coiffe rotateur prédominant à droite.

Évaluation du risque suicidaire

Niveau 0 : pas de risque suicidaire

### Conclusion de l'examen clinique

Réadaptation respiratoire dans les suites d'un COVID sévère avec 26 jours d'IOT et neuromyopathie de réanimation sévère en cours récupération neuromyopathie de réa

désadaptation SNA

patho coiffe rotateur épaule D>G

## Examens complémentaires :

ECG 20/01/22 : RSR 94 bpm pas de tb conduction ni repolarisation évident

### Biologie 24/01/22 :

Hb 13,2 leuco 6000 plaquettes ok ione ok DFG 124 gly 0,91 TG 4,71 CT 2,98 HDL 0,35 LDL 2,03 BH transaminases ok gamma GT 236 PAL 86 CPK 12 alb 39,5 CRP I BNP tropo neg

TSH 2,45 vit D 44 prealb 0,28

### Oxymétrie nocturne (AA) 23/01/22 :

durée enregistrement 6h41, SaO<sub>2</sub> nocturne moyenne 94,4%, % du temps de sommeil passé avec SaO<sub>2</sub> < 90% = 0%

### Gazométrie capillaire en air ambiant du 24/01/22 :

pH 7,44 ; PaO<sub>2</sub> 80,2 mmHg ; PaCO<sub>2</sub> 40,9 mmHg ; SaO<sub>2</sub> 98,5% ; bicarbonates (HCO<sub>3</sub>) 28,3 mmol/l

### Pliéthysmographie d'entrée 02/02/22

VEMS = 2580 ml ( 74 % Th ) ; Tiffeneau = 73 % ; DEM 25/75 = 4680 ( 121 % Th ) ; CPT = 3810 ml ( 57 % Th ) ; CVF = 2860 ml ( 67 % Th ) ;

### Biologie 02/02/22:

Hb 14 leuco 5700 plaquettes ok TG 4,81 CT 2,98 HDL 0,37 LDL 2,07 amélioration gamma GT PAL N

### (GLQP002 - CCAM) Pliéthysmographie de sortie

VEMS = 2,57 l ( 74 % Th ) ; Tiffeneau = 77 % ; DEM 25/75 = 4,65L/s ( 120 % Th ) ; CPT = 3,23 l ( 48 % Th ) ; CVF = 2,93L ( 68 % Th )

### Biologie du 09/02/22 : ASAT :24U/L, ALAT :28U/L, PAL :51 U/L, GGT :64U/L,

Cholestérol total : 2,95g/l, Cholestérol HDL :0,35 g/l, Cholestérol LDL :2 g/l, Triglycérides :2,86 g/l (en amélioration)

Pim entrée: 86 cmH<sub>2</sub>O

sortie: 110 cmH<sub>2</sub>O

Force de préhension (hand grip) droit/gauche (kg): entrée: 4 kg / 4 kg

sortie: 9 kg / 12 kg

dyspnée effort mMRC: entrée: 4/4

sortie: 1/4

Echelle HAD: entrée: A9D7

sortie: A7D4

Score PCLS: 51 => nécessité accompagnement psychologue EMDR pour syndrome de stress post traumatique  
MoCA réalisée car patient qui signale des troubles mnésiques existant avant la COVID: 25/30  
séances orthophonistes prescrites. Patient informés et ok

### **Evolution :**

Déconditionnement musculaire post réa; auscultation libre. diminution des besoins en O2 à l'effort. GDS de repos normaux.

douleurs epaules stables  
difficultés endormissement ++ stop zopiclone essai atarax  
anxiété a travailler ++

stop O2

tres bonne evolution en 7 jours, marche sans aide technique, autonome

plainte douleur verge possible uretrite et lesion locale : econazole local et spasfon si besoin

BU neg

contexte post SV

amelioration dyspnée

sortie confirmée

### **Synthèse Diététique :**

#### **Anthropométrie**

Taille : 173 cm Poids habituel : 84 kg

Poids de début de séjour : 70 kg IMC : 23,4 (poids normal)

Poids de fin de séjour : 72,5 kg IMC : 24,3

Observations : Prise de 2,5 kg et perte d'1 cm de périmètre abdominal pendant le séjour

Périmètre abdominal : le 21/01/2022 : 94 cm le 3/02/2022 : 93 cm

Le séjour se passe bien

M. E. se sent bien mais un peu fatigué

M. E. va poursuivre la rééducation

Les repas sont bons

#### **Actions réalisées**

Documents sur l'équilibre alimentaire, aliments riches en sel et livret de recettes donnés

Pas d'ateliers diététiques

### **Synthèse Médecin Physique Réadaptateur :**

Bonne participation.

Le patient a pu bénéficier de :

- séances de réentraînement en endurance en air ambiant faible intensité sur ergocycle et lors de séances de marches collectives
- séances de réautonomisation à la marche avec sevrage de toute aide technique de marche
- séances de renforcement musculaire adapté : travail des 04 membres
- séances d'entretien articulaire des épaules
- séances de relaxation/étirement musculaire
- séances de gymnastique respiratoire,
- séances de renforcement des muscles inspiratoires (Pimax entrée : 86 cmH2O/ Pimax sortie : 110 cmH2O)

Le TDM6 de sortie en air ambiant est de 420 m, soit 68%Th. Borg cibleté: 6/10, pas de désaturation significative, FCE: 113 bpm

Le patient poursuivra la kinésithérapie en libérale ainsi que le programme de réentraînement à l'effort et de conseils en activité adaptée remis par nos kinésithérapeutes et nos enseignants en activité physique adaptée.

### **Réadaptation par les Activités Physiques Adaptées :**

Le patient a bien participé aux séances d'APA :

- Renforcement musculaire sur banc de musculation
- Renforcement musculaire sur chaise
- Entraînement en endurance : Vélo d'appartement
- Étirements - Assouplissements : Amélioration de la souplesse
- Apprentissage à la marche nordique

Bénéfices ressentis par le patient : plus de tonus, moins essoufflé, plus endurant, meilleur moral

Patient motivé pour poursuivre une activité physique au retour à domicile et a pour programme:

marcher régulièrement, faire des séances de kiné spécialisées dans la rééducation des épaules.

reprendre petit à petit le travail de son entreprise familial (administratif au début)

après la rééducation du haut du corps,

### **Synthèse sociale :**

#### **DOSSIER FINALISE**

Accompagnement à la réalisation et l'envoi des Bulletins de Situation pour Indemnités Journalières

### **Traitement de sortie :**

PROTIFAR pdre oral de protéines | midi // | soir

ALGINATE DE SODIUM/BICARBONATE DE SODIUM ARROW 500 mg/267 mg pour 10 ml susp buv en sachet (sach 10 ml) = sodium alginate; bicarbonate de sodium (Voie : orale)

Contexte : si besoin

+ 1 sachet / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 3 sachet / 24h

ESOMEPRAZOLE ARROW 20 mg gél gastrorésis = ésomeprazole magnésium dihydrate (Voie : orale): | midi

TRANSIPEG 5,9 g pdre p sol buv en sachet = macrogol 3350 (Voie : orale) Contexte : à la demande

+ 2 sachet / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 4 sachet / 24h

IBUPROFENE ARROW 400 mg cp pellic = ibuprofène (Voie : orale) Contexte : si douleurs EVA supérieure à 5/10

+ 1 comprimé / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 3 comprimé / 24h: 18 jours

FLECTOR TISSUGEL EP 1 % emplâtre médicamenteux = diclofénac épolamine (Voie : cutanée): | matin // | soir

DOLIPRANE 1000 mg cp = paracétamol (Voie : orale) Contexte : à la demande + 1 comprimé / Prise , - Ne pas dépasser qté max. : 4 comprimé / 24h

SERESTA 10 mg cp = oxazépam (Voie : orale): | nuit

ECONAZOLE ARROW 1 % crème = éconazole nitrate (Voie : cutanée): | matin // | soir jusqu'au 12/02/22

HYDROXYZINE ARROW 25 mg cp pellic séc = hydroxyzine chlorhydrate (Voie : orale): | nuit

**Au total :**

**- Diagnostic principal:** Réadaptation respiratoire dans les suites d'un COVID sévère avec 26 jours d'IOT et neuromyopathie de réanimation sévère

**- Oxygénothérapie:** sevrage en oxygène au repos et à l'effort durant le séjour

**- Vaccination:** - grippe saisonnière: non vacciné - anti COVID non vacciné

**- Evénements intercurrents:** bursite bilatérale persistante avec début de capsulite rétractile, refus infiltration sous acromiale du patient

**- Evolution:** sevrage en oxygène, amélioration de l'autonomie motrice avec transferts autonome, marche sans aide technique, pas de chute durant le séjour

**- Recommandations:**

poursuite séances de kinésithérapie pour renforcement musculaire global et raideurs épaules sur bursite bilatérale compliquées d'un début de capsulite rétractile

infiltration bourse sous acromiale des 2 épaules sous échographie (ordonnance)

avis rhumatologue si persistance des polyarthralgies

à l'issue des séances de kinésithérapie: discussion avec médecin traitant pour poursuite du parcours de soins en SSR HDJ locomoteur (articulaire et musculaire) ou SSR HDJ respiratoire (réentraînement en endurance)

bilan orthophonique avec rééducation si nécessaire (plainte mnésique)

suivi psychologue avec technique EMDR pour syndrome de stress post traumatique suite au séjour en réanimation  
poursuite activité physique adaptée

TDM thoracique de contrôle courant mars suite COVID

conduite automobile non recommandée pour le moment, arrêt de travail d'un mois à réévaluer avec le médecin traitant

Bien confraternellement.

Docteur GERIN

Document remis au patient/à la patiente

Docteur Charlotte GERIN  
Médecine Physique et de Réadaptation  
Centre de soins de suite  
et de Réadaptation La Pignatta  
33950 LEGE CAP-FERRET  
N° RPPS : 10 1001 66 049  
N° Finess : 330 780 560



CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX

GRUPE HOSPITALIER PELLEGRIN  
PLACE AMELIE RABA LEON 33076 BORDEAUX  
N° FINESS : 330761360

### BULLETIN DE SITUATION

N° Dossier : 21031070400  
Type Dossier : Hospitalisé  
NIP : 0121170369

Page 1 sur 1

### PATIENT

Nom : EMILE DIT B GAS  
Prénom : ROBERT  
Adresse : 1B CAMPERJOS  
33720 BARSAC

Nom de naissance : EMILE DIT BIGAS  
Né(e) le : 14/02/1970  
Tél domicile :  
Tél portable :

### ASSURE

Nom Prénom : EMILE DIT B GAS ROBERT  
Débiteur 1 : Centre SS : C13310000 - CPAM BORDEAUX  
Cité du Grand Parc  
Place de l'Europe  
Débiteur 2 : 305802-KORELIO  
PROFESSIONNELS DE SANTE

Num. SS : 170028106503246

Num. adhérent : 4796217161

### SEJOUR

Date d'entrée : 11/11/2021 à 14:01

Date de sortie : 25/12/2021 à 13:51

Mode sortie : Transfert

Toujours présent le :

BORDEAUX, Le 24/01/2022

P/ Le Directeur

PELLERIN  
DIRECTION  
DE LA  
CLIENTELE  
BORDEAUX



# avis d'arrêt de travail

n°10170\*06  
PRN-PRE

Initial  de prolongation (\*)

volet 2, à adresser  
au service médical  
(qui le remettra  
aux services administratifs)

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. le Médecin-Conseil  
(art. L.162-4-1-teral, L.162-4-4, L.3152, L.321-1-5, amal, L.323-8, L.376-1, L.613-20, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, D.613-19, D.613-23 du Code de la sécurité sociale, L.732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)

l'assuré(e) (voir la notice à destination du patient)

numéro d'immatriculation 1700284065032146

nom et prénom Emile dit Bigas Robert  
(nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale)

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1): 1 bis Camperon

code postal 33720 ville BARSAC n° téléphone : 0662451073

bâtiment :    escalier :    étage :    appartement :    code d'accès de la résidence :

(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

activité salariée  fonctionnaire  profession indépendante  activité non salariée agricole

sans emploi  date de cessation d'activité :    précisez votre situation (voir notice 1)

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui  date :    non

l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ?    oui  non

l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ?    oui  non

(\*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3) :

médecin remplaçant le médecin traitant ou le médecin prescripteur initial

médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant

à l'occasion d'une hospitalisation

autre cas  précisez et indiquez le motif :

## l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale EOB Rendation

n° téléphone : 0662451073

e.mail : bigas.robert@wanadoo.fr

adresse 1 bis Camperon 33720 BARSAC

## les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien)

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Emile dit Bigas Robert

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au 06/02/2022 inclus  
(à compléter obligatoirement)  
- en toutes lettres : deux juin 2022  
- en chiffres : 06/02/2022

sans rapport\*  en rapport\*  avec une affection de longue durée (voir notice 1)

sans rapport\*  en rapport\*  avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2)

\* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées: oui  à partir du    non

(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice 3)

par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non  oui  à partir du 06/02/2022 (voir notice 4)

• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du    au    (voir notice 5)

sans rapport\*\*  en rapport\*\*  avec une affection de longue durée (voir notice 1)

\*\* une des deux cases doit être obligatoirement cochée

identification du praticien  
(nom et prénom)

**DOCTEUR AUDOIT CARRIER MARIE**  
01 MEDECINE GENERALE  
CONVENTIONNE SANS DEPASSEMENT

RPPS 10002770781

date 06/02/2022 signature du praticien

identification de la structure

(raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement)

PLACE DE LA HALLE

33720 BARSAC

=> 33 1 09241 1 00 1 20 1 01 n°AM

PRN-PRE S3116h



## EVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE DU 13.10.2023

Concernant :

<b>ins</b> Bien identifié-e, bien soigné-e.			
Nom Nais.	EMILE DIT BIGAS		
1 <sup>er</sup> Prénom Nais.	ROBERT		
Nom utilisé	EMILE DIT BIGAS		
Prénom utilisé			
Date de Nais.	14/02/1970	Sexe	Masculin
INSEE Nais.	02142		
INS			

Latéralité	Droitier	Niveau scolaire	CAP en bâtiment (2+3 en équivalence), + diplôme dans une école supérieure de le vente
Profession	ouvrier second oeuvre	Statut familial	
Correction visuelle	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Correction auditive	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

Monsieur EMILE DIT BIGAS est adressé dans notre service pour un bilan neuropsychologique initial. Il présente plusieurs antécédents médicaux notables, un covid sévère ayant entraîné un mois de coma en décembre 2021 et un infarctus du myocarde en mars 2023. Il date le début de ses troubles mnésiques juste après son infection par le covid. Il décrit des oublis au quotidien, nécessitant de tout noter sur un agenda. Il décrit également des répercussions dans son travail : il est en difficulté pour comprendre des notices ou pour réaliser un branchement correctement alors qu'il y parvenait autrefois aisément. Il voit très flou de son œil gauche suite à un strabisme évolutif dans l'enfance. Il n'a jamais présenté de troubles des apprentissages et a pu réaliser un certain nombre de certifications dans le bâtiment sans difficultés.

### En conclusion :

Le bilan neuropsychologique de ce jour met en évidence un trouble de la mémoire de travail (empans de chiffres, ordination alphabétique) impactant les capacités d'apprentissage en mémoire épisodique verbale. La mémoire épisodique verbale sur le plan du stockage et de la consolidation à long terme est préservée. Les capacités visuo-constructives et la mémoire implicite visuelle sont efficaces. Le plan exécutif et les capacités de dénomination sont préservés. Ce profil cognitif est donc en faveur de troubles séquellaires post-covid et nécessitent une rééducation de la mémoire de travail chez un orthophoniste. Dans le même temps, une évaluation plus poussée du langage pourrait être conduite (notamment en morphosyntaxe).

Chloé LAZERAS

Psychologue spécialisée en neuropsychologie



**Plateau technique de Cardiologie  
Interventionnelle  
Pr. Pierre Coste**

**université  
de BORDEAUX**

**Hôpital Cardiologique du Haut Lévêque  
CHU de Bordeaux - Av. Magellan 33604 PESSAC  
www.chu-bordeaux.fr - Tel: 05.57.85.64.67 - Fax: 05.57.85.64.43**

**Acte réalisé : Angioplastie coronaire**

Document signé électroniquement par : Dr BAUDINET le 27/03/2023

**Patient : M. EMILE DIT BIGAS Robert**

Age : 53 ans (14/02/1970)

N° Identification Patient : 0121170368

N° Evénement : 0063800000718528

Examen réalisé le 27/03/2023

Opérateur principal : Dr BAUDINET

Autre opérateur :

Chirurgien :

Service demandeur : Pôle Cardio-Thor.

Infirmières : MME AMIAUD - MME GUILLONEAU

Manip Radio : Mr LARANT

Anesthésiste :

Programmation de l'examen : programmé

Salle d'examen : Salle 3-GEMS Terra-

Accès au dossier d'imagerie examen :

<http://pacs/Intf/linkmedimage.html?hosp=23060294669>



**CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX**

PÔLE CARDIO-THORACIQUE - Pr Roger MARTIAN, chef de pôle

**SERVICE DES MALADIES CORONAIRES ET VASCULAIRES**

Service d'accueil des urgences - Unité de soins intensifs cardiologiques

**Pr Pierre COSTE**  
Professeur des universités  
Praticien hospitalier  
Chef de service

**Dr Edouard GERBAUD**  
Praticien hospitalier  
Responsable de l'unité

**Dr Thomas BAUDINET**  
**Dr Laura CETRAN**  
**Dr Benjamin SEGUY**  
Praticiens hospitaliers

**Ségolène RAZE**  
Psychologue

**UNITÉ D'ACCUEIL DES URGENCES**  
Tél. 05 57 65 67 19

**Dr Edouard GERBAUD**  
Praticien hospitalier  
Responsable de l'unité  
**Frédérique PENICAUD**  
Cadre de santé

**Secrétariat**  
**Dominique MARIET**  
Tél. 05 57 65 67 87 - Fax 05 57 65 67 92

**UNITÉ DE SOINS INTENSIFS  
CARDIOLOGIQUES**

**Dr Edouard GERBAUD**  
Praticien hospitalier  
Responsable de l'unité

**Olivia BOURGEOIS**  
Cadre de santé

**Secrétariat**  
**Magalie CHASSEREAU**  
Tél. 05 57 65 64 46 - Fax 05 57 65 63 16  
**Sophie VIVES**  
Tél. 05 57 65 64 57 - Fax 05 57 65 63 16

**UNITÉ DE CARDIOLOGIE  
INTERVENTIONNELLE**

**Pr Pierre COSTE**  
Professeur des universités  
Praticien hospitalier  
Responsable de l'unité

**Diane PAPIUCHON**  
Cadre de santé  
Tél. 05 57 65 64 27

«TITRE» «NOM» «PRENOM»  
«RUE»  
«RUE1» «RUE2»  
«CODEPOST» «VILLE»

Pessac, le mardi 28 mars 2023

Courrier envoyé à :

Docteur AUDOUIT MYRIAM 15 place Paul Doumer 33720 BARSAC FRANCE

Réf. : /

Mon Cher Confrère,

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu du passage aux urgences de votre patient :

**Monsieur Robert EMILE DIT BIGAS**  
Né le 14/02/1970

<b>ins</b> Bien identifié-e, bien soigné-e.			
Nom Nais.	EMILE DIT BIGAS		
1 <sup>er</sup> Prénom Nais.	ROBERT		
Nom utilisé	EMILE DIT BIGAS		
Prénom utilisé			
Date de Nais.	14/02/1970	Sexe	Masculin
INSEE Nais.	4155		
INS			

En vous remerciant de votre confiance, cordialement.

**Professeur Pierre COSTE**



PÔLE CARDIO-THORACIQUE - Pr Roger MARTHAN, chef de pôle

## SERVICE DES MALADIES CORONAIRES ET VASCULAIRES

Service d'accueil des urgences - Unité de soins intensifs cardiologiques

HOSPITALISATION 24/03/2023 - 28/03/2023

Service : HL Cardiologie - 1482 HL CARDIO 2-OUEST HC  
Monsieur EMILE DIT BIGAS Robert (14/02/1970 - Masculin)

Coordonnées du patient :  
1B CAMPEROS 33720 BARSAC

### HISTOIRE DE LA MALADIE

**Motif d'hospitalisation :** STEMI inférolatéral

**Médecin traitant :** Dr BONAVERO Philippe  
**Cardiologue :** aucun

**Facteurs de risque cardiovasculaire :** tabac sevré en 2000 (30 PA), hérédité coronarienne (mère: décédé d'un arrêt cardiaque à 53 ans ; père: décédé d'un arrêt cardiaque à 63 ans)

**Antécédents cardiovasculaires :** aucun

**Antécédents autres :**

- Infection à COVID 19: PCR positive du 07/11/2021 SDRA intubation orotrachéale en réanimation du 16/11 au 22/12, pneumopathies bactériennes de surinfection, myopathie post réa
- RGO
- Colique néphrétique récidivante (2 épisodes)
- Appendicectomie
- strabisme gauche divergent, diminution de l'acuité visuelle
- Accident de plongée chirurgie réparatrice de l'oreille interne droite
- Pas de vaccination anti-COVID

**Traitement d'entrée :**

- BILASKA
- NOVOPULM 400
- OMEPRAZOLE
- MAALOX

**Allergie :** aucune

**Mode de vie :** Vit dans une maison avec son épouse à BARSAC. Chef d'entreprise. Autonome dans les activités de la vie quotidienne.

**Histoire de la maladie :**

Patient de 53 ans sans antécédent cardiovasculaire connu, ayant présenté le 20/03 vers 14 heures une douleur médiathoracique à type de brûlure, irradiant dans les deux bras. La douleur régresse doucement dans l'après-midi avec une recrudescence à 19h.

Il consulte au SAU de Langon à 21h30. L'ECG à Langon retrouve un sus ST en inférolatéral avec miroir antérieur. Le patient reçoit 250 mg d'Aspegic, 300 mg de Plavix, 0,4 ml de Lovenox IVD et 0,8 ml SC et est transféré à HL pour coronarographie en urgence.

**A l'arrivée dans le service :**

- Constantes : TA 168/100 mmHg, Fc 72 bpm, Apyrétique, eupnéique en air ambiant
- Sur le plan cardiovasculaire: bruits du cœur réguliers sans bruit surajouté, eupnéique en AA. Absence de signe d'insuffisance cardiaque
- Sur le plan pulmonaire: MV bilatéral et symétrique sur bruit surajoutés. Absence de signe de détresse respiratoire
- Sur le plan digestif: abdomen souple, indolore, dépressible sans masse palpable
- Sur le plan neurologique: Glasgow 15, pas de signe de focalisation

**ECG d'entrée :** rythme sinusal régulier à 77 bpm, pas de trouble de la conduction AV, QRS fins d'axe normal, onde Q inférieure, rabetage antérieur de l'onde R, persistance d'un sus ST inférolatéral moins marqué

**Biologie d'entrée :**

- Créatinine 64 µM soit DFG 106.5 mL/min
- K<sup>+</sup> 3.79 mM
- BNP 35 pg/mL
- Troponine US 1916 ng/L recontrôlée à 38471 ng/L
- NFS : Leucocytes 8.64 G/L, Hb 14,9 g/dL, Pq 211 G/L
- Bilan hépatique : ASAT 222
- Bilan coagulation : TP 93%, rTCA 1.01

**ETT d'entrée :** VG non dilaté non hypertrophié, hypokinésie inférolatérale avec FEVG visuellement préservée – PRVG basses – débit aortique préservé (ITVssAo 16 cm à 75 bpm) – Pas de valvulopathie mitro-aortique significative – VD contractile, non dilaté –VCI fine et respirante – Péricarde sec

Transfert en urgence en salle de coronarographie.

La coronarographie réalisée le 21/03/2023 par le Dr CETRAN retrouve une thrombose de l'artère circonflexe distale dilatée avec stent actif XIENCE 3.0 x 15 mm, une sténose modérée de l'IVA distale en aval de la bifurcation, à réévaluer dans le cadre du protocole FAVOR. Le résultat final est satisfaisant.

**Au total :**

STEMI inférolatéral non compliqué inaugural chez un patient de 53 ans. Thrombose d'une Cx distale revascularisée à H8, lésion de l'IVA moyenne à revoir dans le protocole FAVOR.

**SYNTHESE DU SEJOUR**

**Evolution dans le service:**

L'IVA distale (non coupable) est réévaluée par le Dr BAUDINET dans le cadre du protocole FAVOR III le 27/03/2023 et retrouve une sténose à la bifurcation IVA2 avec un QFR mesuré à 0.73. L'angioplastie est réalisée en direct stenting XIENCE 3.0 \* 18 mm, POT au 3.5, et réouverture 2.0, rePOT 3.5 22 atm. Le QFR post-angioplastie est de 0.94. Il n'y a pas d'autres lésions significatives.

Les suites sont simples sans complications rythmiques, volémiques ou mécaniques. Le patient présente une tendance à la bradycardie mais avec une bonne accélération à l'effort. Nous notons un pic de troponine à 38 471 ng/l puis une baisse progressive des troponines avec un dosage à 1156 ng/L à la sortie. Il n'a pas de récurrence de douleur thoracique durant l'hospitalisation.

**Concernant les facteurs de risques cardiovasculaires de ce patient en prévention secondaire de la maladie coronarienne:**

- Pression artérielle équilibrée durant l'hospitalisation
- Bilan lipidique: TG 2,44 g/dL - HDL 0,33 g/dL - LDL 1,84 g/dL
- HbA1c: 4,8 %

**Concernant la prise en charge médicamenteuse:**

- Introduction d'un traitement antiagrégant plaquettaire par ASPIRINE associé au BRILIQUE que le patient devra poursuivre pendant au moins 12 mois puis aspirine seule au long cours.
- Introduction d'un traitement cardioprotecteur par NEBIVOLOL 2,5 mg, RAMIPRIL 5 mg.
- Introduction d'un traitement hypolipémiant par LIPOROSA 20 mg/10 mg avec pour objectif un LDL < 0,55 g/L en prévention secondaire de la maladie coronarienne.

**Au total, STEMI inférolatéral non compliqué inaugural chez un patient de 53 ans revascularisé par pose de stent sur l'artère circonflexe distale. L'IVA distale est réévaluée par QFR à 0,73 et stentée. Le QFR après l'angioplastie est de 0,94.**

**Nous introduisons un traitement par KARDEGIC associé au BRILIQUE pendant 12 mois.**

**Le patient retourne à domicile ce jour avec un bilan de contrôle biologique à faire dans 5 jours.**

**Il sera reconvoqué dans 1 mois pour la réadaptation cardiaque à Haut-Lévêque.**

**La suite de la prise en charge sera assurée par le Dr BAUDINET qu'il reverra en consultation dans 6 mois.**



PÔLE CARDIO-THORACIQUE - Pr Roger MARTHAN, chef de pôle

**SERVICE DES MALADIES CORONAIRES ET VASCULAIRES**

Service d'accueil des urgences - Unité de soins intensifs cardiologiques

## TRAITEMENT DE SORTIE

**1-ACETYLSALICYLIQUE ACIDE 100 MG (ASPIRINE PROTECT), CPR GASTRO-RÉSISTANT par VOIE ORALE**

1 comprimé Matin pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

**2-TICAGRELOR 90 MG (BRILIQUE), CPR par VOIE ORALE**

1 comprimé Matin, 1 comprimé Soir pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

**3-NEBIVOLOL 5 MG (LABO ARROW), CPR QUADRISÉC par VOIE ORALE**

0,5 comprimé Matin pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

**4-RAMIPRIL 5 MG (LABO VIATRIS), CPR SÉC par VOIE ORALE**

1 comprimé Matin pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

**5-ROSUVASTATINE+EZETIMIBE 20 MG+10 MG (LIPOROSA), GÉLULE par VOIE ORALE**

1 gélule Soir pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

**6-LANSOPRAZOLE 15 MG (LABO VIATRIS), CPR ORODISPERSIBLE par VOIE ORALE**

1 comprimé Matin pendant 30 jour(s)  
à renouveler deux fois

Dr LACAPERE Victor  
GUILLAUME Lucy – Interne



31 P 00 SAF001 23052024 47962171 61 P 002

Sophia-Antipolis, le 23 Mai 2024

M ROBERT EMILE DIT BIGAS

1 B CAMPEROS

33720 BARSAC

☞ Pour faciliter le traitement numérique du dossier,  
merci de ne pasagrafer les documents.

V Réf: Numéro d'adhérent : 47962171.61  
(à rappeler dans tous nos échanges)

**OBJET : Votre reconnaissance d'invalidité au titre de votre contrat *Prévoyance coups Durs***

Monsieur,

Suite à l'expertise pratiquée le 25.04.2024 par le Docteur DU BOURGUET, nous vous informons que vous avez été reconnu invalide à compter du 09.04.2024 avec :

- Un taux d'incapacité fonctionnelle de 25 %
- Un taux d'incapacité professionnelle de 75 %

Ce qui vous donne un taux global de 41 %.

Ce taux étant compris entre 33% et 66%, conformément aux clauses de votre contrat, nous vous verserons à terme échu une demi-rente trimestrielle à compter du 09.04.2024.

Le montant annuel de cette rente s'élève à 5.394,00 € brute de prélèvements sociaux.

Ainsi le premier versement couvrant la période du 09.04.2024 au 30.06.2024 interviendra au début du mois de juillet 2024.

La SAF BTP est tenue d'effectuer sur cette prestation différents prélèvements sociaux qu'elle reverse à l'URSSAF.

Afin de déterminer votre éventuel droit à exonération ou réduction des prélèvements sociaux, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir :

- si vous êtes en cessation d'activité, votre avis d'imposition de(s) année(s) suivante(s) : 2022 2023
- si vous êtes en activité, un justificatif de votre SSI attestant que vous êtes à jour de vos cotisations accompagné d'un courrier manuscrit rédigé comme suit :

Ma référence : 47962171.61



**Dr Arnaud du BOURGUET**

**Bordeaux, le 26/04/2024**



**BORDEAUX - LIBOURNE - MARMANDE**

**PRO BTP  
CONTROLE MEDICAL DES SAF BTP  
BP 60035  
06901 SOPHIA ANTPOLIS CEDEX**

**DU d'indemnisation du dommage corporel et  
préparation à la fonction de médecin-conseil de  
société d'assurances  
Capacité de pratiques médico-judiciaires  
DU d'assurance de personnes  
Certificat d'Aptitude à l'Expertise du Dommage  
Corporel (CAPEDOC)  
Médecin agréé**

## **RAPPORT D'EXPERTISE MEDICALE**

**198 bd du Président Wilson  
33000 Bordeaux**

**Concernant: EMILE DIT BIGAS ROBERT**

**147 rue de la Marne  
33500 Libourne**

**Date de naissance : 14/02/1970**

**Domicile: 1 B Camperos  
33720 BARSAC**

**Tel : 05 56 06 39 03  
Fax : 05 56 06 65 26**

**sec.dubourguet@codexmed.fr**

**Arrêt de travail du : 06/11/2021.**

**Cadre de l'expertise: INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.**

**Dossier :  
EMILE DIT BIGAS ROBERT**

**Mission reçue le: 29/03/2022.  
Convocation le: 14/04/2022.  
Expertise le: 25/04/2024 à 18H00.**

**Réf.Assureur :  
47962171.61**

**Complément: Absence**

**Nos Réf. : 220381Z54**

*Ce rapport a été transcrit à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale. Malgré notre vigilance, il peut comporter quelques fautes ou coquilles. Nous vous prions d'ores et déjà de nous en excuser.*

## **SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE**

Rédigée selon les propos de la personne examinée.

### **Situation familiale :**

Mr EMILE DIT BIGAS est âgé de 54 ans, il est marié et a un enfant encore à charge âgé de 25 ans.

### **Sur le plan professionnel :**

Lors de sa mise en arrêt de travail, du 21/03/2023, Mr EMILE DIT BIGAS était ouvrier dans la rénovation du bâtiment, avec trois employés en plus de lui, réalisant principalement les tâches administratives, et des tâches de « chef d'équipe » gérant les planning des travaux, l'achalandage des chantiers, quelques tâches de manière très ponctuelle, sans effort.

Il précise, que les tâches administratives ont été faites de manière préférentielle par sa fille salariée de l'entreprise.

Il poursuivait la partie commerciale.

### **Etat antérieur :**

Vers 2007-2008, section du tendon fléchisseur du poignet gauche un mois d'arrêt de travail environ

2008-2010, colique néphrétique gauche motivant une hospitalisation d'une semaine, cinq avec un arrêt de travail prescrit, qu'il n'avait pas pu utiliser.

Le 06/11/2021, infection Covid sévère ayant nécessité une hospitalisation oxygénothérapie et transfert en service de réanimation intubation trachéale réadaptation en service de soins de suite durant cette semaine environ.

Dans les suites de cet arrêt de travail, il indique avoir pu reprendre progressivement quelques activités professionnelles à l'automne 2022, s'attachant les activités plus administratives qu'il ne le faisait auparavant.

À noter, en février 2022, une EFR notant une capacité pulmonaire totale à 48 % de la théorique, une capacité vitale à 68 % de la théorique, un Tiffeneau à 100%.

## **RAPPEL DES FAITS**

### **Début de symptômes**

L'histoire de Mr EMILE DIT BIGAS débute le 21/03/2023, alors qu'il effectuait un nettoyage de terrasse chez un client, il a ressenti des précordialgies.

Il a pu rentrer à domicile, et compte tenu de son état de mal être, son épouse a fait appel aux pompiers qui l'ont transféré au service des urgences du Centre hospitalier de Langon.

Du Centre hospitalier de Langon, il a été transféré au service de cardiologie interventionnelle du CHU de Bordeaux à l'hôpital haut Lévéque pour SCA ST plus, à plus de 6 heures.

C'est dans ces circonstances qu'un arrêt de travail a été prescrit à compter du 28/03/2023 (arrêt de travail initial documentée) dans le cadre de cette affection.

## **Évolution**

---

Il a été hospitalisé du 21 au 28/03/2023 en service de cardiologie du CHU de Bordeaux.

Le 21/03, a été réalisée une coronarographie en urgence retrouvant un STEMI inférolatérale non compliqué.

Une thrombose de la circonflexe distale ayant nécessité une dilatation avec mise en place d'un stent actif.

Une sténose modérée de l'IVA distale en aval de la bifurcation avec un résultat final satisfaisant.

Le 27/03, une nouvelle coronarographie, est réalisée pour geste d'angioplastie au niveau de l'IVA moyenne avec mise en place d'un stent actif, la ventriculographie n'a pas été réalisée.

Les éléments du compte-rendu d'hospitalisation nous apportent les précisions suivantes :

Échographie d'entrée : ventricule gauche non dilaté FEVG visuellement préservée pas d'anomalie du débit aortique pas de valvulopathie significative.

L'évolution dans le service note des suites simples sans complication rythmique volumique ou mécanique tendance à la bradycardie avec bonne accélération à l'effort.

À cette période, il a été transféré en centre de réadaptation cardiovasculaire du CHU de Bordeaux avec un traitement comportant :

Aspirine 100 mg  
Brilique 90 mg  
Débit volent 5 mg  
Ramipril 5 mg  
Rosuvastatine  
Lansoprazole

Il rapporte une réadaptation cardiovasculaire, deux fois par semaine au CHU de Bordeaux, durant deux mois environ.

Le 27/07/2023, le compte-rendu de la consultation du cardiologue au CHU de Bordeaux note :

*« ... Il n'a repris que partiellement son travail sur diverses problématiques et notamment cognitives.*

*Les facteurs de risque vasculaire sont marqués par une hérédité ainsi qu'une dyslipidémie.*

*Les antécédents cardiovasculaires sont marqués par un infarctus inférieur en mars 2023 traité par un stent sur la coronaire droite puis un stent actif sur la l'IVA sur une lésion non coupable. La fraction d'éjection était alors préservée.*

*Antécédents non cardiovasculaires sont essentiellement part marqués par un Covid en 2021 dont il garde des séquelles respiratoires on note aussi un RGO une collque néphrétique et un accident de plongée.*

...

*Il a bénéficié d'une réadaptation cardiaque qu'il a poursuivi totalement. Actuellement il est asymptomatique sur la sphère cardiovasculaire est encore gênée par une dyspnée qu'il attribue à des séquelles de Covid.*

*Il a réalisé une épreuve d'effort en fin de réadaptation. Celle-ci est assez satisfaisante puisque la charge maximale monte de 100 à 150 W avec une fréquence cardiaque qui monte de 62 à 100 20 et 1 pression de 120/70 à 170/80. L'épreuve d'effort est négative d'un point de vue clinique et électrique il poursuivra un exercice régulier à domicile. Il a notamment acheté un vélo électrique. Il n'y a pas de limitation particulière dans ses efforts au niveau cardiovasculaire.*

*Concernant les troubles mnésiques une prise en charge est actuellement en cours je lui conseille de se rapprocher de la cellule Covid long du CHU concernant un suivi pulmonaire.*

*Concernant le suivi cardiologique il pourra être reçu en consultation cardiologique libéral près de son domicile d'ici un an. Le ticagrelor 90 pourra être arrêté à un an de l'infarctus soit début avril 2024.*

*Je ne modifie pas le traitement pour ma part... »*

Sur question, l'assuré précise qu'à cette période, il était toujours en arrêt de travail.

Parallèlement, sur le plan pulmonaire :

Le 09/02/2024, il consulte le Dr Picard, pneumologue traitant ayant présenté le dossier au staff thorax.

Il décrit le radiologue présent au staff confirme la persistance des lésions séquellaires pseudo fibrotiques avec images en verre dépoli post Covid notamment dans les apex, d'allure séquellaire, sans signe de gravité pouvant justifier d'un scanner de contrôle.

Le 22/01/2024, il réalise des EFR qui retrouvent :

Une CVF à 126 % de la théorique.

Un VEMS à 337 %

Un Tiffeneau à 112 %

Une capacité pulmonaire totale à 98 %.

Le 15/03/2024, le pneumologue rend compte d'un enregistrement polysomnographique retrouvant un index d'apnée hypopnée à 72/h avec un index de micro réveils élevé justifiant d'une PPC nocturne qui a par la suite pu être mise en place.

**Sur le plan professionnel,**

il a été prescrit un arrêt de travail depuis le 28/03/2023, régulièrement renouvelé selon ses propos jusqu'au 15/10/2023.

Au-delà de cette date, il indique avoir repris progressivement quelques activités professionnelles.

**Traitement actuel :**

Aspégic 100

Nébivolol 2,5

Ramipril 2,5

Liporosa 20/10

Lansoprazole 15

Il précise avoir interrompu le Brillique 90, comme cela était prévu au début du mois d'avril 2024.

Aerius 5 mg

reprise le 15/10/2023.

Il s'occupait de la rénovation dans le bâtiment.  
Il avait une activité administrative de l'ordre de 25 %, pour  
75 % d'activités manuelles.

Concernant l'affection l'origine de l'arrêt travail du  
28/03/2023 :  
Syndrome coronarien aigu ST plus.

Consolidation le 09/04/2024 à la date d'interruption du  
traitement anticoagulant par voie orale.

Taux d'incapacité fonctionnelle sur le plan  
cardiovasculaire : 10 %.

Concernant l'affection à l'origine de l'arrêt de travail  
précédent du 06/11/2021 :  
Infection Covid sévère.

Consolidation clinique acquise le 06/11/2022, à un an de  
l'infection COVID sévère.

Taux d'incapacité fonctionnelle respiratoire stricte : 10 %

Taux d'incapacité fonctionnelle cognitive : 7 %

Soit un taux fonctionnelle globale tenant compte de  
l'affection cardiovasculaire, de l'affection pulmonaire de  
l'affection cognitive secondaire l'infection Covid, tenant  
compte du raisonnement des capacités restantes peut être  
évalué à 24, 67 %.

Le taux d'incapacité professionnelle par rapport à la  
profession exercée antérieurement, les conditions  
normales d'exercice de la profession et les possibilités  
d'exercices restantes : 75 %

Dr Arnau<sup>d</sup> du BOURGUET

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que mon rapport soit  
transmis à l'assuré.

Les conclusions retenues ont valeur d'avis émis à titre  
indicatif, en toute indépendance. Elles n'engagent pas la  
société d'assurance qui m'a missionné pour cet examen.

**Dr Arnaud du BOURGUET**

Bordeaux, le 26/04/2024



BORDEAUX - LIBOURNE - MARMANDE

**PRO BTP  
CONTROLE MEDICAL DES SAF BTP  
BP 60035  
06901 SOPHIA ANTPOLIS CEDEX**

DU d'Indemnisation du dommage corporel et  
préparation à la fonction de médecin-conseil de  
société d'assurances  
Capacité de pratiques médico-judiciaires  
DU d'assurance de personnes  
Certificat d'Aptitude à l'Expertise du Dommage  
Corporel (CAPEDOC)  
Médecin agréé

198 bd du Président Wilson  
33000 Bordeaux

147 rue de la Marne  
33500 Libourne

Tel : 05 56 06 39 03  
Fax : 05 56 06 65 26

[sec.dubourguet@codexmed.fr](mailto:sec.dubourguet@codexmed.fr)

### **CONCLUSIONS MÉDICALES CONCERNANT LE DOSSIER DE Monsieur EMILE DIT BIGAS ROBERT**

**Arrêt de travail du 28/03/2023.  
Arrêt de travail régulièrement renouvelé jusqu'au  
15/10/2023.**

**Affection l'origine de l'arrêt travail : syndrome coronarien  
algu ST plus.  
Date des premiers symptômes : 21/03/2023.**

**Concernant l'arrêt de travail, on peut considérer qu'il a été  
en incapacité temporaire totale de travail régulièrement  
renouvelé médicalement justifiée depuis le 28/03/2023  
jusqu'au 15/10/2023.**

**À cette date, il indique avoir pu reprendre une partie de  
ses activités professionnelles.**

**L'assuré n'a pas eu de reconnaissance d'état d'invalidité  
temporaire par son régime de base d'assurance maladie.**

**Les données retranscrites de l'épreuve d'effort réalisées en  
fin de séjour de réadaptation fonctionnelle  
cardiorespiratoire, ainsi que les données récentes de l'EFR  
réalisée en janvier 2024 nous permettent de conclure à  
une incapacité partielle d'accomplir ses activités physiques  
nécessité par son métier, principalement limité au port de  
charges d'environ 5 kg, montée d'un étage, achalandage  
des chantiers.**

**L'assuré exerçait une activité administrative avant d'être en  
arrêt de travail (environ 2 jours sur une période de 9 jours  
continu).**

**L'assuré poursuit une activité administrative à la date de sa**

**Dossier :  
EMILE DIT BIGAS ROBERT**

**Réf.Assureur :  
47962171.61**

**Nos Réf. : 220381254**

## DISCUSSION

Le 28/03/2023, Mr EMILE DIT BIGAS a été mis en arrêt de travail en raison d'un syndrome coronarien aigu ST +.

L'arrêt de travail du 28/03/2022 a été régulièrement prescrit jusqu'au 15/10/2023 selon ses propos.

Durant cette période, il a été hospitalisé du 21 au 22/8/03 1022 en service de cardiologie où a été réalisé un premier geste d'angioplastie avec pose d'un stent au niveau de la coronaire droite occluse, et un 2e geste d'angioplastie avec stent actif au niveau de l'IVA moyenne.

Par la suite, il rapporte des 8 à 10 semaines de réadaptation fonctionnelle hospitalisation de jour 2 jours par semaine.

Lors de la consultation du mois de juillet 2023, il était rapporté une bonne fonction ventriculaire dans les suites du stenting, l'absence de symptomatologie dans la sphère cardiovasculaire, une épreuve d'effort atteignant 150 W en fin de réadaptation fonctionnelle négative électriquement et cliniquement, la nécessité de poursuivre l'anticoagulant par voie orale jusqu'en avril 2024.

Parallèlement, il était atteint de deux séquelles d'une infection Covid sur le plan pulmonaire lequel il a poursuivi un suivi auprès de son pneumologue, un syndrome d'apnée obstructive du sommeil a été mise en évidence en janvier/février 2024 qui a motivé la mise en place d'une PPC.

Le 22/01/2024, les épreuves fonctionnelles respiratoires retrouvent un VEMS à 73 %, un Tiffeneau à 112 % une capacité pulmonaire totale à 98 %.

Aujourd'hui, au plan fonctionnel, il rapporte une dyspnée d'effort, à la montée d'un étage, des difficultés à effectuer les activités physiques, notamment dans le cas de son activité professionnelle il aurait réorienté son activité au sein de son entreprise titre de chef d'équipe, organisation des chantiers, achalandage de chantier, les relations commerciales.

À l'examen clinique, n'est pas retrouvé d'élément pathologique patent sur le plan cardiovasculaire objectivable ce jour à l'examen.

  
Dr Arnaud du BOURGUET

## ETAT ACTUEL

**Doléances du 25/04/2024**

Spontanément :

Au plan cardiovasculaire, il rapporte une faiblesse générale, plus importante, qu'elle ne l'était après l'infection Covid.

Il rapporte un périmètre de marche sur terrain instable d'environ 15 minutes.

Rapporte une dyspnée, à l'arrivée au premier étage.

Dans le cas de son activité professionnelle, lorsqu'il décharge le matériel pour les chantiers, il décharge les affaires légères d'environ 5 kg, laissant le matériel (Fayence...) à ses ouvriers.

Au plan cognitif, il indique des difficultés de mémorisation, ayant débuté des séances d'orthophonie une fois par semaine depuis le mois de mars 2024 environ. Sans réelle amélioration.

## EXAMEN

Mr EMILE DIT BIGAS mesure 172 cm.

### Examen thoracique :

- Pas de déformation.
- Pas de douleurs à la palpation.
- Ampliation thoracique non limitée, symétrique.
- Auscultation pulmonaire libre dans les deux champs, sans bruit surajouté.
- Les bruits du cœur sont réguliers sans souffle.
- Il n'est pas retrouvé de signes d'insuffisance cardiaque droite gauche.
- TA 127/98 68 bpm.